



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Africa-Elections, ALCRER, CNP, GlobEthics.net Francophone Africa, PASCIB, RIFONGA, REPSFECO, SOS Civisme Bénin, UPMB, WANEP-Bénin, Association des Blogueurs du Bénin, Maison de la Société Civile, ...

Un regroupement de plus de 250 organisations de la société civile présentes et actives à travers des coordinations communales dans les 77 communes du pays.

Coordonnée par



SALLE DE SITUATION ELECTORALE

ELECTION PRESIDENTIELLE D'AVRIL 2021

RAPPORT GENERAL

Juillet 2021

SALLE DE SITUATION ELECTORALE

ELECTION PRESIDENTIELLE D'AVRIL 2021

RAPPORT GENERAL

Juillet 2021

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
REMERCIEMENTS.....	8
AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	11
I. La Plateforme électorale des OSC et l'élection présidentielle d'Avril 2021	13
1. Présentation de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin	13
2. Les ressources mobilisées.....	15
3. Des principales contributions de la Plateforme Electorale pour une élection présidentielle apaisée en 2021 au Bénin	22
II. Suivi de la période pré-électorale	29
1. Du cadre juridique de l'élection présidentielle d'avril 2021	29
2. Des appels de diverses couches de la population pour une élection inclusive	30
3. Des recours auprès des Cours nationale et régionale	31
4. De la liste électorale et des cartes d'électeurs.....	32
5. Du dépôt et de la validation des candidatures : mise en œuvre du parrainage	33
6. Des missions internationales et régionales de diplomatie préventive.....	34
7. De la campagne électorale	34
8. De la régulation des médias.....	35
9. Des actes de violence observés.....	36
III. Suivi du scrutin présidentiel du 11 avril 2021	38
1. Le fonctionnement de la Salle de Situation Electorale du 10 au 12 avril 2021.....	38
2. Les visites reçues à la Salle de Situation Electorale.....	45
3. Analyse de quelques données de la Salle de Situation Electorale	47
IV. Du suivi de la phase post-scrutin	57
1. Des observations faites après le scrutin	57

2. De la publication des grandes tendances par la CENA et de la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle	58
V. Des difficultés, Leçons apprises et Défis	61
1. Des difficultés rencontrées.....	61
2. Des leçons apprises.....	62
3. Des défis pour la Plateforme électorale des OSC du Bénin	63
VI. Conclusion et recommandations finales	64
Annexes	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

al.	Alinéa
ANT	Agence Nationale de Traitement
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste
Art.	Article
CADEG	Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CoPil	Comité de Pilotage
COS LEPI	Comité d’Orientation et de Supervision de la Liste électorale Permanente Informatisée
Covid-19	Corona Virus Disease
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l’Homme
EMAM	Electoral violence Monitoring, Analysis and Mitigation
ESR	Election Situation Room
EPP	Ecole Primaire Publique
GNRE	Groupe National de Réponse Electorale
HAAC	Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication
INSAE	Institut National de Statistique et d’Analyse Economique
N° ou n°	Numéro
OGE	Organe de Gestion des Elections
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PEOSC	Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile du Bénin
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PV	Poste de Vote
SSE	Salle de Situation Electorale
UE	Union Européenne
WANEP	West Africa Network for Peacebuilding

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit de la franche et sincère collaboration de plusieurs intervenants individuels et collectifs. La Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile (PEOSC) coordonnée par WANEP Bénin tient à remercier l'ensemble des personnes ayant donné de leur temps, de leur énergie et de leur expertise pour lui permettre de mener à bien ses activités.

La Plateforme électorale exprime tout particulièrement sa vive gratitude à l'endroit de l'Union Européenne (Bureau de Dakar et Délégation pays), de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), de la Coopération Suisse et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour la confiance renouvelée et pour l'appui technique et financier sans lesquels la Plateforme électorale n'aurait pu traduire en réalité ses ambitions d'implication dans le processus électoral d'avril 2021.

La Plateforme électorale salue particulièrement la franche collaboration entretenue avec la CENA et regrette les quelques malentendus qui sont apparus à un moment du processus. Elle salue également la bonne collaboration qu'elle a eue avec les forces de défense et de sécurité, qui sur le terrain, ont montré leur patriotisme et leur professionnalisme.

La Plateforme électorale remercie toutes les personnes qui l'ont accompagnée et soutenue tout au long de cette mission de suivi du processus électoral. De façon particulière, elle exprime sa vive reconnaissance :

- aux moniteurs, aux observateurs et aux formateurs superviseurs ;
- aux agents techniques, aux acteurs des médias, aux experts et aux personnalités qui ont animé la Salle de Situation Electorale ;
- à la délégation du Bureau Régional de WANEP ;
- à tous les visiteurs de la Salle de Situation Electorale pour leur passage à ladite Salle. Il s'agit notamment: des délégations des organisations internationales et régionales (le Système des Nations Unies, la Coopération Suisse au Bénin, l'Union Européenne au Bénin, l'Organisation Internationale de la Francophonie, des observateurs de la CEDEAO, délégation régionale de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication) ; des Ambassades (des Etats-Unis, du Canada, de la France, d'Afrique du Sud, de la Belgique, d'Allemagne) ; des institutions de la République (la Cour Constitutionnelle du Bénin) ; des formations politiques et des visiteurs individuels.

AVANT-PROPOS

La Plateforme électorale des OSC du Bénin coordonnée par WANEP Bénin se positionne depuis quelques années comme une Plateforme de supervision des processus électoraux en vue de l'organisation qualitative et participative d'élections crédibles, inclusives, justes et pacifiques au Bénin.

Certes, la Plateforme électorale met une emphase sur les processus électoraux. Mais en réalité, au-delà de la focalisation sur les processus électoraux, la Plateforme électorale se préoccupe du citoyen électeur, considéré comme le mandant des gouvernants. Dans le mécanisme de dévolution des charges publiques, le citoyen électeur est détenteur du pouvoir de se prononcer sur les personnes qui le représentent, évalue la mission de gouvernance confiée à ces personnes et décide de les maintenir ou de les remplacer. En cette matière, il est impératif que le jeu électoral soit bien organisé pour que non seulement le citoyen électeur ne soit pas floué ni trompé mais également que les compétiteurs ne subissent les règles électorales travesties ni ne travestissent les règles électorales. Pour ne pas en arriver à ces situations malheureuses, la PEOSC s'érige en force d'interposition ou tout simplement en force citoyenne neutre pour surveiller le processus électoral et faire des contributions pour son amélioration.

Après une période d'intenses activités électorales, il est nécessaire que la PEOSC sacrifie à son obligation de reddition de comptes aux citoyens sur son intervention dans le cadre de l'élection concernée. Elle espère, à travers cette démarche, avoir pour les élections à venir une plus grande implication et participation des citoyens.

La 7^{ème} élection présidentielle de l'ère du Nouveau démocratique, tenue le 11 avril 2021, fut une élection assez particulière sur divers aspects. Elle fut particulière par sa nature : c'est l'élection à la plus haute charge publique du pays. Elle fut particulière par le contexte social, juridique et politique qui l'a caractérisé. C'est l'élection organisée sur la base de réformes politiques majeures qui, à l'opérationnalisation, ont créé d'énormes contestations qui ont failli trainer le pays dans les dédales irréversibles de la violence. Ayant senti de loin ces situations de violence, la Plateforme électorale a mobilisé de nouveaux moyens pour mieux jouer son rôle de prévention de la violence électorale, de suivi alternatif du processus électoral. Il s'est agi notamment de la mise en place et de l'opérationnalisation du Groupe National de Réponse Electorale (GNRE) pour discuter, élaborer et recommander des stratégies de réponses aux risques de violences électorales déduits des rapports des moniteurs ; de la mobilisation d'acteurs communautaires (leaders traditionnels, religieux, journalistes, slameurs, etc.) et sécuritaires pour la prévention de la violence électorale et l'appel au dialogue ; du déploiement de 1470 observateurs dont 546 pour quadriller la totalité des arrondissements du pays. La Plateforme électorale n'a pas manqué de renforcer son ancienne architecture d'observation des élections par la multiplication des séances de formation et la mobilisation de ressources humaines de qualité.

Malgré toutes ses ressources et sa grande disponibilité, la Plateforme électorale n'a pas échappé aux difficultés. Ce furent, notamment, la mise en doute, par certains acteurs politiques de son impartialité du fait de son plaidoyer pour une élection inclusive ; les difficultés de déplacement et d'accessibilité à certains lieux par ses formateurs ; la séquestration, les menaces et les intimidations subies par certains de ses observateurs le jour et les lendemains du scrutin ; les menaces sécuritaires subies par certaines personnalités de la PEOSC suite à la polémique installée après les annonces faites sur le taux de participation, le manque de solidarité de certains de ses membres, etc.

Malgré ces entraves déplorables, la Plateforme électorale a apporté une contribution de taille à travers ses actions de veille, de plaidoyer et l'animation d'une Salle de Situation Electorale du 10 au 12 avril 2021.

Le présent rapport général rend compte de toutes les phases d'intervention de la Plateforme électorale lors de l'élection présidentielle d'avril 2021 au Bénin.

L'une des leçons apprises de ce processus électoral d'avril 2021 est qu'aucun acquis, en matière démocratique, électorale et de paix, n'est définitif. Seules une veille permanente et des actions constantes peuvent contribuer au maintien des acquis et à la sauvegarde de la paix.

Fatoumatou BATAKO ZOSSOU,

Présidente de la Plateforme électorale des OSC du Bénin

INTRODUCTION

Les élections sont le baromètre de la démocratie. Cette inhérence des élections à la démocratie est clairement affirmée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme lorsqu'elle proclame que : « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote¹ ». Il suit de là que la démocratie ne peut être acceptée et appréciée que sous l'angle de l'organisation d'élections libres, transparentes et régulières.

Le contexte béninois offre de croire à la bonne santé de la démocratie béninoise lorsqu'on s'en tient seulement au respect scrupuleux des agendas électoraux. Ainsi, depuis l'amorce du Renouveau démocratique aucun rendez-vous électoral n'a été manqué. Le Bénin peut recenser au compteur sept (07) élections présidentielles, huit (08) élections législatives, quatre (04) élections communales et deux (02) élections locales. C'est dire qu'une démocratie a pour symbole l'organisation d'élections. Elle vit au rythme d'élections périodiques qui lui donnent sa vitalité. Les élections apparaissent par ce fait comme un instrument de participation des citoyens à la gestion des affaires de la cité. Par les élections, les citoyens électeurs acquièrent le pouvoir de sanctionner positivement ou négativement leurs mandataires pour leur bonne ou mauvaise gestion des affaires publiques.

Cependant, les élections ne servent véritablement d'oxygène à la démocratie que si elles sont organisées dans des conditions optimales de transparence, de justice, d'équité, et d'égalité pouvant favoriser l'inclusion et la compétition entre acteurs politiques de divers bords. Lorsque les esprits sont aux antipodes de ces critères, les élections deviennent des moments de cristallisation qui dégénèrent en violences de tout genre (morales, verbales, physiques).

Le contexte socio-politique qui a porté l'élection présidentielle d'avril 2021 au Bénin était celui de tous les risques. Ce fut un contexte qui a hérité des frustrations, des exclusions, des fractures sociales découlant de la crise électorale des lendemains des législatives de 2019. Les élections communales de mai 2020

¹ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Art. 21, al. 3

en ont reçu un impact et en ont également laissé en héritage à l'élection présidentielle de 2021. Le contexte socio-politique de l'élection présidentielle est fortement influencé par les réformes politiques entreprises au lendemain de la crise post-électorale de 2019. Nombre de ces réformes ont fait polémique. En effet, si l'institution d'un duo Président/Vice-Président de la République² n'a pas fait trop de vague, c'est surtout l'instauration d'un système de parrainage des candidats à l'élection et la prolongation du mandat présidentiel qui ont failli mettre à mal la paix et la cohésion sociale. S'agissant du mécanisme du parrainage, les articles 44 nouveau de la Constitution révisée et 132 du Code électoral font obligation aux candidats à une élection présidentielle au Bénin, de recueillir le parrainage, d'au moins 16 députés et/ ou maires. Or, la majorité des députés et des maires (environ 154 sur 160, soit environ 96,25% des parrains) relève de la mouvance présidentielle. Et c'est ce qui fonde à considérer que ces dispositions sont taillées pour exclure certains acteurs politiques et pour favoriser le candidat du pouvoir. Pour ce qui est de la prolongation du mandat présidentiel, elle résulte de la réforme constitutionnelle opérée en 2019, dans la dynamique d'aller vers des élections générales et un alignement des mandats politiques et rallonge le mandat du Président sortant M. Patrice TALON du 5 avril 2021 au 23 mai 2021, soit de quarante-sept (47) jours³. Ces deux éléments ont été suffisants pour créer de fortes contestations qui jugent le mécanisme de parrainage exclusif et la rallonge du mandat présidentiel antidémocratique.

A ce déferlement de risques d'atteintes à la paix et à la cohésion sociale, il faut ajouter, la psychose créée par la propagation du coronavirus. Malgré les efforts des autorités publiques pour ralentir les désastres de la pandémie, la menace de grandes contaminations en période électorale reste prégnante.

Dans ce contexte et fidèle à sa traditionnelle mission de veille citoyenne et contribution à un processus électoral inclusif, apaisé, équitable, juste et transparent, la Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile du Bénin coordonnée par WANEP-Bénin a initié et mis en œuvre, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, les projets «Electoral violence Monitoring, Analysis and Mitigation (EMAM)» et « Citoyen, Veille et Contribue à une élection présidentielle apaisée en 2021» avec un ensemble d'actions planifiées dont l'observation du scrutin présidentiel à travers une Salle de Situation Electorale.

Le présent rapport général rend compte de la contribution de la Plateforme Electorale à l'élection présidentielle d'avril 2021 au Bénin et plus particulièrement de la mission de la Salle de Situation Electorale.

Après une présentation de la Plateforme Electorale dans sa mission de surveillance du scrutin présidentiel d'avril 2021 (I), ce document présente les éléments du suivi de la période pré-scrutin (II), du jour du scrutin (III), de la période post-scrutin (IV), les difficultés rencontrées, leçons apprises et défis de la Plateforme Electorale (V) et finit par une conclusion et des recommandations finales (VI).

² Article 43 nouveau de la loi constitutionnelle n°2019-10 du 07 novembre 2019 portant révision de la Constitution du 11 décembre 1990 déclare : « Le président de la République est élu en duo avec un vice-président de la République. L'élection du duo président de la République et vice-président de la République a lieu ou scrutin majoritaire à deux (02) tours ».

³ Voir Policy brief : Election présidentielle de 2021 : la violence électorale passera-t-elle encore par le Bénin ?, sur Final_Policy-Brief-Bénin-Présidentielle-2021.pdf (wanep.org), page 5

I. La Plateforme Electorale des OSC et l'élection présidentielle d'Avril 2021

1. Présentation de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin

1. 1. Objectif général de la Plateforme Electorale

L'avènement de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin n'est pas une aventure citoyenne ex nihilo. La création de la Plateforme Electorale est une des nombreuses initiatives de la société civile béninoise dans sa contribution à la construction de l'édifice démocratique au Bénin. Ainsi, plusieurs compartiments de la vie de la nation sont pris en compte par des initiatives citoyennes. Il en existe dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, des ressources naturelles et minières etc. Dans le domaine particulier des élections politiques, un nombre conséquent d'organisations de la société civile, comme à leur habitude, se sont mis en ensemble pour contribuer à une gestion transparente, équitable et juste des processus électoraux au Bénin. Ce sont des organisations spécialistes du management des élections et du contrôle citoyen de l'action publique. Elles ont toujours été dans une quête permanente d'actions synergiques par des regroupements à vocation électorale⁴.

La Plateforme Electorale des OSC du Bénin est née de la synergie de veille citoyenne basée sur la médiation, la mobilisation et le monitoring électoral mise en place en 2015⁵. Elle se positionne comme une Plateforme de supervision des processus électoraux en vue de l'organisation qualitative et participative d'élections crédibles, justes et pacifiques en Afrique et, en particulier au Bénin. Elle est constituée de réseaux, faitières et ONG⁶ et réunit plus de 250 réseaux et organisations de la société civile intervenant dans le domaine des

⁴ On peut citer : Réseau des ONG béninoises pour des élections transparentes et pacifiques (RESONG) créé en 1995, du Réseau des ONG pour des élections pacifiques (RÉPAT) en 1999, de l'Observatoire des activités électorales (OAE) en 2001, du Front des OSC pour l'élection présidentielle (FORS-Présidentielle) de 2005, du Front des OSC pour le contrôle de l'action publique (FORS-CAP) en 2006, du Front des OSC pour la réalisation de la LEPI (FORS-LEPI) en 2008, du Front des OSC pour des élections libres, pacifiques et transparentes en 2010.

⁵ Il s'agit d'une initiative impulsée par le Programme de Nations Unis pour le Développement (PNUD) au Bénin dans le cadre des élections législatives puis communales, municipales et locales de 2015.

⁶ Ce sont : Africa-Elections, Association de Lutte Contre le Régionalisme, l'Ethnocentrisme et le Racisme (ALCRER), Association des Blogueurs du Bénin (AB-Bénin), Changement Social Bénin (CSB), Coalition Nationale pour la Paix (CNP), GlobEthics.net Francophone Africa (GE-FA), Maison de la Société Civile du Bénin (MdSC), Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin (PASCIB), Réseau pour l'Intégration des Femmes des

élections au Bénin.

Pour un meilleur arrimage du triptyque vision-mission-objectifs de la Plateforme Electorale, les membres de son Comité de Pilotage ont adopté en 2019 leur charte de fonctionnement, avec l'appui technique et financier de la Coopération Suisse et de Laboratoire citoyenetés.

L'objectif général de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin est de créer une synergie d'actions entre les organisations de la société civile béninoise, de renforcer la participation des jeunes et des femmes aux processus électoraux au Bénin à travers l'organisation de différentes mobilisations sociales et des communications de masse, d'assurer la médiation entre les acteurs en charge des élections ainsi qu'avec les partis politiques et d'effectuer un monitoring du processus électoral pour un cycle électoral apaisé, et des élections crédibles, transparentes et sans violences.

1. 2. Objectifs spécifiques pour l'élection présidentielle d'avril 2021

Les objectifs spécifiques de la Plateforme Electorale pour l'élection présidentielle d'avril 2021 résultent du contexte particulier et des enjeux de cette élection.

Le contexte est celui décrit plus haut, caractérisé notamment par les cendres incandescentes des frustrations issues des législatives de 2019 et communales de 2020 ; les réformes politiques et électorales contestées et instaurant le parrainage par les députés et/ou maires ; la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

La présidentielle d'avril 2021 au Bénin avait deux (02) principaux enjeux. Le premier enjeu de cette présidentielle est la conservation ou la conquête du pouvoir suprême⁷. Le second enjeu, non moins important est lié à la participation au scrutin. En effet, bien qu'il n'y ait pas de loi au Bénin qui fixe un taux de participation pour la validité des élections, il va de soi que la légitimité des élus est fortement tributaire du taux de participation obtenu au scrutin. Les dernières législatives de 2019 qui ont eu un taux de participation de 27%, selon la Cour Constitutionnelle, ont révélé de façon poignante cet état de choses. Les députés de cette législature ont été longtemps taxés et continuent d'être taxés par une certaine opinion d'illégitimes. Ainsi, pour les candidats à la présidentielle d'avril 2021, il ne suffisait pas seulement d'être élus, mais de l'être avec un taux de participation confortable qui les mettrait au-dessus du débat de la légitimité. La focalisation des discours et de certains actes autour de cet aspect lors de la campagne électorale démontre à profusion l'importance de cet enjeu.

Dans ce contexte et face à ces enjeux, la Plateforme Electorale, à travers ses initiatives, avait pour objectifs spécifiques de :

- opérationnaliser un dispositif de détection précoce des menaces sécuritaires et faire le plaidoyer nécessaire auprès des autorités compétentes pour la prise de mesures visant à enrayer les menaces.
- mobiliser des acteurs sociaux⁸ et sécuritaires⁹ pour la pacification de la période électorale et du scrutin présidentiel ;
- animer une Salle de Situation Electorale (SSE) depuis la veille jusqu'au lendemain du scrutin pour le suivi de la participation et pour renforcer l'alerte et la réponse aux dysfonctionnements de terrain qui pourraient engendrer de la violence.

Deux projets, à savoir «Electoral violence Monitoring, Analysis and Mitigation (EMAM)» et «Citoyen, veille et

Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines - section du Bénin (RIFONGA-Bénin), Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO (REPSFECO), Social Watch Bénin, SOS Civisme Bénin, Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB), du Réseau ouest africain pour l'édification de la paix (WANEP-Bénin) et du Réseau Women in Law and Development in Africa (WiLDAF-Bénin).

⁷ Voir Policy brief : Election présidentielle de 2021 : la violence électorale passera-t-elle encore par le Bénin ?, op cit, page 3.

⁸ Leaders religieux et traditionnels, leaders d'opinion, artistes, journalistes et webactivistes, jeunes et femmes, personnalités et acteurs politiques ; responsables des institutions clés de la République, etc.

⁹ Police Républicaine et Forces de défense.

contribue à une élection présidentielle apaisée en 2021 au Bénin» ont permis à la Plateforme Electorale de déployer ses activités. Et, pour l'atteinte des objectifs fixés, des ressources tant humaines que financières ont été mobilisées.

2. Les ressources mobilisées

La mise en œuvre des deux projets susmentionnés a permis de mobiliser d'importantes ressources humaines et financières.

2. 1. Ressources humaines mobilisées

Ce sont des hommes et des femmes de qualité, venus d'horizons divers, à qui ont été assignés des tâches précises pour l'atteinte des objectifs. Ce sont notamment : les membres Comité de pilotage de la Plateforme Electorale, les membres de la Coordination de la Plateforme Electorale, les membres du GNRE, les Moniteurs-terrain, les Fact-checkers, les formateurs-superviseurs, les Observateurs, les membres de la Cellule de communication, les membres des différentes chambres (Chambre technique, Chambre d'analyse, Chambre de réponses) de la Salle de Situation Electorale, etc.

2.1.1. Le Comité de pilotage de la PEOSC

Composé de quinze (15) membres¹⁰, le Comité de Pilotage est l'organe de prise des décisions et d'orientation de la Plateforme Electorale. Elaborer et actualiser, selon les contextes, les stratégies d'intervention et de communication autour des initiatives de la plateforme est son objectif principal.

Malgré le contexte de contestations des conditions de tenue de la présente élection, similaire à celui des législatives de 2019¹¹, tous les membres de la Plateforme Electorale ont effectivement participé au suivi du processus de l'élection présidentielle de 2021. C'est la preuve que les membres du Comité de pilotage ont compris que quel que soit le caractère que présente l'élection, la Plateforme Electorale, en tant que regroupement de supervision des élections pour une amélioration des processus électoraux dans notre pays, se doit de faire un suivi alternatif du processus.

2.1.2. La Coordination de la Plateforme Electorale

Assurée par WANEP-Bénin, la coordination a eu pour mission de veiller à la mise en œuvre et la réussite des activités de la Plateforme Electorale.

A cet effet et pour l'atteinte des résultats, cinq (05) sous-comités (Administration, Relations extérieures, Logistique, Formation et Déploiement, Recrutement des observateurs) ont été mis en place avec des cahiers de charges bien définis :

- le comité Administration a été chargé, d'œuvrer à l'élaboration des documents administratifs, d'assurer le secrétariat de la salle de situation Electorale et surtout de garantir l'archivage de tous les documents produits par la Plateforme Electorale ;
- le comité Relations extérieures s'est occupé, comme son nom l'indique, de la liaison entre la coordination et les différents prestataires à mobiliser pour l'animation efficace de la Salle de Situation Electorale ;

¹⁰ WANEP-Bénin ; Coalition Nationale pour la Paix, SOS Civisme ; Association des Blogueurs du Bénin ; Africa élections ; ALCRER ; RIFONGA ; PASCIB ; REPSFECO ; Changement Social Bénin ; WILDAF ; Globeticks.net Africa Francophone ; Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) ; Maison de la Société Civile ; Droits de l'Homme, Paix et Développement (DHPD).

¹¹ Plateforme Electorale des OSC du Bénin coordonnée par WANEP Bénin, Elections législatives d'avril 2019 au Bénin : Salle de surveillance de la violence électorale : Rapport Général, page 19.

- le comité logistique a, entre autres, assuré la répartition et l'acheminement des outils et kits vers les observateurs et la gestion des outils et kits indispensable à l'animation de la SSE ;
- le comité Formation et Déploiement était responsable de la planification des formations et du déploiement des formateurs au regard de la localisation des observateurs ;
- le comité Recrutement est chargé, entre autres, de la sélection des observateurs conformément au plan de déploiement statistique et de la constitution de leurs dossiers en vue de la demande d'accréditation à la CENA.

Pour cette présidentielle, la coordination de WANEP Bénin a été appuyée par une équipe du Bureau régional de WANEP composée de quatre (04) personnes : Mme Alice KAMBIRE, Analyste Régionale Démocratie et Gouvernance ; les sieurs Julien OUSSOU, Coordonnateur Régional chargé du Développement du Réseau ; Romaric SAMSON, Chargé de Suivi-Evaluation et Développement Réseaux et Philip S. ODONKOR, Chargé des Technologies de l'Information et de la Communication.

2.1.3. Le Groupe National de Réponse Electorale (GNRE)

Au regard des risques de violence électorale pressentis du fait du contexte socio-politique et des enjeux de l'élection présidentielle d'avril 2021 et pour contribuer à la prévention de la violence électorale, la Plateforme Electorale a mis en place, le 25 septembre 2020, le Groupe National de Réponse Electorale (GNRE) présidé par Mme Claire HOUNGAN AYEMONNA. Ce groupe est composé de vingt (20) personnalités¹² sélectionnées suivant des critères bien définis : impartialité, objectivité, appartenance à une structure travaillant dans les domaines électoral, des droits humains, de la sécurité, etc. Il a pour principal objectif de discuter, d'élaborer et de recommander des stratégies de réponses aux risques de violences liées à l'élection en rapport avec les lois électorales, la sécurité humaine, l'éthique et les bonnes pratiques en vigueur au Bénin et les instruments internationaux. Le GNRE a été fonctionnel du 25 septembre 2020 au 30 juin 2021.



2.1.4. Le comité d'analystes

Pour appuyer le suivi de la violence électorale, il a été mis en place un comité composés de trois jeunes analystes. Ce comité avait, entre autres, pour charges de :

- faire le suivi des moniteurs dans la soumission régulière des rapports d'incidents et de situations relatifs aux élections ;
- faire le suivi de l'actualité dans la presse et les médias sociaux pour en ressortir les incidents marquants en lien avec les indicateurs de suivi de la violence électorale ;

¹² Dix (10) personnalités aux profils divers et dix (10) personnalités responsables d'Organisations de la société civile. Voir la liste en annexe 1.

- assurer le suivi et le rapportage de la mise en œuvre des recommandations de la Plateforme Electorale aux différentes autorités compétentes (contenues dans les déclarations faites lors de la Salle de Situation Electorale, etc.) ;
- rédiger les rapports de suivi de la violence électorale à soumettre au GNRE suivant une périodicité définie par la coordination ;
- produire les premiers drafts des déclarations de la Plateforme Electorale pendant le processus.

Le comité a fonctionné de février à août 2021.

2.1.5. Les Moniteurs de suivi de la violence électorale

Quarante-cinq (45) jeunes hommes et femmes ont été sélectionnés, formés, outillés et chargés, comme moniteurs communautaires, de renseigner une série d'indicateurs spécifiquement élaborés¹³ pour le suivi, en temps réel, des faits et actes pouvant déclencher des violences électorales afin de contribuer à des réponses rapides pour les prévenir et/ou les atténuer. Ces moniteurs avaient pour mission de soumettre, chaque fois qu'un incident pertinent se produisait dans leur localité, des rapports d'incidents et, une fois par semaine, un rapport de situation. Une application spéciale, "BeninElects" (www.wanep.org/beninelects/)¹⁴ a été conçue par le Bureau Régional de WANEP Bénin, dans le cadre du projet EMAM, à cet effet.

2.1.6. Les Fact-checkers

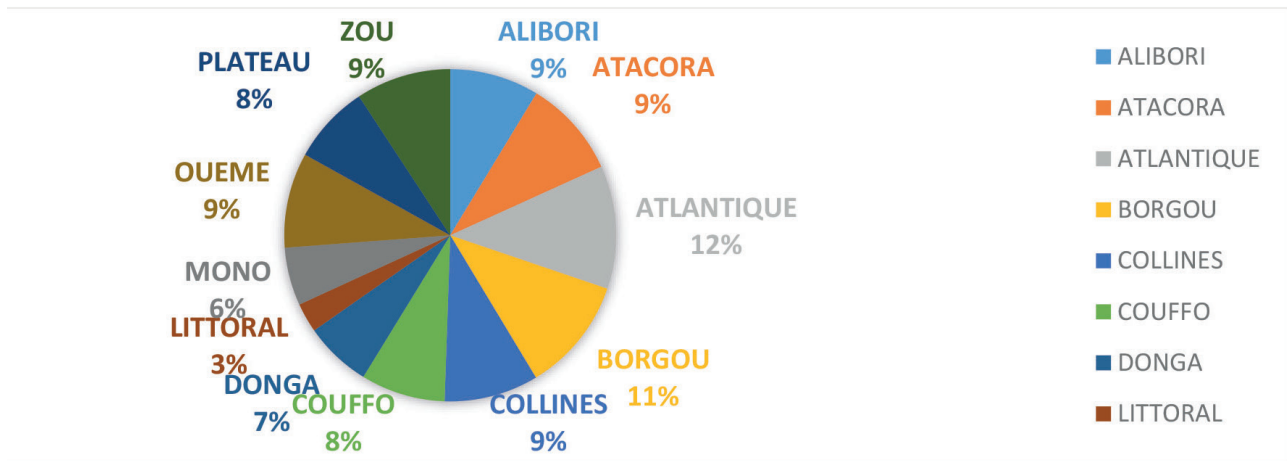
Les élections sont souvent des espaces de création et d'entretien de fausses informations. Toutes choses qui peuvent générer tensions et violences et remettre en cause le processus électoral. Pour contribuer à la déconstruction des fausses informations et aux fins de favoriser une élection qui se déroule dans un climat pacifique, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin a recruté et formé douze (12) jeunes journalistes, blogueurs, web-activistes dénommés « fact-checkers ». Ils ont été déployés dans les douze (12) départements du Bénin pour, entre autres, la déconstruction des fausses informations et l'élaboration d'un Guide du citoyen face aux fausses informations.

2.1.7. Les observateurs et formateurs-superviseurs

Mille quatre cent soixante-dix (1470) observateurs ont été mobilisés et déployés sur toute l'étendue du territoire selon un plan statistique produit par un expert. Parmi eux, cinq cent-quarante-six (546) sont déployés la veille, le jour et le lendemain du scrutin présidentiel : ce sont les observateurs d'arrondissement. Le reste (924) des observateurs est déployé exclusivement le jour du scrutin : ce sont les observateurs du jour du scrutin. L'une ou l'autre catégorie avait pour mission d'observer, sur la base d'une grille d'observation codifiée, la veille du scrutin, le déroulement du scrutin, le jour après le scrutin et de rapporter leurs observations à la chambre technique de la SSE. Avant leur déploiement, les observateurs ont assisté à une formation pré-déploiement. Ces formations, organisées par zones pour être le plus proche possible des observateurs, se sont déroulées du 05 au 10 avril 2021.

¹³ Ce sont les indicateurs validés lors de l'atelier de validation des indicateurs, des parties prenantes aux élections et de la cartographie des zones à risques de violence électorale, atelier tenu à Cotonou, les 09 et 10 septembre 2020. Ils ont été également soumis à validation du GNRE lors de la séance de travail ayant suivi son installation le 25 septembre 2021.

¹⁴ Un logiciel spécifique de Système d'Alerte Précoce (SAP) adapté au suivi de la violence électorale avant et après les élections.



Graphique n° 1 : Taux de représentation des observateurs par département

Les différentes formations des observateurs ont été assurées par quarante-quatre (44) formateurs mobilisés à cet effet. En plus de former en présentiel les observateurs sur toute l'étendue du territoire national, les formateurs ont également eu à charge de superviser le lot d'observateurs qui leur a été confié jusqu'à la fin du scrutin. Ce sont des formateurs-superviseurs. Avant leur déploiement pour les formations, les formateurs-superviseurs ont eux-mêmes suivi une formation des formateurs qui a eu lieu les 1er et 2 avril 2021 à Cotonou.

A leur côté, il a été également déployé, le jour du scrutin, des superviseurs mobiles de centres de vote qui ont eu à sillonner quelques centres de vote pour s'assurer que tout allait bien et pour contribuer à apporter, si besoin était des réponses sur le terrain. Au regard de leurs rôles, ces superviseurs étaient essentiellement des membres du Comité de pilotage de la PEOSC.

2.1.8. Les membres de la Chambre technique

Les membres de la chambre technique dénommés "gestionnaires" étaient au nombre de vingt-deux (22)¹⁵ dont 13 femmes mobilisés et équipés pour être en contact permanent avec les observateurs déployés sur le terrain. Avant leur installation et l'opérationnalisation de la chambre technique, les gestionnaires ont suivi une formation qui s'est déroulée le 03 avril 2021 à Cotonou.

Conformément à leur cahier de charges, les gestionnaires devaient entre autres :

- assurer le suivi des observateurs qui leur sont confiés ;
- s'assurer que les sms des observateurs sont envoyés à temps, selon les périodes mentionnées sur la grille d'observation ;
- vérifier la conformité des sms envoyés en appelant, au besoin, les observateurs ayant envoyé les sms incorrects pour leur correction ;
- remonter les incidents (Sms d'alerte) aux chambres compétentes ;
- suivre les données et résultats des postes de vote envoyés par les observateurs.

¹⁵ Voir annexe 2, Liste des membres des différentes chambres



Toutes les opérations de la chambre technique ont été supervisées par Messieurs Karim MAHOULIKPONTO et Marius SOUNOUVOU. Ces derniers ont notamment géré les relations entre les gestionnaires de la Chambre technique, apporté des solutions aux difficultés rencontrées et assuré le respect des mesures barrières contre la Covid-19 au sein de la chambre.

2.1.9. Les membres de la Chambre d'analyse

Présidée par Mme Léontine K. IDOHOU, la Chambre d'analyse fut animée par six (06) expert(e)s aux profils variés (sécurité, communication et médias, statistique, droit, genre). Leurs expériences, ressources et compétences ont permis d'atteindre considérablement les résultats de la SSE. De façon spécifique, les six (06) personnalités de la chambre ont :

- traité les données électorales envoyées par les observateurs et ont produit les analyses nécessaires;
- traité en urgence les informations envoyées des postes de vote par les observateurs qui nécessitaient des actions correctives urgentes ;
- soumis les données analysées et des réponses possibles à la chambre de réponses pour validation, application ou publication ;
- préparé et rendu disponibles à temps, les quatre (04) projets de Déclaration conformément à l'agenda de la SSE ;
- accueilli les visiteurs de la chambre d'analyses.

La réussite de la mission de la chambre d'analyse a été rendue possible grâce à l'expérience de ses membres qui sont, pour la plupart, à leur troisième expérience.



2.1.10. Les membres de la Chambre de réponses

Comme pour la Chambre d'analyse, six (06) personnalités, dont une (01) femme, ont été mobilisées pour animer la Chambre de réponses. La présidence de la Chambre de réponses fut assurée par le Général Félix HESSOU, Général de Police à la retraite. Au regard des menaces de violences et du développement de l'actualité socio-politique en lien avec les candidatures, le Général Awal Djibril BOUKOU NAGNIMI, Général des Forces armées Béninoises à la retraite, a été mobilisé pour faire la balance¹⁶, aussi bien en termes d'appartenance au corps professionnel que régionale, avec le Général HESSOU.



De façon spécifique, ces six (06) personnalités¹⁷ ont :

- apporté, en collaboration avec la CENA, la Direction de la Police Républicaine et autres institutions, des réponses aux différents incidents soumis à la SSE. La procédure consiste à, d'abord, vérifier l'information auprès d'autres sources, et apporter ensuite la réponse adéquate convenue au sein de la chambre en appelant l'institution concernée ;
- validé et consolidé les propositions de communiqués et déclarations apprêtées par la chambre d'analyse ;
- reçu et échangé avec les visiteurs de la Salle de Situation Electorale. Plus de dix institutions, délégations et ambassades ont visité la SSE. Pour la plupart, les préoccupations étaient portées sur le taux de participation et les incidents observés ;
- rendu publique, le samedi 10 avril 2021 à 16h, la déclaration d'entrée de la SSE ;
- rendu publiques, le jour du scrutin, soit le dimanche 11 avril 2021, deux (02) déclarations sur le démarrage et sur les déroulement et dépouillement du scrutin ;
- rendu publique, le 12 avril 2021, la déclaration préliminaire qui a sanctionné la fin de la mission d'observation électorale.

2.1.11. La Cellule de communication

La Cellule de communication était composée de cinq (05) membres dont deux (02) relèvent des médias traditionnels, deux des blogueurs sous la coordination de Mme Sessi HOUNKPO, Chargée de Communication à WANEP-Bénin. Les membres de la Cellule de communication étaient chargés de :

- mobiliser les journalistes dont la liste a été validée par la coordination pour les points de presse ;
- mettre à disposition des journalistes et des visiteurs les exemplaires des différentes déclarations de même que tout autre support relatif à la SSE et à l'élection présidentielle ;
- assurer la diffusion en direct, sur les pages Facebook et Twitter de la Plateforme Electorale, des différents points de presse ;

¹⁶ E appartenance des deux généraux à deux différentes parties du pays est un atout. En considérant que les clivages nord-sud apparus dès les premières heures des mouvements de contestations, il est nécessaire que les sorties de la Plateforme soient acceptées et comprises de tous. Or la Chambre de réponses est une des entités stratégiques et opérationnelles de la SSE. Ayant à sa tête au départ un général originaire du sud, fait courir des risques de doutes, de suspicions et même de prise à partie par les contestataires qui sont majoritairement identifiés dans le centre-nord et le nord du Bénin. D'où le choix et la mobilisation d'un général originaire du nord pour éviter toute mal compréhension et tout doute.

¹⁷ Ce sont des personnalités aux profils variés et appropriés. Ce sont des Experts en gouvernance, des religieux, des généraux de l'armée etc.

- partager, par mail, avec les autres journalistes locaux et autres organes désireux, la version numérique des différentes déclarations ;
- rendre compte sur les réseaux sociaux des différentes visites reçues.

Tout comme les membres des autres chambres (technique, analyste et de réponses), les membres de la cellule de communication ont été déployés sur les trois (03) jours de la SSE, c'est-à-dire du 10 au 12 avril 2021.

2.1.12. Du personnel de soutien

Pour aider à l'accueil des visiteurs et à la sécurisation de la SSE, il a été mobilisé des hôte(esse)s, agents de sécurité et de liaison pour les trois (03) jours de la SSE.

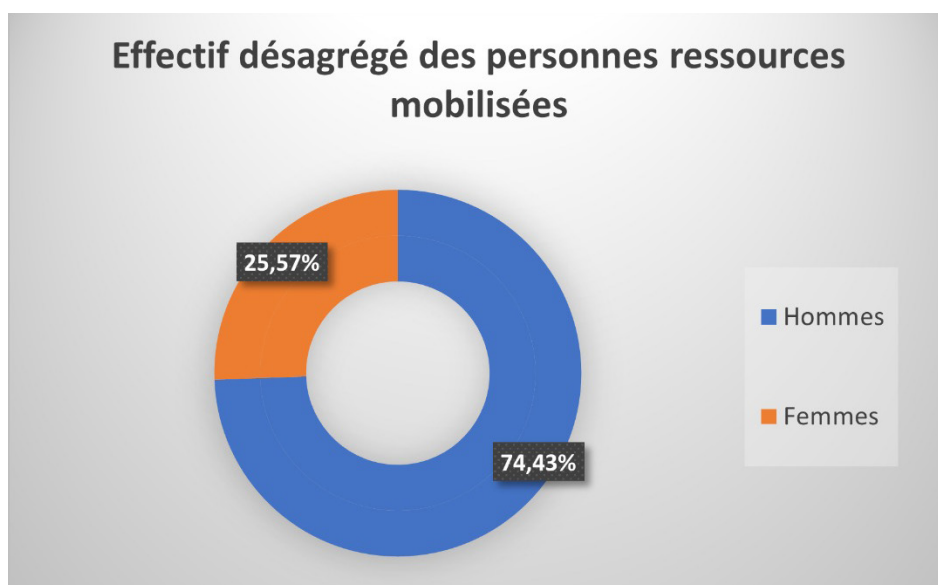
2.1.13. Genre et ressources humaines mobilisées

Au total, environ mille six cent cinquante quatre (1.654) personnes, toutes catégories confondues, ont été mobilisées par la Plateforme Electorale. 423 des personnes mobilisées étaient des femmes, soit un taux de 25,57%, légèrement en-dessous du nombre de femmes mobilisées par la Plateforme Electorale lors des élections communales de 2020 (26,32%).

Les détails d'implication des femmes par secteur se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Postes concernés	Effectif mobilisé		Total
	Femmes	Hommes	
Comité de pilotage PEOSC	1	5	06¹
GNRE	1	10	11²
Coordination	5	6	11
Moniteurs terrain	10	35	45
Fact checkers	4	8	12
Observateurs	362	1108	1470
Formateurs-superviseurs des observateurs	18	26	44
Cellule de communication	2	3	5
Chambre de réponses	1	5	6
Chambre d'analyses	2	4	6
Chambre technique	13	9	22
Consultants ESR	00	2	2
Hôtes/hôtesse	4	2	6
Agent de liaison	0	1	1
Agents de sécurité	0	3	3
Superviseurs mobiles	0	4	4³
TOTAL	423	1231	1654

Tableau n°1 : Effectif mobilisé en femmes et en hommes pour la mission de la Plateforme Electorale



Graphe n°2 : Taux en femmes et en hommes du personnel mobilisé par la Plateforme Electorale

2. 2. Ressources financières mobilisées

Les actions de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin pour l'élection présidentielle d'avril 2021 ont reçu le soutien de cinq (05) Partenaires Techniques et Financiers.

Dans le détail, ce soutien est composé des appuis financiers de :

- Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) par contrat référencé G03861 signé en décembre 2020 pour un montant de cent quatre-vingt-dix-mille dollars US (\$190.000 US) ;
- Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) par contrat référencé n° G03884 et signé en mars 2021 entre OSIWA et WANEP-Bénin, agissant en qualité d'administrateur du financement au profit de la Radio Crystal News pour un montant de cinquante mille dollars US (\$50.000US) ;
- La Direction du Développement de la Coopération Suisse par contrat référencé n°001/GFA-R/DDC/2021 pour un montant de cent soixante-deux millions sept cent cinquante et un mille cent (162.751.100) francs CFA ;
- L'Union Européenne, Délégation du Bénin par contrat référencé EIDHR/2021/422-824 du 18 février 2021 pour un montant de cent cinquante mille quatre-vingt-quatorze virgule quarante-deux (150.094,42) Euros ;
- L'Union Européenne, Bureau de Dakar, financement reçu à travers le bureau régional de WANEP, d'un montant de cent soixante-trois mille cent cinq virgule quatre vingt onze (163.105,91) Euro ;
- La GIZ Abuja, financement reçu à travers le bureau régional de WANEP, d'un montant de vingt deux mille cent dix virgule quatre vingt treize (22110,93) euro ;
- L'Organisation Internationale de la Francophonie par un protocole d'accord de subvention signé le 30 mars 2021 d'un montant de quatre-vingt mille (80.000) Euros. Ce financement a été administré par RIFONGA Bénin au nom de la PEOSC.

3. Des principales contributions de la Plateforme Electorale pour une élection présidentielle apaisée en 2021 au Bénin

Conformément à sa planification et tout au long du processus, la Plateforme Electorale a eu à mener

des activités qui peuvent être regroupées en cinq (05) grandes catégories : (i) des actions de diplomatie préventive et de mobilisation d'acteurs en faveur de la paix ; (ii) des actions de formation et de renforcement de capacités à l'endroit des cibles ; (iii) des actions d'appel à la non-violence, au dialogue et à l'ouverture du processus ; (iv) des actions d'informations des citoyens et missions internationales d'observation électorale et (v) le déploiement d'une mission d'observation électorale.

3.1. Les actions de diplomatie préventive et de mobilisation d'acteurs en faveur de la paix

a. Dix (10) audiences de diplomatie préventive tenues avec diverses institutions et personnalités

Le Groupe National de Réponse Electorale, présidé par Mme Claire HOUNGAN AYEMONNA et conduit par Mme Fatoumatou BATOKO ZOSSOU, Présidente de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin, a rencontré successivement :

1. le Président du COS-LEPI (le 14 octobre 2020) ;
2. l'ancien Président de la République Dr Thomas Boni YAYI (le 19 octobre 2020) ;
3. des responsables du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique (le 22 octobre 2020) ;
4. le Président de la Cour Constitutionnelle (le 23 octobre 2020) ;
5. la CENA (le 23 octobre 2020) ;
6. le Parti Union Progressiste (le 17 novembre 2020) ;
7. le Président de la Cour suprême (le 24 novembre 2020) ;
8. le Président de l'Assemblée nationale, (le 29 janvier 2021) ;
9. le parti «Les Démocrates» (le 08 mars 2021) ;
10. le Représentant résident de la CEDEAO, son Excellence Blaise DIPLODJOMAND (le 10 mars 2021).

Cette série d'audiences a préliminairement permis de faire connaître le GNRE, d'exposer le contexte de sa mise en place et ses objectifs. Ensuite, à chacune de ces audiences, le GNRE a discuté d'une part des préoccupations spécifiques liées à chaque partie prenante, et a évoqué d'autre part les voies et moyens pour prévenir et atténuer les risques et menaces de violences pouvant remettre en cause le processus électoral.

Au regard du contexte, le Chef de l'Etat, Monsieur Patrice TALON, a été identifié comme un acteur clé à rencontrer. Trois demandes d'audiences ont été introduites auprès de lui à cet effet. Toutes sont restées sans suite.

b. Six (06) rencontres de diplomatie préventive, sensibilisation et mobilisation des leaders communautaires influents

Tenues dans les communes de Parakou, Tchaourou, Savè, Savalou, Bassila et Bantè, du 15 au 19 mars 2021, ces rencontres communautaires ont permis de mobiliser cent dix-huit (118) leaders communautaires et sécuritaires influents (dont 11 femmes) pour la sensibilisation dans leurs différentes localités en vue d'une élection non-violente. Ont pris part à ces rencontres, des chefs religieux, des sages, des rois, des responsables de la communauté des chasseurs, des responsables de groupes de femmes, de jeunes, des responsables sécuritaires, etc. A leur tour, ces leaders ont eu à mener, dans leurs localités, des actions d'apaisement des tensions et des comités de veille ont été installés dans certaines zones à risques telles que Savalou, Bantè, Savè et Bassila. Ces initiatives, selon les acteurs des différentes localités, ont permis d'atténuer les violences dans ces localités.

«Au risque de se tromper la leçon tirée de ces activités surtout après les événements est que si ces activités n'étaient pas réalisées les événements auraient pris de plus grandes ampleurs dans la commune.» Expédit de SOUZA, Président Comité de veille de Bantè.

c. Trois (03) dialogues-échanges entre leaders communautaires et Forces de défense et de sécurité pour la co-sécurisation du processus électoral

Soixante-onze (71) responsables des FDS et leaders communautaires ont pris part à ces dialogues-échanges à Parakou (15 et 16 mars 2021) et simultanément à Bohicon et Cotonou (22-23 mars 2021). Le principal effet de cette action a été la prise de conscience de ces deux catégories d'acteurs de leurs différences de perceptions de certaines terminologies, actes et comportements en matière de manifestations et de gestion des manifestations publiques. Ces sessions ont permis d'identifier des axes de travail et de collaboration de ces deux catégories d'acteurs pour un scrutin apaisé.



d. Séances de briefing et de débriefing du Groupe de travail régional

Dans le cadre spécifiquement du projet EMAM, il a été mis en place un groupe de travail régional composé de représentants de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de l'UNOWAS, de l'Union Européenne et du bureau régional de WANEP. Une séance de briefing a été tenue avec ce groupe de travail le 24 septembre 2020 afin de partager avec eux les éléments de contexte de la présidentielle 2021, les acteurs, défis et recommandations. A la fin de la période de mise en œuvre du projet, une séance de debriefing sera tenue à une date retenue de commun accord, afin de partager les résultats, leçons apprises et perspectives.

3.2. Les actions de formation/Renforcement de capacités à l'endroit de diverses cibles

a. Formations thématiques pour le Copil/PEOSC et le GNRE

Dans le cadre de ce processus électoral, des formations thématiques ont été organisées à l'endroit des membres du comité de pilotage de la Plateforme Electorale et du Groupe national de réponse électorale. Il s'est agi de formations sur des thématiques telles que «la gestion des conflits électoraux», «la diplomatie préventive», «Plaidoyer dans un contexte politique difficile» et «la sécurité électorale». Ces sessions ont permis de doter les participants, tant individuellement qu'institutionnellement, de nouvelles compétences, outils et stratégies pour adresser les défis du contexte pour des interventions plus pertinentes.

Témoignages :

« J'ai beaucoup gagné en matière de diplomatie préventive, J'ai appris en matière de violence électorale ; j'ai appris les techniques qui permettent de faire la diplomatie préventive pour atténuer les violences et, en cas de violences, comment s'y prendre pour ne pas enflammer davantage, j'ai appris aussi ça ». (Romain BOKO, membre de SOS Civisme)

De façon institutionnelle, selon le représentant de SOS Civisme, les formations reçues sur les violences électorales ont permis à SOS Civisme, dans la mise en œuvre d'un de leur projet d'éducation électorale à l'endroit de 220 jeunes, de former ces jeunes sur la violence électorale, la communication non-violente. Ces jeunes ont eu à leur tour de petits groupes d'autres jeunes dans leurs localités pour échanger avec eux sur la violence électorale et les comportements non violents qu'il faut avoir en période électorale. Ce qui a permis à ces jeunes de ne pas être impliqués dans des actes de violences pendant cette élection.

« La formation sur la gestion des conflits a permis à CSB lors de ses activités le jour de l'élection d'anticiper des réactions et de voir comment jouer dans une certaine mesure la médiation entre les parties prenantes qui avaient de positions divergentes », (Gilbert KINGBE, Chargé de programme à Changement Social Bénin, CSB).

b. Formation de journalistes et webactivistes sur la couverture médiatique sensible aux conflits

Quatre vingt treize (93) journalistes et Web-activistes dont quatre vingt six (86) hommes et sept (07) femmes répartis sur toute l'étendue du territoire national ont été formés lors de trois (03) ateliers organisés à Porto-Novo (11 et 12 mars 2021), Bohicon (8 et 9 mars 2021) et Parakou (11 et 12 mars 2021). Ils ont été entretenus, d'une part, sur la compréhension et la dynamique des conflits électoraux en Afrique de l'Ouest et, d'autre part, sur le rôle que peuvent jouer les journalistes et web-activistes dans la survenance et l'exacerbation de conflits et leur responsabilité sociale pour la pacification de la période électorale à travers des productions médiatiques sensibles aux conflits électoraux. Ces ateliers ont été menés en partenariat avec le Conseil National du Patronat de l'Audio-visuel (CNPA).

Quelques témoignages de journalistes :

« La mise en œuvre des notions reçues à cette formation nous a permis de produire des émissions de meilleure facture ayant rapport à la thématique du conflit en période électorale. Cette formation nous a permis d'organiser certaines émissions spéciales sur la thématique de la paix et la lutte contre les conflits électoraux. » (HOUNSOU Polycarpe, Journaliste).

« Cette formation a permis de mettre l'accent sur les facteurs qui contribuent à la préservation de la paix dans l'ensemble de nos productions afin de contribuer efficacement à la réduction des conflits, pré, pendant et post élection. » (N'DAH Hilaire, Journaliste).

c. Diverses autres formations

Divers autres acteurs, mobilisés et déployés dans le cadre de ce processus ont été formés avant leur déploiement. Il s'est agi, essentiellement, de :

- 45 moniteurs et 3 analystes formés à l'utilisation de l'application « BeninElects » (www.wanep.org/beninelects/)¹⁸ et pour le suivi de la violence électorale ;
- 12 fact-checkers formés pour la déconstruction des fausses informations ;
- 44 formateurs-superviseurs d'observateurs formés en termes de contenu et de techniques d'animation des formations d'observateurs ;

¹⁸ Un logiciel spécifique de Système d'Alerte Précoce (SAP) adapté au suivi de la violence électorale avant et après les élections.

- 1470 observateurs du scrutin formés entre autres, sur le Code électoral, les indicateurs et la grille d'observation, les systèmes et formats de rapportage, les principes et exigences d'une mission d'observation électorale et sur quelques mesures sécuritaires en matière d'observation électorale dans un contexte difficile.

3.3. Les actions d'appel à la non-violence, au dialogue et à l'ouverture du processus

a. L'hymne 'Jeunesse et non-violence' largement diffusé

A l'occasion de l'élection présidentielle de 2021, l'hymne conçu et diffusé lors des élections communales de mai 2020 a fait l'objet, une fois encore, d'une large diffusion. L'objectif de cette initiative a été de mobiliser un grand nombre de jeunes en faveur d'une élection paisible et sans violence au Bénin. A cet effet, les réseaux sociaux et le site YouTube (https://www.youtube.com/watch?v=CBp5L_f3ccA) ont été mis à contribution pour toucher un nombre important de jeunes qui sont les principaux utilisateurs de ces nouveaux moyens de communication.

b. Diffusion de slams vidéo d'appel au dialogue

Des slameurs ont été également mobilisés pour pacifier le contexte. Deux (02) slams vidéo ont été produits et diffusés lors du processus. Les messages véhiculés sont des messages d'appel à l'unité nationale, d'appel au dialogue pour la résolution des différends, d'appel à la non-violence, etc. Ils ont été diffusés par WhatsApp et Youtube.

c. Appels pour une élection présidentielle libre, transparente, inclusive et pacifique en 2021

Ces appels ont été lancés à travers des visuels et audios (affiches et spots) portant des messages de plaidoyer, qui ont été ventilés à l'échelle nationale. Ainsi,

- 1 affiche grand format de messages a été produite et apposée dans 45 communes,
- 1 spot audio-visuel a été diffusé sur 11 radios communautaires, Youtube, Facebook, Twitter, WhatsApp ;
- des spots audios en français et 7 langues nationales (yoruba, fon, dendi, Fulfulbé, Adja, Goun, Ditamari) ont été diffusés sur 13 radios sur toute l'étendue du territoire.

3.4. Les actions d'information des citoyens et missions internationale d'observation électorale

a. Edition et distribution des lois électorales

Un recueil composé du nouveau Code électoral, de la Constitution du 11 décembre 1990 modifiée par la n°2009-40 du 07 novembre 2019, de la Charte des partis politiques, du statut de l'opposition et de certaines dispositions du code pénal relatives aux infractions électorales, a été édité en 2500 exemplaires et distribué lors des différentes activités de la Plateforme Electorale, à différentes organisations et institutions de la République ainsi qu'aux citoyens.

b. L'édition et la publication d'un document d'analyse des enjeux et risques de la présidentielle de 2021

Un Policy brief¹⁹ intitulé « Election Présidentielle de 2021 : La violence électorale passera-t-elle encore par le Bénin ? » a été élaboré pour examiner les enjeux et les risques liés à l'élection présidentielle d'avril 2021. Ce document a exploré les spécificités liées au cadre légal de la présidentielle 2021 au Bénin, indiqué et apprécié le rôle de chacune des parties prenantes dans le processus électoral. Il y a été également abordé les différents défis relatifs à la présidentielle de 2021, trois (03) scénarii possibles au regard du contexte et

¹⁹ Final_Policy-Brief-Benin-Présidentielle-2021.pdf (wanepbenin.org).

des recommandations à l'endroit de divers acteurs de la scène politique impliqués dans l'organisation et la tenue de cette échéance électorale. Ce document d'analyse a été imprimé et diffusé aux différents acteurs, aux institutions de la République et aux citoyens.

c. Les points de presse d'information du citoyen

Pendant la période électorale, quatre (04) points de presse de publication de déclarations ont été animés par le GNRE pour informer les citoyens de leurs observations, analyses relatives au processus électoral. C'était l'occasion, pour le GNRE et la PEOSC, de formuler des recommandations à l'endroit du Chef de l'Etat ; des institutions et acteurs impliqués dans le processus ; des acteurs politiques ; des autorités sécuritaires ; des autorités judiciaires ; des médias et web-activistes ; des OSC ; des sages et des populations pour, entre autres, des actes concrets pour l'ouverture du processus, le dialogue, etc.

d. Les échanges avec les missions

Diverses missions d'évaluation préélectorale ont demandé à rencontrer la Plateforme Electorale des OSC du Bénin, étant le principal regroupement de la société civile engagé pour le suivi du processus électoral. C'est ainsi que la PEOSC a eu à rencontrer :

- La mission d'évaluation pré-électorale de l'Institut Électoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), le 10 mars 2021 ;
- La mission moyen terme de la CEDEAO, le 24 mars 2021 ;
- La mission d'observation de l'Organisation Internationale de la Francophonie conduite par Son Excellence Mimata SAMATE, le 10 avril 2021.

Ces différentes missions étaient intéressées de recueillir les observations et analyses de la PEOSC sur les éléments de contexte de la présidentielle, les éléments de crispation et de risques, les actions et défis de la société civile, etc. Ces rencontres ont permis à la PEOSC d'avoir également les observations de ces différentes missions sur l'élection présidentielle et les rôles qu'elles peuvent jouer pour une prévention des risques et de la violence.

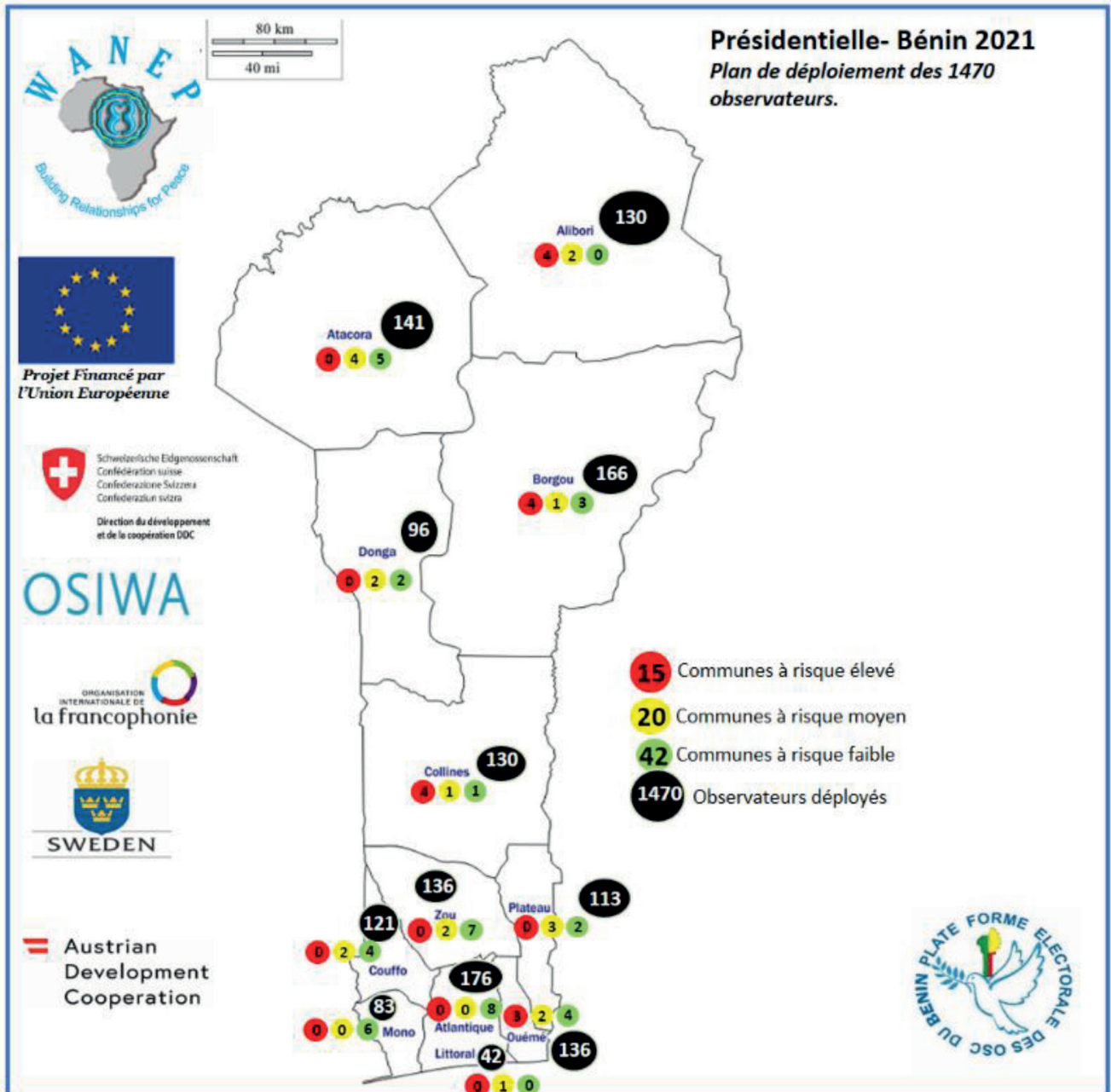
3.5. Le déploiement d'une mission d'observation électorale appuyée par une Salle de Situation Electorale

Mille quatre-cent soixante-dix (1470) observateurs sont statistiquement déployés avec précaution pour couvrir aussi les zones à risques de violence électorale identifiées et collecter des données fiables avec une marge d'erreur de $\pm 5\%$. Les zones à risque ont été déterminées et validées lors d'ateliers d'experts les 09 et 10 puis 25 septembre 2020. Elles ont été regroupées en 3 catégories : "Zones à faibles risques", "Zones à risques moyens" et "Zones à forts risques" de violence électorale. Des 1470 observateurs, 546 sont des observateurs d'arrondissement qui ont pour rôle de faire un suivi la veille, le jour et le lendemain du scrutin.

Le travail des observateurs de terrain est complété par une Salle de situation Electorale (SSE) installée à l'Hôtel du Lac de Cotonou. Composée de trois chambres (Chambre technique, Chambre d'analyses et Chambre de réponses) et d'une cellule de communication, la SSE a fonctionné de façon méthodique et professionnelle et dans le strict respect des mesures barrières de prévention contre la Covid-19, du 10 au 12 avril 2021, selon un agenda bien élaboré²⁰.

²⁰ Voir Annexes.

Toute situation rapportée du terrain est traitée par les Chambres et avec la collaboration des autorités en charge des élections, de la sécurité et autres pour la mitigation des dysfonctionnements et autres. La SSE a rendu publiques ses observations au fur et à mesure le jour du scrutin par deux (02) Déclarations : une Déclaration à 11h sur l'ouverture des postes de vote et le déroulement du scrutin²¹ et une autre à 18h sur le déroulement et le dépouillement du scrutin²². Une Déclaration finale de toute la mission d'observation a été publiée le lundi 12 avril 2021²³.



²¹ Voir Annexes.

²² Voir Annexes.

²³ Voir Annexes.

II. Suivi de la période pré-électorale

L'observation de la période pré-électorale a été faite sur la base d'indicateurs définis au regard du contexte. Les moniteurs déployés par la PEOSC ont eu à faire, sur la base de ces indicateurs, un suivi de la période et à rapporter les incidents dont ils ont eu connaissance. Leurs observations ont fait l'objet de rapports de suivi de la violence électorale qui ont été diffusés et ont alimenté les points de presse du GNRE et de la PEOSC tout au long du scrutin. La présente rubrique rapporte quelques éléments majeurs qui ont marqué la période pré-électorale.

1. Du cadre juridique de l'élection présidentielle d'avril 2021

Les instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par le Bénin en matière électorale valent pour l'élection présidentielle d'avril 2021. Il s'agit entre autres de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948²⁴ ; de Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) de 1966²⁵ ; de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) de 2007²⁶ ; du Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au Protocole de la CEDEAO de 2001 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité.

²⁴ La DUDH fait de l'élection, le fondement de la gestion démocratique des affaires publiques. Voir notamment l'article 21 : « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis [...] La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté du peuple doit s'exprimer par des élections honnêtes... ». Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948, p 5.

²⁵ Voir notamment l'article 25 du PIDCP qui prescrit que : « tout citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations visées à l'article 2 et sans restrictions déraisonnables, de prendre part à la direction des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants librement choisis ; de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes... ». Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 16 décembre 1966 p 9.

²⁶ La CADEG impose aux Etats, l'adhésion aux « valeurs et principes universels de la démocratie et le respect des droits de l'Homme ». Dans son article 3, al. 1, les Etats ont l'obligation de se conformer à des principes dont le premier énoncé est « Le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques » ; puis ensuite « la promotion d'un système de gouvernement représentatif » ; « la tenue d'élections transparentes, libres et justes » ; « la participation effective des citoyens aux processus démocratiques et de développement et à la gestion des affaires publiques », « le renforcement du pluralisme politique ». Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance, Addis-Abeba (Ethiopie), 30 janvier 2007, article 2 et suivants, p3 et 4.

Outre ce corpus juridique international, les textes juridiques nationaux qui régissent la présidentielle de 2021 sont essentiellement la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 modifiée par la loi constitutionnelle n°2019-40 du 07 novembre 2019²⁷ et la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin. Ces deux textes sont issus de réformes adoptées par l'Assemblée Nationale mise en place à la suite des législatives fortement contestées d'avril 2019 et composée uniquement de députés de la mouvance présidentielle.

Il ressort de ce cadre juridique national :

- d'une part, un système de parrainage des candidats à la présidentielle par les députés et/ou maires. En effet, selon les dispositions légales, « nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République ou de vice-président de la République s'il (...) n'est dûment parrainé par un nombre de députés et/ou de maires correspondant à au moins 10% de l'ensemble des députés et des maires » (articles 44 nouveau de la Constitution amendée et 32 du Code électoral) ;
- d'autre part, une prolongation, de quarante-sept (47) jours, du mandat du président sortant de par la conjonction des articles 153-3 nouveau²⁸, 157-3 nouveau alinéas 1 et 2²⁹ de la constitution révisée et 131 du Code électoral³⁰.

Ces spécificités du cadre juridique ont donné lieu à des contestations permanentes tout au long du processus électoral et à une division de la classe politique. En effet, les acteurs de l'opposition ont estimé que le système de parrainage est une mesure d'exclusion des potentiels candidats pertinents et capables de faire face au Président sortant car la grande majorité des parrains (députés et maires) appartiennent à la mouvance présidentielle. Ils ont estimé, par ailleurs que la prolongation du mandat du président sortant est arbitraire et constitue une violation de son serment du 6 avril 2021.

Malgré ces contestations des acteurs politiques et militants de l'opposition, les actions de plaidoyer et d'appel au dialogue pour un consensus de la société civile et des missions internationales, c'est avec ce cadre juridique que le Bénin est allé à la 7^{ème} élection présidentielle du Renouveau Démocratique.

2. Des appels de diverses couches de la population pour une élection inclusive

Divers acteurs ont eu à faire des appels pour une élection inclusive.

Ainsi, le mercredi 14 octobre 2020 s'est tenue à Parakou une séance entre les sages et notables de la ville de Parakou pour demander au Président de la République de laisser le système de parrainage pour permettre à tous ceux qui veulent d'être candidat, et de permettre au parti "Les Démocrates" d'avoir leur récépissé. Cette séance a débouché sur un message rendu public par les sages et notables du département du Borgou largement diffusé.

De même, le 31 octobre 2020, les femmes leaders de plusieurs marchés du Bénin ont marché pour la paix au Bénin. L'objectif de cette manifestation des femmes des marchés est de plaider pour la paix et l'organisation inclusive de la présidentielle de 2021 au Bénin. Pour cette présidentielle de 2021, les femmes ont souhaité l'abandon des textes actuels pour ceux ayant servi à l'organisation des élections en 2016. A défaut, elles ont plaidé pour un dialogue national. Plusieurs localités ont été touchées par cette

²⁷ Sur requête n°010/2020 du 27 novembre 2020, un citoyen béninois demande à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples d'annuler la révision de la Constitution du 11 décembre 1990. Dans son arrêt la Cour a demandé à l'Etat béninois de prendre toutes les mesures afin d'abroger la loi n°2019-40 du 1er novembre 2019 portant modification de la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et de se conformer au principe du consensus national édicté par l'article 10(2) de la CADEG pour toutes révisions constitutionnelles.

²⁸ « L'élection du président de la République est organisée le deuxième dimanche du mois d'avril de l'année électorale. Un second tour de scrutin est organisé, le cas échéant, le deuxième dimanche du mois de mai. (...) Dans tous les cas, le président de la République élu entre en fonction et prête serment le quatrième dimanche du mois de mai ».

²⁹ « Les dispositions nouvelles concernant l'élection et le mandat du président de la République entrent en vigueur à l'occasion de l'élection du président de la République en 2021. Le mandat du président de la République en exercice s'achève à la date de prestation de serment du président de la République élu en 2021, à 00h ».

³⁰ « Le président de la République élu entre en fonction et prête serment le quatrième dimanche du mois de mai de l'année électorale. Le vice-président élu entre en fonction au même moment que le président de la République ».

manifestation³¹ : Cotonou, Bantè, Parakou, Tchaourou, Malanville, Kandi, etc.

Dans une déclaration rendue publique le vendredi 4 décembre 2020, l'Observatoire chrétien catholique de la gouvernance (OCCG) a appelé les acteurs politiques à un dialogue pour une élection présidentielle apaisée. Dans leur déclaration, les cadres catholiques ont évoqué les réformes politiques et les craintes qu'elles suscitent dans le cadre de la prochaine présidentielle³². « L'OCCG a souhaité des élections inclusives comme l'ensemble des citoyens ».

Le 07 décembre 2020, les membres du Groupe National de Réponse Électorale (GNRE) de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin, lors d'un point de presse, a invité les parties prenantes au processus électoral à travailler pour une élection inclusive et paisible. De façon particulière, le Groupe a invité le Chef de l'Etat à prendre les dispositions républicaines nécessaires à la concrétisation de sa demande de pardon ; de sa déclaration rassurant de l'enregistrement de tous les partis qui le désirent y compris "Les Démocrates"; de sa volonté de voir tous les candidats qui désirent se présenter à l'élection présidentielle de 2021 le faire.

Le 21 décembre 2020 à Cotonou, par une déclaration à la presse, les membres de l'Organisation non gouvernementale "Secours Urgents et Subventions Massives pour l'Education, la Presse et la Culture "(SUSMEC) ont appelé les différents acteurs impliqués dans l'organisation de l'élection présidentielle d'avril 2021 à jouer convenablement leur rôle pour la préservation de la paix.

Le jeudi 21 janvier 2021, Social Watch Bénin a, dans une déclaration, appelé toute la classe politique au respect des principes démocratiques et à la sauvegarde des acquis démocratiques.

Le vendredi 22 janvier 2021 à Cotonou, à la fin de la deuxième session ordinaire plénière de la Conférence épiscopale du Bénin, au titre de l'année pastorale 2020-2021, le clergé catholique a adressé un message aux acteurs politiques et aux institutions dans le cadre de l'élection présidentielle du 11 avril. Les évêques du Bénin ont indiqué qu'ils sont informés des « divergences croissantes entre les acteurs politiques sur la liste électorale, le calendrier électoral, le parrainage des candidats par des élus ». Le clergé a déploré « le déploiement d'une certaine rhétorique visant à banaliser ou même à déconstruire les acquis de la conférence des forces vives de la nation de février 1990 ». La Conférence Épiscopale du Bénin recommande vivement que tous les partis politiques et les institutions impliquées dans l'organisation dudit scrutin dialoguent franchement en vue d'une élection présidentielle pacifique, réellement inclusive, démocratique et transparente.

3. Des recours auprès des Cours nationale et régionale

Comme évoqué plus haut, les principaux éléments de cristallisation du contexte de cette élection présidentielle étaient d'une part le système de parrainage et la prorogation du mandat du Président de la République sortant. De fait, ces éléments ont fait l'objet de plusieurs recours aussi bien au niveau de la Cour Constitutionnelle béninoise que de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Tous les recours formulés à la Cour Constitutionnelle béninoise ont été traités et le juge constitutionnel a rendu ses décisions. Ainsi dans sa décision DCC 21-011 du 7 janvier 2021 la Cour Constitutionnelle, traitant de trois requêtes³³ dont elle a été saisie et qui sont relatives à l'applicabilité du système de parrainage pour l'élection d'avril 2021, a estimé « qu'elle n'est pas compétente pour contrôler le contenu de la volonté du constituant »³⁴.

31 Il faut signaler que cette manifestation a été autorisée par le maire de Cotonou, Luc Atrokpo à titre exceptionnel malgré l'interdiction provisoire de tout rassemblement et de toutes manifestations publiques à Cotonou. A Bembèrèkè, la marche n'a pas été autorisée par l'autorité communale pour retard de dépôt de la demande d'autorisation (la veille de la manifestation).

32 « Le parrainage peut devenir légitimement source de soupçons et de frustrations susceptibles d'engendrer des conflits et des violences imprévisibles lorsque les personnes appelées à parrainer les autres proviennent toutes d'un même bloc politique.

33 La requête du 10 novembre 2020 par laquelle M. Nourou-Dine Saka Saley demande à la Cour de déclarer inapplicable le principe du parrainage pour l'élection du Président de la République. Le deuxième recours formulé le 16 novembre 2020 par M. Nadin Ange Tayéwo Kokode vise à déclarer inconstitutionnel le principe du parrainage pour l'élection du Président de la République. Enfin, une troisième requête formulée le 17 novembre 2020 par M. Armand Bognon vise à faire déclarer inconstitutionnel le principe du parrainage pour l'élection du Président de la République.

34 DCC21-011 du 07 janvier 2021/Recours pour faire déclarer inapplicable le principe du parrainage pour l'élection du président de la République (courconstitutionnelle.bj).

Par ailleurs, d'autres recours ont visé les modalités de mise en œuvre du système de parrainage telles qu'opérationnalisées par la Commission Electorale nationale autonome (CENA). Les requérants, cette fois-ci, ont demandé au juge constitutionnel, d'une part, de faire déclarer contraire à la constitution, les modalités d'application du principe de parrainage adoptées³⁵ par la CENA et, d'autre part, de mettre en œuvre son pouvoir de régulation afin de permettre la prise effective d'une loi devant définir les conditions et fixer de manière transparente les modalités d'application du processus de parrainage lors de l'élection présidentielle d'avril 2021. Dans sa décision, rendue publique le jeudi 21 janvier 2021, la juridiction Constitutionnelle a «dit qu'il n'y a pas lieu à injonction en l'état ; que les formulaires de parrainage doivent être soumis au même régime que les autres pièces du dossier de candidature et que la CENA n'a pas violé le Code électoral dans la mise en œuvre du parrainage»³⁶.

En ce qui concerne le recours relatif à la prorogation du mandat du président du fait des termes de l'article 157-3 de la Constitution amendée, le juge constitutionnel a dit, là aussi, «qu'elle n'est pas compétente pour contrôler le contenu de la volonté du constituant»³⁷.

Au plan régional, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, par suite d'une requête d'un citoyen béninois, a ordonné l'annulation de la décision DCC 2019-504 du 6 novembre 2019 et la loi n°2019-40 portant révision de la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et toutes les lois qui en sont dérivées, du fait que les conditions de la révision violent le principe de consensus national. Elle a également jugé que la composition du Cos-LEPI est à revoir car elle viole l'article 13, alinéa 1 de la Charte africaine. La Cour a donc ordonné à l'Etat béninois de se conformer aux dispositions des articles 17, alinéa 2 de la CADEG et du protocole de la CEDEAO qui prônent l'indépendance et l'impartialité sur la démocratie avant la présidentielle de 2021.

4. De la liste électorale et des cartes d'électeurs

Elle a été élaborée par le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI) installée le 6 août 2020 et dont la mission principale est l'apurement, la correction, la mise à jour et l'actualisation du fichier électoral national. La Liste Electorale Permanente Informatisée est publiée le 15 janvier de chaque année. Conformément aux dispositions des articles 124, 125 et 126 du Code électoral : « *La liste électorale informatisée établie est publiée et affichée pendant quinze (15) jours puis remise à la CENA, au plus tard soixante (60) jours avant la date du scrutin* ». Entre autres³⁸, ce COS LEPI avait pour défi, l'apurement des personnes décédées de la Liste électorale.

Dans le cadre du scrutin présidentiel d'avril 2021, la remise de la liste électorale a été faite le mercredi 10 février 2021. Il s'agit d'une liste de 5.523.524 dont 45.543 Béninois de l'extérieur. Les électeurs sont répartis dans 7.860 centres dont 11 à l'étranger³⁹. Mais la Cour Constitutionnelle, sur saisine d'un recours en redressement de la LEPI, a rendu, le 11 mars 2021, une décision demandant à la CENA de tenir compte dans l'appréciation de la participation aux scrutins du 11 avril et 09 mai 2021, de la présence sur la liste électorale de cinq cent soixante-quatre mille six cent soixante-quatorze (564.674) personnes estimées décédées (soit 10,22% du nombre d'électeurs) et non radiées de la liste⁴⁰. Si cet état de choses a été apprécié par une certaine opinion comme un élément de transparence, il est taxé par d'autres d'une manœuvre politique pour améliorer le taux de participation à la présidentielle de 2021.

En ce qui concerne les cartes d'électeurs, lors des élections communales de 2020, outre la carte d'électeur habituelle, un arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique⁴¹ avait déjà étendu les pièces justificatives de l'identité pour le vote aux pièces telles que la carte nationale d'identité ; la carte

³⁵ La CENA, avait, entre autres, décrété l'anonymat du parrainage et la non-publication des parrainages obtenus par chaque candidat.

³⁶ EP21-001.pdf (courconstitutionnellebenin.bj).

³⁷ DCC 21-010 du 07 janvier 2021.pdf (courconstitutionnellebenin.bj).

³⁸ Final_Policy-Brief-Benin-Presidentielle-2021.pdf (wanepbenin.org), page 8.

³⁹ <https://www.cena.bj/presidentielles-du-11-avril-2021-la-cena-a-recu-la-liste-électorale/> consulté le 09/06/2021 à 14h 16'.

⁴⁰ DCC21-074 du 11 mars 2021/ Recours en redressement de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) (courconstitutionnelle.bj).

⁴¹ Communales 2020 - Pièces vous permettant de justifier votre identité lors du vote du dimanche 17 mai 2020 | Gouvernement de la République du Bénin (www.gouv.bj).

d'identité biométrique aux normes de la CEDEAO ; le passeport ; le permis de conduire ; la carte d'identité professionnelle pour les personnels en uniformes ; le livret de pension civile ou militaire comportant la photographie du titulaire et le certificat d'identification personnel. Contre toute attente, par arrêté ministériel n°2021/043/MISP/DC/SGM/SA/030SGG2142, pris en pleine campagne électorale le 1er avril 2021, à la suite d'une déclaration du Président sortant et candidat Patrice TALON, la carte d'identité scolaire et la carte d'étudiant ont été ajoutées à la liste des pièces d'identification devant permettre de voter le 11 avril 2021.

5. Du dépôt et de la validation des candidatures : mise en œuvre du parrainage

Conformément aux dispositions des articles 19, 32 et 202 du Code électoral, la gestion des déclarations de candidatures à une élection fait partie des attributions de la Commission Electorale Nationale Autonome. Pour ce qui est de l'élection présidentielle d'avril 2021, la gestion des candidatures a été faite conformément aux dispositions des articles 38 à 43 du Code électoral. Plusieurs étapes ont été prévues et exécutées. Il s'agit de la réception des dossiers de candidatures ; l'étude de complétude desdits dossiers ; l'examen au fond ; la notification des insuffisances ; la réception des corrections et l'examen des corrections ; la publication de la liste des candidats retenus par la CENA.

Conformément à son calendrier les dossiers de candidature ont été reçus au siège de la CENA du lundi 1er février au jeudi 04 février 2021. Vingt (20) dossiers de candidature ont été reçus par l'organe de gestion des élections.

La CENA dispose d'un délai de huit (08) jours pour statuer sur la validité des candidatures à l'élection présidentielle (Article 41 al. 5 du Code électoral). A l'issue de ce délai, l'organe de gestion des élections a rendu publique, le vendredi 12 février 2021, la liste provisoire des candidats retenus pour l'élection présidentielle. Sur les 20 candidatures enregistrées, trois (03) duos de candidats ont été provisoirement retenus par l'organe de gestion des élections. Il s'agit des duos : Alassane Soumanou DJIMBA et Paul HOUNKPE ; Patrice TALON et Mariam CHABITALATA ; Corentin KOHOUE et Irénée AGOSSA. Il était reproché, entre autres, aux dix-sept (17) dossiers de candidature rejetés : de s'être présentés en indépendant et sans colistier, le défaut du bulletin n°3 du casier judiciaire, le défaut de quitus fiscal et de quittance, le défaut de certificat ou formulaire de parrainage⁴³. Selon les dispositions légales, la CENA a l'obligation de motiver sa décision de rejet⁴⁴. Dans les cas de rejet de candidatures, la loi offre la possibilité aux candidats recalés de corriger les insuffisances constatées par la CENA. Ainsi, ils disposent de 72 heures (Article 41 al. 6 du Code électoral) pour compléter les pièces manquantes de leurs dossiers. A l'expiration du délai de huit jours (08) prolongé, le cas échéant, des soixante-douze (72) heures, la CENA délivre un récépissé définitif de validation de candidature aux candidats concernés et publie la liste des candidats retenus (Article 41 al. 9 du Code électoral). Aussi les candidats recalés disposent-ils de la possibilité de faire recours à la Cour Constitutionnelle dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la notification à eux faite de la décision de rejet⁴⁵. La Cour Constitutionnelle, en ce qui la concerne, dispose de cinq (05) jours pour statuer sur le recours⁴⁶.

De nombreux recours ont été ainsi introduits à la Cour Constitutionnelle après la publication de la liste provisoire des candidats par la CENA. Peuvent être mentionnés, entre autres, les recours suivants :

- recours, en date du 31 janvier 2021, contre la CENA sur les modalités du parrainage. En effet, le requérant reproche à la CENA d'avoir pris la responsabilité de définir les modalités du parrainage en l'absence de disposition spécifique sur le principe du parrainage ;

- recours du candidat Ganiou SOGLO contre la CENA pour violation de la Constitution du 11

⁴² Liste des pièces permettant aux électeurs de justifier de leur identité au moment du vote en République du Bénin | Gouvernement de la République du Bénin (www.gouv.bj).

⁴³ Motifs soulignés dans l'intervention du Président de la CENA lors de la conférence du 12 février 2021.

⁴⁴ Article 43 al. 1er du Code électoral.

⁴⁵ Article 43 al. 2 du Code électoral.

⁴⁶ Article 43 al. 3 du Code électoral.

décembre 1990 et de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples ;

- recours en date du 15 février de la candidate Reckyatou MADOUGOU pour contester la liste provisoire des candidats retenus par la CENA pour la présidentielle d'avril 2021 et a demandé l'invalidation des candidatures retenues au motif que la répartition des parrains serait frauduleuse. Ce motif a également été évoqué par le Parti pour l'Engagement et la Relève (PER) dans un communiqué de presse du 14 février dénonçant les conditions dans lesquelles le parrainage qu'il a négocié ne lui a jamais été accordé ;
- recours en date du 15 février de Nathanaël KOTY contre d'une part, la CENA pour violation des articles 44 de la Constitution révisées et 132 du Code électoral et, d'autre part, les duos TALON/TALATA et KOHOUE/AGOSSA ;
- recours en date du 16 février 2021 du député Hamed Tidjani Affo Obo dit Souwi aux fins de contestation de l'authenticité du parrainage portant son nom et demandant à la cour de vérifier l'authenticité des parrainages émis dans les dossiers ;
- recours de Zéidi IMOROU en illégitimité de Paul HOUNKPE pour cause de condamnation pénale et violation du Code électoral.

Ces différents recours ont été, soit rejetés, soit déclarés irrecevables par la Cour Constitutionnelle qui, par décision EP 21-017 du 22 février 2021⁴⁷, a validé la liste des trois (03) duos retenus par la CENA pour la présidentielle du 11 avril 2021.

6. Des missions internationales et régionales de diplomatie préventive

Le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn CHAMBAS et une délégation de la CEDEAO ont effectué des missions pré-électorales au Bénin, respectivement du 9 au 11 février et du 11 au 13 février 2021. A l'issue de leurs séjours, les deux missions ont invité les acteurs politiques à privilégier la voie du dialogue. Le président de la Commission de la CEDEAO a invité les acteurs au respect des lois.

7. De la campagne électorale

La campagne électorale a été lancée par le Président de la CENA pour la période du 26 mars 2021 à 00h au 9 avril 2021 à minuit avec un appel pour le respect des mesures barrières notamment le port de masques et la distanciation sociale d'au moins un (01) mètre. Seulement, sur le terrain, de nombreux rassemblements et caravanes ont été observés, dans plusieurs localités du pays, sans aucun respect desdites mesures.

Cette période fut rythmée de messages d'exhortation à la paix et à la tolérance aussi bien à la radio qu'à la télévision ; des appels de leaders religieux pour une élection pacifique et dans la quiétude sociale. Il eut d'une part le plaidoyer des personnes handicapées du Bénin, qui attire l'attention des acteurs politiques et des populations sur la fragilité et la vulnérabilité de cette frange de la population qui est la première victime des tensions et autres conflits électoraux.

Des violations des articles 53, 54 et 55 du Code électoral ont été observées sur le terrain à savoir la campagne par les agents de l'Etat sur leurs lieux de travail surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; le port de tee-shirts à l'effigie des candidats ainsi que l'utilisation des moyens de l'Etat. La campagne a été aussi ponctuée de propos régionalistes.

Jusqu'au 5 avril 2021, la campagne a été globalement calme, sans incidents majeurs mais aussi sans la grande ferveur populaire caractéristique des présidentielles au Bénin. Dès les premières heures du 6

⁴⁷ EP21-017 du 22 février 2021: Liste définitive des duos de candidats autorisés à l'élection présidentielle du 11 avril 2021 (courconstitutionnelle. bj).

avril, des marches et manifestations⁴⁸ annoncées pacifiques se sont transformées en des manifestations violentes avec des destructions de biens publics et privés, des violations de droits humains, des entraves à la libre circulation des personnes et des biens, etc. dans certaines communes. Ces manifestations ont été très violentes dans les communes de Parakou, Tchaourou, Bantè, Savè, et elles ont mobilisé, par endroits, des mineurs et occasionné aussi des blessés et des pertes en vies humaines.

8. De la régulation des médias

Deux décisions importantes de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ont marqué cette phase pré-électorale.

La première, décision n°21-002/HAAC portant réglementation des activités des médias pendant la période de pré-campagne pour l'élection présidentielle de 2021⁴⁹, a été prise par l'institution, le 13 janvier 2021. Le président de l'institution de régulation des médias, Rémi Prospère Moretti, a entretenu les journalistes sur cette décision le 19 janvier 2021. Selon cette décision qui comporte 13 articles au total, la pré-campagne couvre la période du 25 janvier à 00 heure au 25 mars 2021 à minuit. Aux termes de l'article 3 de la décision, il est formellement interdit aux médias, pendant la période dite de précampagne, la diffusion, notamment, des émissions ou publications dans les organes de presse annonçant ou présentant une candidature ; de toute production ou tout article sur les duos Président et Vice-président à l'élection présidentielle de 2021 ; des comptes rendus des activités de soutien, d'appel ou d'invite à candidature ; des comptes rendus des activités réalisées à des fins de propagande au profit d'un parti ou d'un duo Président et Vice-président. Cette disposition a été estimée par certains acteurs comme constituant une violation du droit à l'information de l'électeur, susceptible de priver également la société civile d'informations utiles à son travail de veille et d'éducation électorale et pouvant alimenter ou renforcer la circulation des fausses informations.

La deuxième décision de l'institution de régulation des médias est intervenue pour la période de la campagne électorale afin de régler l'accès aux médias publics et privés. Il s'agit de la décision n°21-17/HAAC du 16 mars 2021⁵⁰ portant réglementation de la campagne médiatique pour le compte de l'élection présidentielle de 2021. Selon cette décision, les organes de presse, tant de service public que du secteur privé, sont astreints sur toute l'étendue du territoire national à l'observance d'une plus grande rigueur dans la collecte, le traitement, la programmation et la diffusion de l'information⁵¹. Il leur est fait obligation de respecter strictement les textes législatifs et réglementaires régissant la profession ainsi que le Code de déontologie de la presse béninoise. Aussi doivent-ils, en cette période, s'interdire la diffusion de chansons, jeux, spots, communiqués, proverbes, récits, satiriques, caricatures et toutes autres productions qui sont de nature à inciter à la haine, à mettre en péril la cohésion nationale, à dénigrer ou à s'attaquer à un parti politique ou à un duo président et vice-président candidats.

L'article 5 de la Décision de la HAAC rend l'accès aux médias retenus dans le cadre de la campagne électorale gratuit. Le même texte régleme l'accès comme suit :

- le duo Président et Vice-Président candidat bénéficie de deux reportages de trois minutes chacun à chaque édition du journal et de 1500 signes soit un quart de page par parution ainsi que sur les sites web du quotidien « La Nation » et de l'Agence Bénin Presse (ABP) ;
- tout parti politique peut bénéficier d'un reportage par jour au cours de la période de campagne ;
- les composantes de la société civile peuvent bénéficier chacune de cinq reportages au cours de la

⁴⁸ Entre autres de M. Komi KOUTCHE, Ancien ministre d'Etat du Président Boni YAYI, sous le coup d'une condamnation par contumace à vingt ans de prison pour « détournements », est réfugié aux États-Unis, voir le contenu de l'appel sur <https://youtu.be/Mqnk2o1OmyE> Ou <https://www.google.fr/amp/s/www.financialafrik.com/2021/04/06/benin-komi-koutche-appelle-a-une-manifestation-pacifique-le-6-avril/>.

⁴⁹ <https://www.haac.bj/wp-content/uploads/2021/01/DECISION-21-002-HAAC-precampagne-2021.pdf>.

⁵⁰ HAAC.

⁵¹ Voir <http://french.peopledaily.com.cn/Afrique/n3/2021/0319/c96852-9830543.html>, consulté le 05/06/2021 à 15h 57'.

période de campagne ;

Une fois cette réglementation est retenue, la cérémonie du tirage au sort pour le passage des candidats a eu lieu le lundi 22 mars 2021 au siège de la HAAC. Au cours de cette même cérémonie, une charte de bonne conduite a été signée par toutes les parties impliquées dans l'organisation de la campagne médiatique.

9. Des actes de violence observés

Bien avant les actes et manifestations ayant débuté du 5 au 6 avril et ayant causé des dégâts matériels et des pertes en vies humaines, des actes de violence aussi bien physique que verbale avaient été enregistrés le long de la période pré-électorale. Il s'agit essentiellement :

- de l'agression de Monsieur Ganiou SOGLO, candidat déclaré à la présidentielle 2021, ancien ministre et fils de l'ancien président Nicéphore Dieudonné SOGLO, qui a eu lieu le soir du Vendredi 5 février 2021 par des individus non identifiés qui lui ont tiré dessus à balles réelles. A la date du 16 février 2021, selon un communiqué du Procureur de la République près le Tribunal d'Abomey-Calavi, l'enquête diligentée n'avait pas encore permis d'identifier le ou les auteurs de cette agression ni d'en déterminer le ou les mobiles. Par suite d'inquiétudes liées à sa sécurité et pour des soins de meilleure qualité, Mr Ganiou SOGLO a souhaité être évacué hors du territoire national. Ce qui fut fait. De nombreuses voies, tant d'acteurs politiques que de la société civile, ont dénoncé cette agression et ont appelé à un aboutissement rapide de l'enquête ;
- de propos discourtois et peu recommandables sur les réseaux sociaux, notamment WhatsApp, tenus par certains responsables du parti Force Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE), en occurrence les sieurs Théophile Yarou et Aboubakar Yaya. En effet, dès la nuit du lundi 18 janvier 2021 et pour quelques jours, des enregistrements audios, dans lesquels ils s'attaquent violemment et échangent des propos insultants et dégradants, ont fait le tour des réseaux sociaux. Les divergences entre les deux hommes ont fait surface suite à une correspondance de Théophile Yarou, demandant au Bureau Exécutif National (BEN) du parti FCBE d'invalider la candidature d'Aboubakar Yaya aux primaires de la présidentielle ;
- des propos discriminants et sexistes à l'endroit de la candidate Réckyatou MADOUGOU : en moins d'une semaine (13, 18 et 19 février), trois hommes (deux députés et un artiste)⁵² ont tenu des propos sexistes, dégradants et humiliants à l'endroit de la candidate du parti "Les Démocrates". Cet état de choses constitue une violence à l'endroit des femmes en politique ;
- des interpellations, arrestations et détentions d'acteurs politiques et de citoyens : le 28 janvier 2021, le parti «Les Démocrates» a publié une déclaration dénonçant des enlèvements et incarcération tous azimuts de citoyens pour leurs opinions. Les cas des sieurs Jean KPOTON, Serge Christian YEDEDJI, Bienvenue AHOUCANGANON, Edouard KOHOU et l'Ex-chef du premier arrondissement de Parakou Abdoul-Razack AMADOU ont été cités dans la déclaration⁵³. Bio Dramane Tidjani et Mamadou Tidjani, membres du parti "Les Démocrates" (LD), ont été interpellés et mis en détention provisoire le 1er mars 2021 à la prison de Akpro-Missérété. Ils ont été inculpés d'«association de malfaiteurs et terrorisme». Mme Reckya MADOUGOU, candidate recalée du parti «Les Démocrates» a été arrêtée le 3 mars 2021 sur le pont de Porto-Novo. Elle a été interpellée par les forces de sécurité à la suite d'un meeting de l'opposition béninoise à Porto-Novo. Elle a été mise sous mandat de dépôt et transférée à la prison civile d'Akpro-Missérété le 05 mars 2021. Reckya Madougou est accusée de financement du terrorisme par la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). Un mois plus tard, le lundi 5 avril 2021, le juge Essowé Batamoussi, juge à

⁵² Les députés Dakpe SOSSOU et Rachidi GBADAMASSI (<https://www.afrik.com/benin-parrainage-a-la-presidentielle-le-depute-rachidi-gbadamassi-attaque-reckya-madougou-contre-attaque>) et l'artiste Ignace YETCHENOU (https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=3718563918223783&id=100002106350424).

⁵³ (20+) Facebook, consulté en juin 2021.

la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET), qui a quitté le pays, a avoué sur une chaîne de télévision internationale⁵⁴ avoir reçu des pressions de la chancellerie pour faire condamner et mettre en détention une opposante politique début mars. Le 06 avril 2021, l'activiste Thibaut Ogou, membre de la coalition des jeunes de l'opposition a été interpellé et déposé à la prison civile de Cotonou pour diffamation par voie électronique. Le 7 avril 2021, Elie Djènontin, fils de l'ancien ministre et exilé politique, Valentin Djènontin a été arrêté et mis en détention pour vandalisme et terrorisme. Ce même 07 avril 2021, l'activiste opposante Nadine Okoumassoun a été arrêtée par la police républicaine. Le 08 avril 2021, les opposants Alexandre Hountondji et Joseph Tamègnon, membres du parti Les Démocrates ont été interpellés par la Police. Ils ont été présentés à la CRIET le 09 avril 2021 et placés sous mandat de dépôt.

⁵⁴ Entretien du Juge Essowé Batamoussi sur <https://www.google.fr/amp/s/amp.france24.com/fr/afrique/20210406-b%25C3%25A9nin-un-juge-d-un-tribunal-sp%25C3%25A9cial-fui-le-pays-d%25C3%25A9non%25C3%25A7ant-des-pressions>.

III. Suivi du scrutin présidentiel du 11 avril 2021

1. Le fonctionnement de la Salle de Situation Electorale du 10 au 12 avril 2021

1.1 Ouverture de la Salle de Situation Electorale

La Salle de Situation Electorale (SSE) a ouvert ses portes le samedi 10 avril 2021 à l'Hôtel du Lac par une déclaration d'entrée⁵⁵. Dans cette déclaration, la Plateforme Electorale a décrit le contexte de tenue du scrutin qui s'appuie sur des données collectées et leur analyse. Elle a fait part des diverses diligences qu'elle a menées au titre de contribution pour une élection présidentielle inclusive et apaisée. La déclaration d'entrée a pris fin sur l'exposé des craintes, défis et sur l'esquisse d'une série de recommandations à l'endroit de cibles bien déterminées pour un scrutin apaisé. La Plateforme a également procédé à l'annonce du programme et des activités qui vont meubler le fonctionnement de la SSE.

1.2 Les travaux des chambres de la SSE



⁵⁵ Voir annexe 3

La SSE est composée de trois (03) chambres⁵⁶ et d'une cellule de communication. Les travaux des chambres se sont appuyés sur les données collectées du terrain par les observateurs déployés dans tous les départements du pays. Cette fois-ci, les activités de la Plateforme Electorale comportent une particularité. Dans le cadre de la présidentielle d'avril 2021, les observateurs d'arrondissement, au nombre de 546, ont reçu mission d'observer la veille, le jour et le lendemain du scrutin. Quant aux 924 restants, ils ont été déployés pour observer seulement le jour du scrutin.

Aux heures indiquées selon la grille et la catégorie d'appartenance, l'observateur est astreint d'envoyer des informations suivant le canal retenu à 15 h (veille du scrutin), entre 6h et 7h, à 7h10mn, à 9h, à 12h, à 14h, à la fin du dépouillement au PV et au niveau CA (pour le jour du scrutin) et à 11h (le lendemain du scrutin).

Les indicateurs qui ont permis la collecte des données sont résumés dans la grille d'observation ci-dessous:

Fiche A, veille du jour du scrutin (SMS à envoyer à 15h)

Eléments à suivre		Oui	Non
Va	Toute campagne électorale a cessé dans votre localité (Art 46 & 47)	Va1	Va2
Vb	Aucune menace ou rumeurs de menaces au bon déroulement du scrutin n'a été notée dans votre zone	Vb1	Vb2
Vc	Aucune mauvaise image d'un ou des candidats n'est notée dans les articles de presse, de réseaux sociaux et les reportages	Vc1	Vc2
Vd	Aucune dénonciation d'achats de cartes d'électeurs, de consciences ou de vote par des électeurs, candidats, Groupements/partis politiques ou mouvements de soutien n'est enregistrée	Vd1	Vd2
Ve	Il n'y a aucun risque que la violence survienne demain dans votre zone, lors du scrutin	Ve1	Ve2
Vf	Il n'y a aucune menace de représailles après le scrutin pour ceux qui auraient ou n'auraient pas voté dans votre zone	Vf1	Vf2
Vg	Aucune situation ou incident de nature à démobiliser les femmes ou diminuer leur participation au vote dans votre zone n'est observé.	Vg1	Vg2

Fiche B, Jour du scrutin

OBSERVATION DU DEMARRAGE DU SCRUTIN

Eléments à suivre	Oui	Non
(a) Les 3 membres du PV sont présents (Art 66)	a1	a2
(b) Il y a une/des femme.s membre.s du poste de vote	b2	b2
(c) Le matériel de vote est disponible (pour l'ouverture), suffisant (en quantités requises) et approprié (pas de manque de matériels sensibles et importants) (Art 61, 62 al 1, 71 al 2-6)	c1	c2

⁵⁶ Chambre technique, Chambre d'analyse et Chambre de réponse.

(d) L'état et la disposition des isolements permettent d'assurer le secret du vote. (Art 74)	d1	d2
(e) L'urne transparente a été montrée vide au début, scellée correctement au vu et au su des électeurs présents (Art 75)	e1	e2
(f) L'enveloppe inviolable contenant les différents cachets est ouverte devant les électeurs (Art 62 al 2)	f1	f2
(g) Toute la procédure d'identification et d'authentification a eu lieu publiquement et conformément au Code électoral (Art 62 al 3)	g1	g2
(h) Les opérations ont démarré à 7 heures 00. (Art 62 al 5)	h1	h2
(i) Des agents des forces de l'ordre et de sécurité sont présents dans le centre de vote et maintiennent l'ordre sans influencer le vote	i1	i2
(j) Aucune activité, aucun signe ou symbole de campagne n'est constaté dans ou aux environs du centre de vote ou du Poste de vote. (Art 46 Al 2, 47, 52, 54)	j1	j2
(k) Tous les candidats ont des délégués présents dans le poste de vote (Art 63)	k1	k2
(l) Le centre/poste de vote dispose d'un dispositif de lavage des mains ou de gel hydro alcoolique	l1	l2
(m) Les membres du poste de vote et les électeurs sont organisés de manière à respecter la distanciation sociale (au moins 1 mètre entre deux électeurs)	m1	m2
(n) Toutes les personnes présentes portent leur cache-nez.	n1	n2

OBSERVATION DU TAUX DE PARTICIPATION DU SCRUTIN

Nombre d'inscrits	
Nombre de votants décomptés par l'observateur depuis le début du scrutin	
Nombre de femmes ayant voté décompté par l'observateur depuis le début du scrutin	
Nombre de votes par dérogation	
Nombre de femmes membres du poste de vote	
Nombre d'agents de sécurité	
Nombre de femmes agents de sécurité.	

OBSERVATION DU DEROULEMENT DU SCRUTIN

Eléments à suivre	Oui	Non
(o) Aucun cas ou tentatives de pression, d'intimidation, de menaces, de troubles à l'ordre public, de corruption ou d'harcèlement des électeurs n'est constaté. (Art 70 ; 255-260 CP)	o1	o2
(p) Les électeurs votent dans l'ordre et la discipline.	p1	p2
(q) Aucune rupture de stock de matériel de vote n'a été notée. (Art 61, 62 al 1, 71 al 4-6)	q1	q2
(r) Attestez-vous de la qualité "indélébile" de l'encre utilisée ? (Art 77)	r1	r2
(s) Le scrutin se déroule sans interruption	s1	s2
(t) Le scrutin se déroule sans problèmes d'identification ou d'inscription des électeurs. (Art 73 al 1)	t1	t2
(u) Toutes les personnes vivant avec un handicap (moteur, visuel, etc.) et toutes les personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, etc.) ont un accès facile au poste de Vote	u1	u2
(v) Toutes les personnes vivant avec un handicap (moteur, visuel, etc.) et toutes les personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées, etc.) bénéficient de l'assistance nécessaire pour voter	v1	v2
(w) Tous les votes par dérogation se sont effectués conformément au Code électoral et sans tensions ni violences (Art 69)	w1	w2
(x) Tous les votes par procuration se sont effectués conformément au Code électoral et sans tensions ni violences (Art 78 à 86)	x1	x2
(y) Aucune manifestation publique n'a été constatée (Art 62 al 11)	y1	y2
(z) Le poste de vote est bien organisé, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> • La position de l'isoloir assure le secret du vote. • La position de l'isoloir permet l'observation des opérations de vote. • Les représentants des candidats sont installés de sorte à voir l'ensemble des opérations de vote. • Les observateurs locaux/internationaux présents observent le processus. • Il y a une fluidité du vote. 	z1	z2
(aa) Toutes les femmes présentes au poste de vote ont pu voter sans aucun empêchement	aa1	aa2
(ab) Aucun électeur figurant sur la liste électorale et présentant les pièces légalement admises n'a été empêché de voter (Art 9, 10, 11, 12)	ab1	ab2
(ac) Le Poste de vote a enregistré des visites d'observateurs nationaux ou internationaux	ac1	ac2
(ad) Aucun vote d'étranger ou de mineurs n'a été constaté.	ad1	ad2
(ae) Tous les électeurs utilisent le dispositif de lavage des mains ou le gel hydro alcoolique	ae1	ae2
(af) Les membres du poste de vote et les électeurs dans les rangs respectent la distanciation sociale	af1	af2
(ag) Toutes les personnes présentes portent leur cache-nez.	ag1	ag2

DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN

Eléments à suivre au niveau du poste de vote	Oui	Non
(ah) La durée légale de 9 heures de temps a été respectée pour le scrutin (Art 60)	ah1	ah2
(ai) Tous les électeurs présents dans les rangs avant l'heure de fermeture ont voté sans tension ni incidents (Art 62 al 6)	ai1	ai2
(aj) Le dépouillement est immédiat à la clôture, public et ininterrompu, sans tension ni incidents (Art 87 al 1, 2)	aj1	aj2
(ak) Les décisions de "bulletin nul" sont prises publiquement en conformité avec le Code et par consensus (Art 88)	ak1	ak2
(al) Les résultats de poste de Vote, avec mention "provisoires", sont affichés sur place (Art 89)	al1	al2
(am) Au moins trois (3) des catégories ci-dessous sont restées présents durant tout le dépouillement : <ul style="list-style-type: none"> - Des membres de poste de vote - Des représentants de candidats, - Des observateurs, - Des scrutateurs - Des agents de sécurité à une distance non intimidante - Des électeurs - Des femmes, 	am1	am2
(an) Une copie des procès-verbaux et copie de la feuille de dépouillement sont remises aux représentants des candidats présents (Art 92 al 6)	an1	an2
(ao) Le dépouillement se déroule sans réclamations ou les réclamations des représentants de candidats et des électeurs sont intégrées au Procès-Verbal du poste de vote (Art 90 al 5)	ao1	ao2
(ap) Les procès-verbaux de clôture du scrutin ont été rédigés et signés par le président et ses assesseurs (Art 92)	ap1	ap2
(aq) Les trois (03) plis scellés sont faits au niveau du poste de vote conformément à la loi sans tension ni incidents (Art 92 al 4)	aq1	aq2
(ar) Les membres de poste de vote, les représentants des candidats, les électeurs et autres qui assistent au dépouillement respectent la distanciation sociale (1 mètre).	ar1	ar2
(as) Toutes les personnes présentes lors du dépouillement portent leur cache-nez	as1	as2
Eléments à suivre au niveau du Coordonnateur d'arrondissement (CA)	Oui	Non
(at) 2 h de temps au plus après les scellés, les plis ont été remis entre les mains du Coordonnateur d'Arrondissement sans tensions ni violences (Art 93 al 1)	at1	at2
(au) Les premières centralisation et compilation des résultats (Centres de vote, villages, quartiers, arrondissement) se sont déroulées sous le contrôle du Coordonnateur d'arrondissement et la présence des Présidents de Postes de Vote et des représentants des candidats sans tensions ni violences (Art 93 al 2 à 5)	au1	au2
(av) Les représentants des candidats présents ont reçu leurs copies des procès-verbaux de centralisation et de compilation sans tensions ni violences (Art 93 al 7)	av1	av2

(aw) Le Procès-verbal de compilation des résultats de l'arrondissement est affiché sur les lieux par le Coordonnateur d'arrondissement (Art 93 al 7)	aw1	aw2
(ax) Le coordonnateur d'arrondissement, les membres de poste de vote, les représentants des candidats, les électeurs et autres qui assistent au dépouillement utilisent le dispositif de lavage des mains ou le gel hydro alcoolique	ax1	ax2
(ay) Le coordonnateur d'arrondissement, les membres de poste de vote, les représentants des candidats, les électeurs et autres qui assistent à la première centralisation/compilation respectent la distanciation sociale	ay1	ay2
(az) Toutes les personnes présentes lors du dépouillement portent leur cache-nez.	az1	az2

Fiche C, Jour après le scrutin (Un rapport à 11h le lendemain du scrutin)

Éléments à suivre		Oui	Non
La	Les messages véhiculés par les réseaux sociaux et médias traditionnels n'incitent pas à la violence	La1	La2
Lb	Aucun candidat ou soutien de candidat ne manifeste sa victoire avant les annonces officielles	Lb1	Lb2
Lc	Aucune attaque contre la CENA ou ses démembrements, le ou les siège(s) de campagne de/des candidat(s) n'a été enregistrés	Lc1	Lc2
Ld	Aucune menace ou intimidation n'est observée	Ld1	Ld2
Le	Aucun cas d'arrestations n'a été enregistré dans votre zone	Le1	Le2
Lf	Il n'y a aucun risque perceptible de tensions interethniques ou intercommunautaires dans votre zone	Lf1	Lf2
Lg	La cohésion sociale est sauvegardée dans votre zone (Ex : les citoyens vaquent normalement à leurs occupations, la vie communautaire suit normalement son cours).	Lg1	Lg2

RAPPORTAGE DES ALERTES DU SCRUTIN

Incidents ou situations correspondants
Incidents «Veille du scrutin» relatifs au risque que des violences surviennent le jour du scrutin
Incidents «Veille du scrutin» relatifs aux menaces de représailles qui pourraient survenir après le scrutin pour ceux qui auraient ou n'auraient pas voté dans votre zone
Incidents «Veille du scrutin» relatifs aux situations ou incidents de nature à démobiliser les femmes ou diminuer leur participation au vote dans votre zone
Incidents relatifs aux forces de l'ordre dans le centre de vote

Incidents ou situations liés aux difficultés ou contraintes pour le vote des femmes
Incidents, tensions, interruption lors du dépouillement
Incident «Lendemain du scrutin» relatifs aux messages dans les médias sociaux
Incidents relatifs attaques CENA, ses démembrements ou siège de campagne des candidats
Incidents «Lendemain du scrutin» relatifs aux arrestations après le scrutin
Incidents «Lendemain du scrutin» relatifs au risque perceptible de tensions interethniques ou intercommunautaires
Appréciation de la cohésion sociale au lendemain du scrutin
Incidents relatifs aux membres de poste de vote (absence, remplacement, etc.)
Incidents relatifs à la procédure d'identification et d'authentification
Incidents relatifs aux délégués de candidats (absence, perturbations, etc.)
Actes de violences (tous actes de violence observés avec précision des armes éventuelles utilisées, auteurs, victimes, nombres, etc.)
Actes d'intimidation (pour tous actes d'intimidation observés)
Actes de campagne (pour tous actes de campagne observés)
Absence de matériel de vote (l'urne, lampe torche, isoloir, cachet de vote, registre de vote par procuration, registre de vote par dérogation)
Absence, insuffisance ou malfaçon de bulletins de vote
Absence de la liste électorale et/ou liste d'émargement
Absence ou mauvaise qualité de l'encre indélébile
Absence ou insuffisance de feuillets de dépouillement
Absence ou insuffisance de feuillets de procès-verbaux de dépouillement
Des personnes autres que les agents de forces de l'ordre, les délégués des candidats, les observateurs, les membres de poste de vote ont voté par dérogation
Interruption/arrêt du processus de vote
Incidents liés aux mesures barrières à la propagation du Covid-19
Arrestations
Tous les autres incidents.

Toutes les chambres, ainsi que la cellule de communication, ont pleinement fonctionné tous les trois (03)

jours de la SSE et ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- ◆ 19.055 sms corrects sur 23.000 sms reçus, soit un taux de 82,85% de sms corrects envoyés par les observateurs ;
- ◆ 2194 incidents ont été reçus sur le plateau techniques dont 816 incidents remontés à la chambre de réponses et 98 incidents effectivement résolus par la SSE, soit 12% des incidents remontés qui ont été résolus par la chambre de réponses ;
- ◆ 01 déclaration rendue publique la veille du scrutin à travers un point de presse d'informations des citoyens
- ◆ 02 déclarations publiées, le jour du scrutin, sur l'ouverture, le déroulement et la clôture des postes de vote ;
- ◆ 01 déclaration préliminaire de la mission d'observation a été publiée le 12 avril 2021 ;
- ◆ Plus de 40.000 internautes atteints sur Facebook par les diverses publications de la PEOC ;
- ◆ 335 nouvelles mentions « J'aime » de page et 378 nouveaux abonnés sur Facebook ont été obtenus par la PEOC ;
- ◆ Plus de 63.700 personnes ont été touchées sur Twitter ;
- ◆ 5.549 visites de son profil Twitter enregistrés par la PEOC.

Pour cette présidentielle 2021, la PEOC a expérimenté une collaboration avec la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH). Il s'agissait, pour la PEOC, de référer à la CBDH les cas de violations de droits humains qui auraient été rapportés par ses observateurs ; de sorte à permettre aux Commissaires ainsi saisis de contribuer à la cessation desdites violations. Cette collaboration mérite d'être approfondie et renouvelée pour les prochains processus électoraux.

Par ailleurs, de très bonnes impressions du travail et du professionnalisme de la PEOC ont été laissées dans le livre d'or par les visiteurs de la SSE.

2. Les visites reçues à la Salle de Situation Electorale

Comme d'habitude, la Salle de Situation Electorale a connu la visite d'une flopée de délégations de représentations diplomatiques, des institutions de la République, de partenaires au développement, d'acteurs politiques, d'observateurs nationaux et internationaux et de simples citoyens. Le livre d'or mis en place par la Plateforme Electorale a reçu les impressions de quelques-unes de ces personnalités.

«La mission électorale de la Francophonie, partenaire de la Plateforme Electorale, est très satisfaite de la coopération entre les deux parties et du sérieux et du professionnalisme de la Plateforme. Nous vous félicitons et encourageons».

Mme Minata SAMATE et M Saidou KANE, Représentants OIF.

« Toute la délégation invitée par la HAAC-Bénin félicite la Plateforme pour la qualité du travail accompli ».

M. Octave OLYMPIO, Vice-Président HAAC -Togo.

« Merci de nous avoir éclairés un peu plus sur votre fonctionnement ».

SEM. Xavier LEBLANC, Ambassadeur du Royaume de Belgique.



« Merci pour votre travail impressionnant. L'Union européenne est fière de vous soutenir ».

SEM. Sylvia HARTLEIF, *Cheffe de la Délégation de l'Union européenne au Bénin.*

« Au nom de la Suisse, je tiens à sincèrement féliciter le travail de la Plateforme des OSC et vous dire à quel point nous sommes fiers de vous apporter notre soutien également ! En vous souhaitant pleins succès ! ».

Mme Elisabeth Marie Adeline PITTELOUD ALANSAR, *Directrice résidente du Bureau de la Coopération suisse au Bénin.*



« Que les élections se passent calmement et en pleine sécurité. Merci pour votre importante contribution ».

SEM. Achim TROSTER, *Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne.*



« L'action de la société civile dans le cadre de l'organisation des élections nationales et de l'élection du Président de la République est méritoire à plus d'un titre.

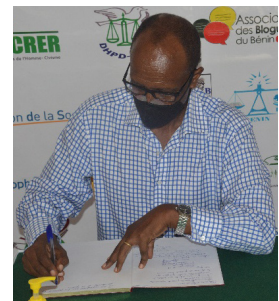
Elle est complémentaire à celle des pouvoirs publics.

Elle est nécessaire à la transparence du scrutin et à la paix. La Cour Constitutionnelle ne peut que la saluer et l'encourager ».

Pr. Joseph DJOGBENOU, *Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin.*

« Je suis impressionné par l'engagement, la structuration et la qualité du travail de la Plateforme des OSC. Je vous félicite et vous encourage à poursuivre ce travail de proximité irréprochable. Les Nations Unies apprécient votre contribution à la démocratie et à la paix au Bénin ».

M. Salvator NIYONZIMA, *Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin.*



Autres visiteurs enregistrés

- La Délégation des observateurs de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- Les Délégations des Ambassades des Etats-Unis, de l'Allemagne du Canada, de la France et de l'Afrique du Sud ;
- La Commission Béninoise des droits de l'Homme (CBDH) ;
- La Délégation du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) ;
- Les visiteurs individuels.

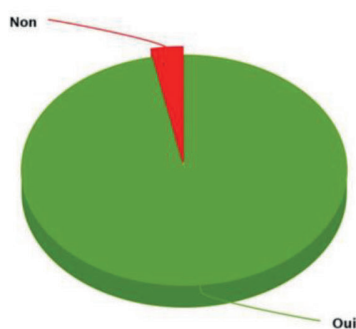
3. Analyse de quelques données de la Salle de Situation Electorale

3.1 Données de la veille du scrutin

Pour ce scrutin, la Plateforme Electorale a déployé des observateurs dans tous les 546 arrondissements. Ceux-ci devaient observer, en plus du jour du scrutin, l'atmosphère, dans leur arrondissement, la veille et le lendemain du scrutin.

Pour la veille du scrutin, le samedi 10 avril 2021, les données envoyées par les observateurs ont fait état d'une atmosphère globalement calme.

Nos observations du scrutin
96.83%
selon les données de 548 postes sur 1470 prévus

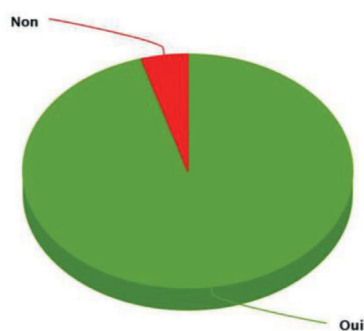


96.83% selon les données de 548 postes sur 1470 prévus

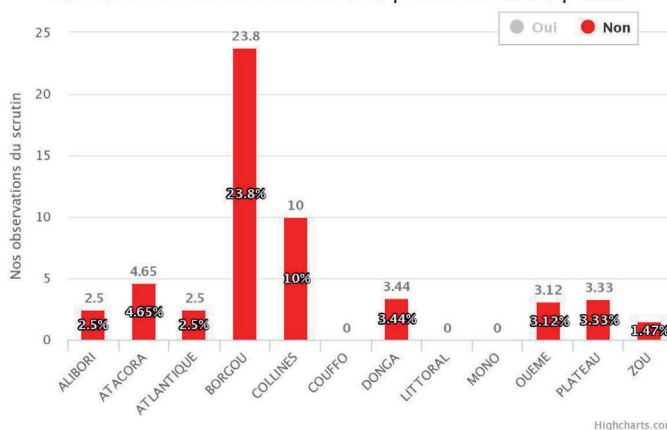


Cependant, dans 4,6% des cas, les observateurs ont estimé qu'il y avait des risques que la violence survienne dans leur zone, le lendemain, lors du scrutin (indicateur Ve de la grille de la veille). Les départements du Borgou, Collines, Atacora et Donga étaient particulièrement préoccupants.

Nos observations du scrutin
95.43%
selon les données de 548 postes sur 1470 prévus



95.43% selon les données de 548 postes sur 1470 prévus



Graphique n°3 : Les données relatives à l'indicateur Ve : Il n'y a aucun risque que la violence survienne demain dans votre zone, lors du scrutin

Dans l'après-midi de ce jour, la Plateforme Electorale a rendu publique sa déclaration d'entrée⁵⁷ lors d'un point de presse. Entre autres éléments, elle y faisait part d'éléments de crainte et défis pour le scrutin qui se présentaient comme suit⁵⁸ :

⁵⁷ Voir annexe 3.

⁵⁸ Extrait de la Déclaration d'entrée rendue par la Plateforme le 10 avril 2021.

«Des motifs de craintes

La Plateforme Electorale a quelques motifs de crainte, notamment :

Avant le scrutin :

- les risques de non tenue du scrutin dans certaines localités du pays ;
- le relâchement dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 et les risques de remontées de la courbe de contamination ;
- le déploiement excessif des forces de défense et de sécurité ;
- la circulation d'armes et leur utilisation dans le cadre des manifestations violentes observées et des crimes enregistrés ces derniers temps ;
- la multiplication des arrestations pendant la période électorale ;

Pendant le scrutin,

- les risques de nouvelles violences surtout que les différends ayant engendré les situations actuelles restent entiers et se sont complexifiés ;
- la problématique de la sécurisation du scrutin, des personnes et des biens ;
- le relâchement dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 et les risques de remontées de la courbe de contamination ;
- la circulation d'armes et leur utilisation dans le cadre des manifestations violentes observées et des crimes enregistrés ces derniers temps ;
- les menaces extrémistes sur le pays et les opportunités de leurs expressions dans le contexte électoral délétère actuel ;
- le déploiement excessif des forces de défense et de sécurité.

Après le scrutin

- les impacts et conséquences des violences pré-électorales sur la cohésion communautaire voire nationale et les futurs rapports entre acteurs politiques, d'une part, et entre Forces de défense et de sécurité et populations, d'autre part ;
- les implications futures des propos régionalistes enregistrés lors de la campagne électorale ;
- les conséquences du déficit de confiance dans la justice à l'aune de sa gestion des dossiers d'arrestations des opposants et autres manifestants ;
- Les implications du déploiement excessif des forces de défense et de sécurité sur le prochain mandat présidentiel ;
- les menaces extrémistes sur le pays et les opportunités de leurs expressions dans le contexte électoral délétère actuel.

Des défis

Au nombre des défis à relever, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin note la nécessité de:

- respecter et faire strictement respecter les gestes barrières de prévention de la Covid-19 ;

- maintenir, voire consolider la paix et la cohésion sociale pendant et au lendemain du scrutin ;
- sécuriser le scrutin dans une logique de neutralité, professionnalisme et de préservation des vies et de l'intégrité des acteurs ;
- rendre disponible et de façon ininterrompue les services d'internet, de réseaux sociaux et de la téléphonie mobile ;
- garantir le respect des principes électoraux de transparence, de sincérité des résultats du vote ;
- assurer l'acceptation des résultats de cette élection présidentielle dans un contexte où les législatives de 2019 et les communales de 2020 continuent d'alimenter des polémiques tout comme la prolongation du mandat du président sortant».

3.2 Analyse des données du jour du scrutin

Le jour du scrutin la dynamique insufflée dans l'envoi et le traitement des messages est maintenue. Durant cette journée, le plateau technique a reçu des messages de 1219 postes sur les 1470 prévus. Un total de 23.591 messages est reçu. On y dénombre, pour ce même jour, 718 messages signalant des incidents et remontés à la salle de réponse. Les éléments d'analyse à présenter ici sont relatifs aux observateurs de la Plateforme, à l'ouverture des postes de vote, au déroulement du scrutin, au taux de participation et aux incidents et alertes.

a. Les observateurs de la Plateforme Electorale

Dans le cadre de l'élection présidentielle d'avril 2021, la Plateforme Electorale a déployé 1470 observateurs, soit 546 observateurs d'arrondissement (pour observer la veille, le jour, le et le lendemain du scrutin) et 924 observateurs du jour du scrutin (pour observer principalement le jour du scrutin). Au jour du scrutin quelques observations sont faites sur la mission des observateurs :

- Certains se sont désistés, au matin du scrutin, d'autres toute la journée du 11 avril, et d'autres encore à la dernière minute du fait du contexte de violence qui a prévalu la veille, des menaces et/ou des difficultés de réseau pour l'envoi des SMS le jour du scrutin ;
- 03 observateurs ont été inopérants car séquestrés dès leur arrivée sur le lieu d'observation. Aucune atteinte n'a été portée à leur intégrité physique et ils ont été relâchés ;
- D'autres encore ont dû quitter leur poste d'observation car n'étant plus en sécurité pour avoir soit, observé des actes de bourrage d'urnes, soit résisté à des actes de corruption pour fraude électorale.

Pour la plupart de ceux qui sont restés mobilisés et en poste, le seul fait de manipuler leur téléphone était devenu risqué pour eux car ils étaient pris pour des espions. La journée d'observation a été donc très stressante pour eux d'autant plus qu'ils sont résidents dans leur lieu d'observation.

b. Données relatives à l'ouverture des postes de vote et démarrage du scrutin

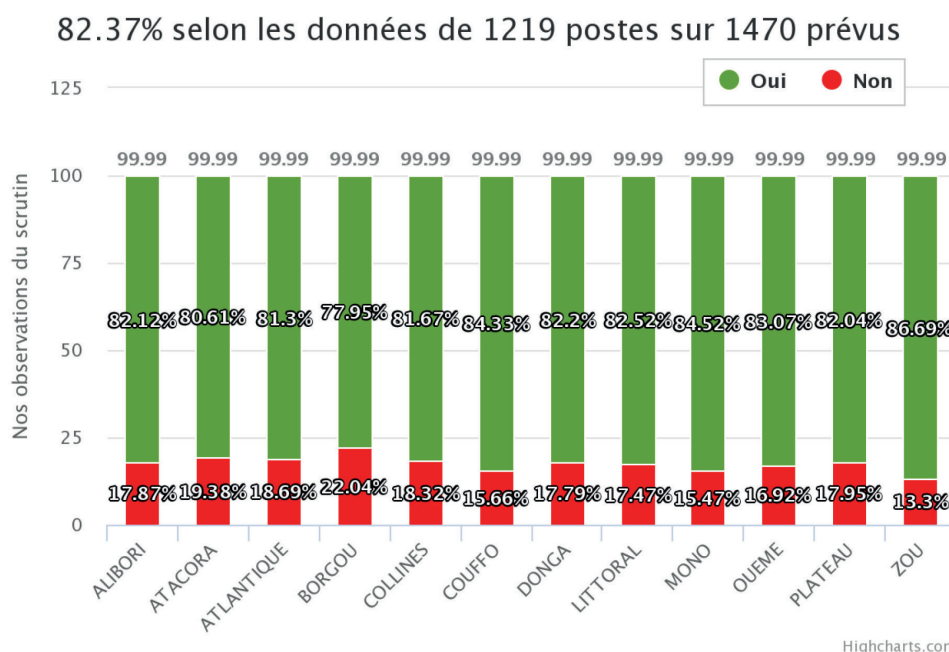
Conformément aux dispositions de l'article 62 alinéa 5 du Code électoral, le scrutin est ouvert à sept (7) heures pour toutes les élections. Il dure neuf (9) heures de temps lorsqu'il s'agit d'une élection ordinaire, et dix heures (10) en cas d'élections couplées.

Quatorze (14) indicateurs étaient prévus pour l'observation de l'ouverture des postes de votes et du démarrage du scrutin. Ils sont répartis en six (06) rubriques qui sont : Composition du poste de vote (PV); Disponibilité et fonctionnement du matériel électoral ; Procédure d'identification et d'authentification du

bulletin de vote ; Ouverture du scrutin ; Analyse des conditions dans le centre au démarrage ; Respect des mesures de prévention du Covid-19.

S'agissant plus spécifiquement de l'ouverture des postes de vote, sur 1206 postes de vote dont les observateurs ont envoyé des données au démarrage, 519 ont ouvert à 7h soit 43%. Certains postes de vote ont ouvert avant 7 heures (6h45 au PV1, Hangar Public d'Agbodji, Bopa, Mono ; 6h50 au PV2, Bureau d'Arrondissement de Gninzoomê, Lalo, Couffo). Le retard le plus important signalé est de 04h45mn (11h45 au PV3, Epp/Groupe A&B, Illelakoun, Bantè, Collines). A certains endroits, les observateurs ont constaté que les membres de PV ont mentionné 7h comme heure d'ouverture alors que leurs PV ont ouvert avec du retard (08h08 au PV3, EPP Suru-Léré, 1er Arrondissement, Cotonou, Littoral ; 11h45 au PV3, Epp/Groupe A&B, Illelakoun, Bantè, Collines) violant ainsi la durée du vote.

Le taux de satisfaction du démarrage du scrutin est de 82,37% selon les données reçues de 1219 postes sur les 1470 prévus. Le plus fort taux de satisfaction (86,69%) a été observé dans le département du Zou et le plus faible (77,95%) dans le Borgou.



Graphe n°4 : Les données relatives à l'ouverture des postes de vote et au démarrage

c. Données relatives au déroulement du scrutin

Les observateurs sont assignés, pour le jour du scrutin, à renseigner dix-neuf indicateurs sur le déroulement du scrutin répartis en six (06) rubriques : Ambiance générale à proximité ou à l'intérieur du Centre/ Poste de vote, Disponibilité continue du matériel électoral en qualité et quantité, Déroulement du scrutin, Présence d'observateurs et de représentants de candidats, Vote d'étrangers ou de mineurs, Respect des mesures de prévention du Covid-19.

De manière globale, le taux de satisfaction par rapport au déroulement du scrutin est de 92,16% selon les données reçues de 1219 observateurs sur les 1470 déployés. Le département le moins satisfaisant pour le déroulement du scrutin est celui du Littoral avec 90,78% tandis que le plus satisfaisant est le département de la Donga avec 94,01%).

92.16% selon les données de 1219 postes sur 1470 prévus



Graphique n°5 : Les données relatives au déroulement du scrutin

d. Données relatives au dépouillement du scrutin

Relativement au dépouillement du scrutin, les observateurs ont renseigné douze (12) indicateurs⁵⁹ au niveau du poste de poste et sept (07) autres indicateurs⁶⁰ au niveau de la Coordination d'arrondissement.

De façon détaillée, les observations reçues du terrain ont révélé ce qui suit :

- des postes de vote fermés avant l'heure réglementaire ;
- des postes fermés et délocalisés vers les arrondissements pour le dépouillement pour raison d'insécurité des agents électoraux.

Selon les données de 1064 postes observés, 98,68% des postes de vote ont procédé, immédiatement, à chaque poste de vote, au dépouillement public et ininterrompu conformément au Code électoral⁶¹, et sans tension à la clôture du scrutin.

Pour ce qui est du dépouillement du scrutin dans les postes de vote, les résultats avec «mention provisoire»⁶² n'ont pas été affichés sur place dans 2,30 % des 1064 postes de vote couverts.

Les procès-verbaux de compilation de l'arrondissement ont été affichés conformément à l'article 93 in fine du Code électoral dans 93,90% des postes de vote observés.

Par ailleurs, sans avoir affiché les procès-verbaux de compilation comme l'a prescrit le Code, certains coordonnateurs d'arrondissement ont refusé de communiquer aux observateurs les données compilées dans les arrondissements.

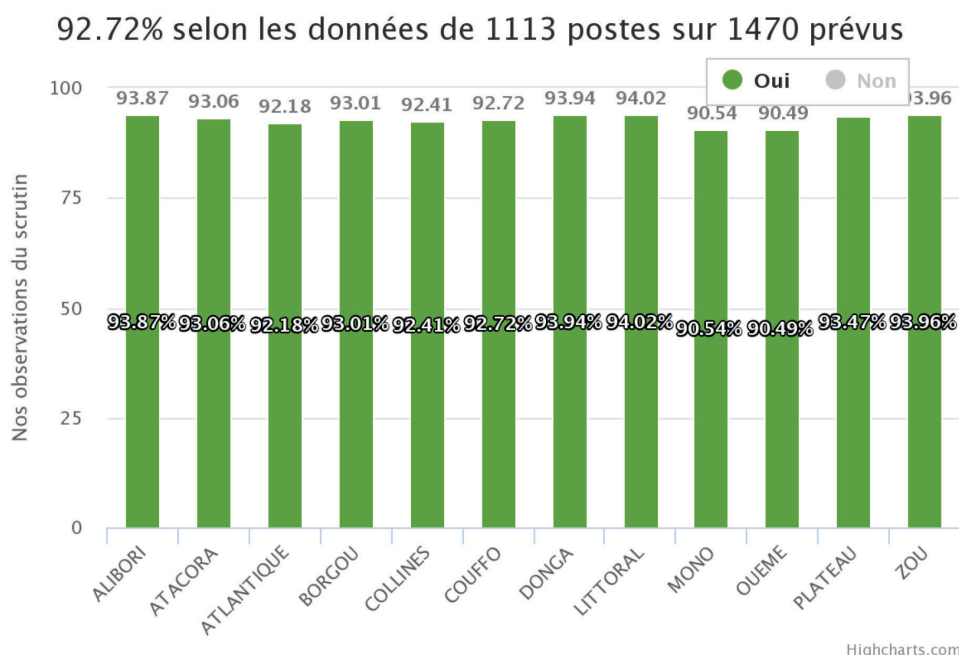
⁵⁹ Répartis en trois (03) rubriques à savoir : Clôture du scrutin, Dépouillement au niveau du Poste de Vote, Respect des mesures de prévention du Covid-19 lors du dépouillement.

⁶⁰ Répartis en deux (02) rubriques à savoir : Première Centralisation/Compilation, Respect des mesures de prévention du Covid-19 au niveau de l'arrondissement.

⁶¹ Article 87 al. 1 et 2 du Code électoral.

⁶² Article 89 al. 2 du Code électoral.

Globalement, pour le dépouillement du scrutin, il est recensé un taux de satisfaction de 92,72%. Le département du Littoral vient en tête avec un taux de satisfaction de 94,02%. Le département de l'Ouémé vient en dernière position avec 90,54%.



Graphique n°6 : Les données relatives au dépouillement du scrutin

e. Données sur le taux de participation à l'élection présidentielle

Au lendemain des élections, les données reçues de 1281 observateurs qui ont observé leur poste de vote du début à la fin sur les 1470 déployés ainsi que les rapportages des localités dans lesquelles le vote n'a pas eu lieu, ont permis d'avoir les informations sur 502.827⁶³ électeurs inscrits. Le nombre total de votants rapportés par ces observateurs est de 133.075 électeurs. Le traitement desdites informations fait état d'un taux de participation globale de 26,47%. Ce taux tient compte de la décision DCC-21-074 du 11 mars 2021 portant prise en compte de 564.674 électeurs décédés selon les estimations de l'INSAE sur les 10 ans de la LEPI. De certaines positions d'observation, le plus faible taux de participation, soit 0% est enregistré dans les postes de vote non ouverts (Tchaourou, Bantè, Dassa, Savè) et la plus forte participation estimée à 99,68% est enregistrée au PV01, EPP Kindji, Zoungamè, dans la commune des Agougués (Département de l'Ouémé).

Les situations politiques, juridiques, sociales qui ont conduit à l'élection présidentielle d'avril 2021 sont de nature à rendre celle-ci singulière. Elle est singulière dans le sens où le citoyen craint pour sa sécurité personnelle et pour la sécurité de ses biens. Il craint également pour la stabilité institutionnelle du pays.

Certaines missions internationales d'observation ont aussi estimé que le taux de participation est «faible». C'est le cas, par exemple, des missions de la CEDEAO et de l'OIF⁶⁴.

Le taux de participation à l'élection présidentielle d'avril 2021 est le plus bas depuis l'avènement du Renouveau démocratique au Bénin⁶⁵.

⁶³ La déclaration préliminaire faisait mention de 502 270 comme nombre d'inscrits observés. Une erreur de frappe s'y était glissée. Elle a été évoquée dans le mémo sur le taux de participation.

⁶⁴ <https://www.google.fr/amp/s/www.financialafrik.com/2021/04/14/presidentielle-au-benin-le-taux-de-participation-en-debat/> consulté le 09/07/2021 à 11h 36'.

⁶⁵ Le taux moyen de participation à l'élection présidentielle depuis le Renouveau démocratique est de 69%. Pour chaque élection, on a : 64% pour mars 1991 ; 78% pour mars 1996 ; 54% pour mars 2001 ; 70% pour mars 2006 ; 85% pour mars 2011 et 65% pour mars 2016.

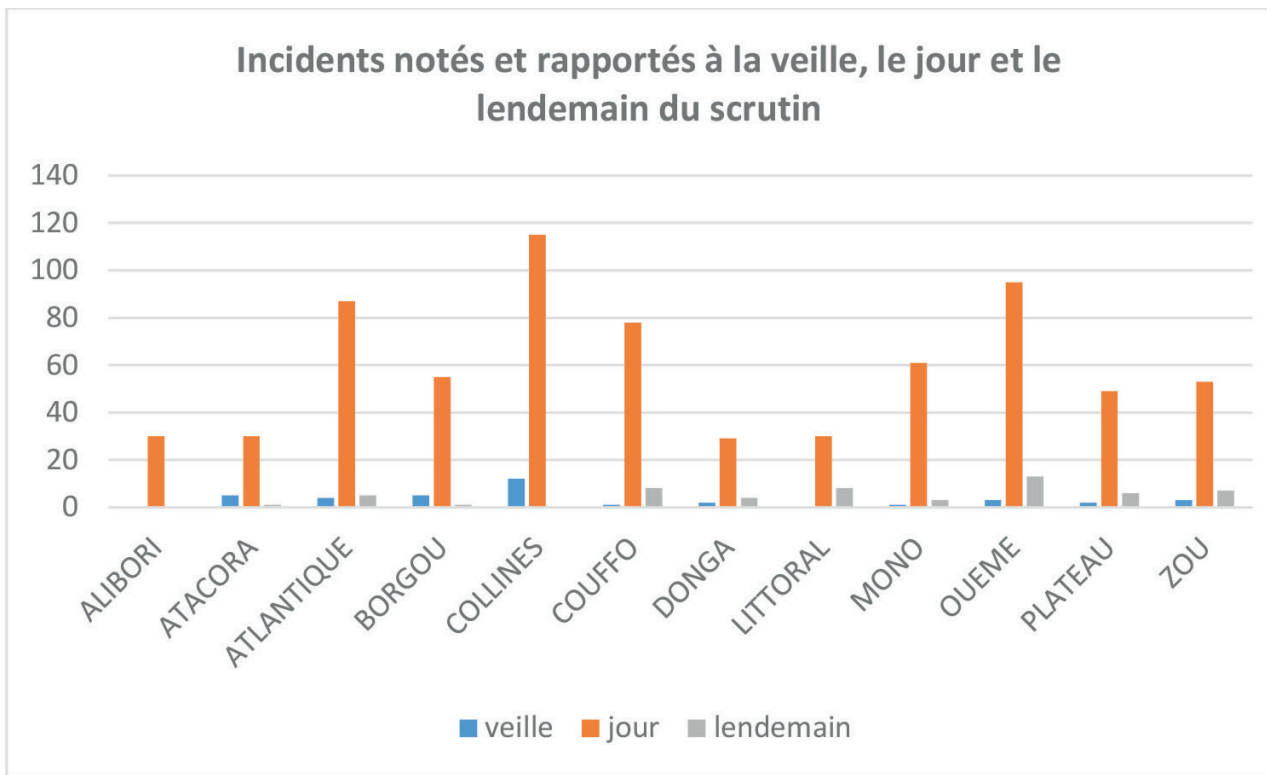
Certes, un faible taux de participation n'annule pas une élection au Bénin. Cependant, au regard de l'importance de la participation pour la légitimité des élus, il y a lieu d'entamer de sérieuses réflexions sur cet état de chose et de parvenir à fixer, de manière consensuelle, un taux de participation en dessous duquel toute élection serait déclarée non valide en République du Bénin. Cette recommandation avait déjà été faite par la Plateforme Electorale des OSC coordonnée par WANEP Bénin dans son rapport général sur les élections législatives d'avril 2019⁶⁶.

f. Les incidents, alertes et irrégularités constatés et remontés à la Plateforme

Un total de 718 incidents a été remonté à la chambre de réponses. Ils sont relatifs :

- Aux votes multiples et fraudes : des cas de votes multiples ont été signalés par les observateurs sur le terrain (PV 02, EPP Tossouhon G/A et B, arrondissement d'Akodéha, commune de Comé ; PV 03, EPP Djlado, 5ème arrondissement de Porto-Novo) ;
- Aux votes sans carte d'identification : malgré la nature des différentes pièces d'identification autorisées pour voter, il a été constaté sur le terrain des cas de vote sans aucune pièce d'identification (PV 01, EPP Gbédjicomè, arrondissement de Lissègazoun, commune d'Allada ; PV 01, EPP Namoutchaga, arrondissement de Kountori, commune de Cobly) ;
- Aux cas de corruption ou de tentative de corruption : des incidents d'actes de corruption ont été rapportés par nos observateurs déployés. Ces cas portent soit sur les membres du poste de vote (PV 02, EPP Gnantchimè, arrondissement de Tchikpè, commune de Klouékanmey) ou sur les électeurs (PV 02, Place publique Ehouzou Kpagoudo, arrondissement de Gounli commune de Covè) ;
- Aux cas d'intimidation : nos observateurs déployés sur le terrain le jour du scrutin ont fait parvenir à la Plateforme, un total de 20 alertes liées aux actes d'intimidation. Ces actes ont été posés par divers acteurs pour mettre la pression sur les électeurs ou les membres de Poste de vote (PV 04, centre PTT Dokparou, Guèma à Parakou ; du PV 02, maison des Jeunes de Gamia, commune de Bembèrèkè) ;
- A la poursuite de la campagne électorale sur le terrain : il a été rapporté à la salle de situation Electorale des actes de campagne le jour du scrutin en violation de l'article 47 du Code électoral (PV 02, Hangar Place publique Kintocomè, arrondissement de Zoungamè, commune des Aguégoués; PV 15, CEG le Plateau à Womey centre, arrondissement de Godomey).

⁶⁶ Voir Elections législatives d'avril 2019, Salle de surveillance de la violence électorale, Rapport général, page 61.



Graphe n°7 : Représentation des incidents signalés et rapportés la veille, le jour et le lendemain du scrutin

On note une montée critique des incidents le jour du scrutin, dans tous les départements du Bénin. Le département des Collines vient en tête avec 115 incidents. Il est suivi des départements de l’Ouémé (95 incidents) et de l’Atlantique (85 incidents). Les statistiques relatives au département des Collines traduisent à suffisance les situations conflictuelles violentes qui ont cours dans la zone avant la tenue du scrutin. C’est la zone la plus chaude et de référence de la contestation de la prorogation du mandat présidentiel, du mécanisme du parrainage considéré comme exclusif de certains acteurs politiques⁶⁷. Paradoxalement, la tension tombe dans cette zone au lendemain du scrutin (00 incident). Ceci peut s’expliquer par le fait que la surveillance militaire et policière a pu prendre le dessus sur les manifestants ou tout simplement la tension a été couvée. Elle peut tôt ou tard ressurgir à la suite de tout événement, électoral ou non.

g. Autres indicateurs intéressant l’analyse des données du jour du scrutin

Les données relatives à la présence des délégués des candidats dans les postes de vote, à la sécurisation du scrutin, au genre dans l’élection et au respect des mesures contre la Covid-19 sont plus ou moins des données transversales qui peuvent retenir l’attention.

Sur la présence des délégués des duos candidats dans les postes de vote, il est constaté, sur toute l’étendue du territoire national, que le duo TALON-TALATA était le plus présent dans les postes de vote. Il a été noté que les mandataires de certains duos ont été interdits d’accès à certains postes de vote jusqu’à une certaine heure. C’est le cas dans le PV02, EPP Madémé G/A et B, arrondissement Ahogbeya, commune de Klouékamey). Globalement, des représentants d’au moins deux (02) duos candidats étaient absents dans 73,23% des postes de vote couverts. L’absence des représentants des autres duos a très certainement motivé certains actes de votes multiples et de bourrage d’urnes comme ce fut le cas dans le PV01, EPP Nouari, arrondissement Dassari, commune de Matéri.

⁶⁷ Il s’agit surtout des localités de Savè et de Bantè dans le département des Collines.

Relativement à la sécurisation du scrutin, il faut retenir que dans le cadre du scrutin d'avril 2021 de nombreux centres de vote sont restés sans la présence permanente des forces de sécurité et de défense. Sur 1217 centres de vote couverts, les forces de sécurité et de défense ont été présentes dans 802 centres de vote soit 65,89%. La SSE, entrée en contact avec les responsables sécuritaires pour comprendre la motivation d'une telle absence dans de nombreux centres de votes, a été informée d'un problème du manque d'effectif et de l'option d'une approche de ronde et de patrouille. Cependant, au dépouillement, les observateurs ont décompté 1675 agents de sécurité dont 157 femmes.

Pour ce qui est de l'aspect genre dans l'élection présidentielle d'avril 2021, il est une question de grande importance sur laquelle la Plateforme s'est sérieusement penchée. Elle s'est, dans le cadre de cette élection, intéressée à la prise en compte du genre dans certains aspects du processus électoral. A cet effet, dans 1282 postes de vote couverts, les observateurs ont décompté 1098 femmes membres de postes de vote. Majoritairement, elles ont occupé par ordre décroissant, les postes de deuxième assesseur, premier assesseur et présidente.

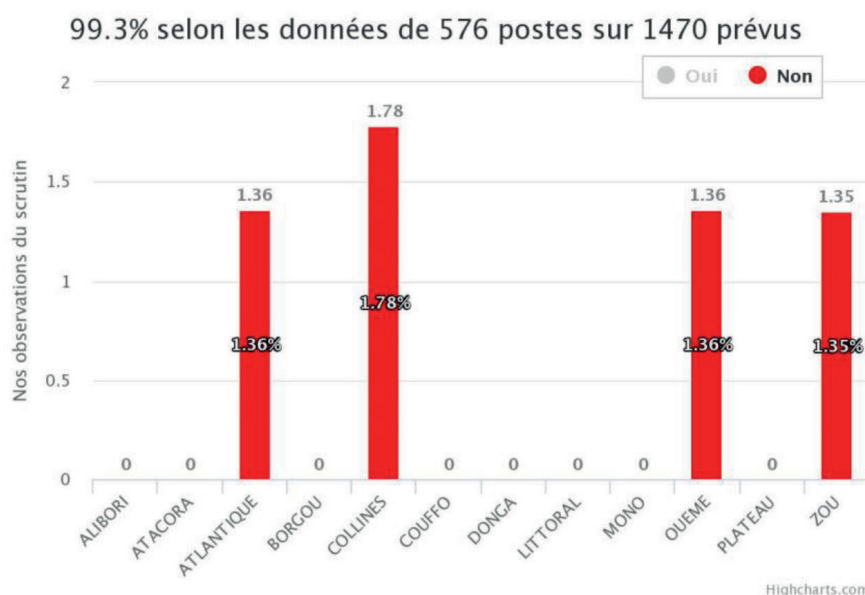
Enfin, quant au respect des mesures barrières contre le Covid-19, les observations sont faites relativement au démarrage, au déroulement et au dépouillement du scrutin.

- Au démarrage : 88,43% des 1159 postes observés possèdent un dispositif de lavage de main ou de gel ; 83,08% ont respecté les règles de distanciation sociale et 78,68% ont eu des votants portant leur cache-nez ;
- Pendant le déroulement : 94,62% des 1190 postes observés sont dotés de dispositifs de lavage de mains ou de gel ; 83,19% ont respecté les règles de distanciation sociale et 85,63% ont reçu des votants protégés par leurs cache-nez ;
- Lors du dépouillement : pour les 70,28% des 1060 postes observés, on note que les membres des postes de vote, les représentants des candidats, les électeurs et autres qui assistent au dépouillement respectent la distanciation sociale. De plus, on peut noter que 66,32% des populations présentes portaient leurs cache-nez.

3.3 Données du lendemain du scrutin

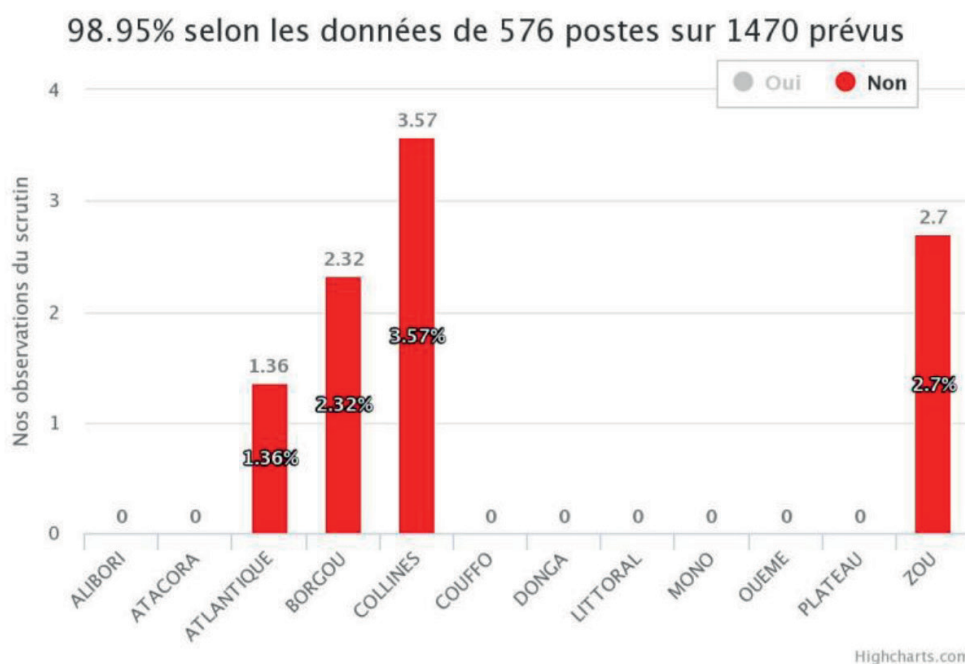
Comme pour la veille du scrutin, la situation des arrondissements rapportée par les observateurs était globalement calme.

Cependant, des cas d'arrestations ont été signalés dans les départements des Collines, Ouémé, Zou et Atlantique.



Graphique N°8 : Données relatives à l'indicateur "Le" : Aucun cas d'arrestations n'a été enregistré dans votre zone

De même, des risques de tensions interethniques sont perceptibles, selon les observateurs, dans les départements des Collines, du Zou, du Borgou et de l'Atlantique.



Graphique N°9 : Données relatives à l'indicateur "Lf" : Il n'y a aucun risque perceptible de tensions interethniques ou intercommunautaires dans votre zone

Le lendemain du scrutin, lundi 12 avril 2021, la Salle de Situation Electorale a rendu publique, lors d'une conférence de presse, sa déclaration préliminaire sanctionnant sa mission d'observation⁶⁸.

⁶⁸ Voir annexe 7.

IV. Du suivi de la phase post-scrutin

1. Des observations faites après le scrutin

Les jours immédiats après le scrutin ont été globalement calmes dans la plupart des localités. Cependant, quelques faits et actes ont été enregistrés. Il s'agit notamment :

- **d'arrestations d'acteurs politiques de l'opposition** : au lendemain du scrutin, une vague importante d'arrestations, notamment, d'acteurs politiques a eu lieu dans le cadre de l'affaire «Atteinte à la sûreté de l'Etat et terrorisme». Ainsi, monsieur Joël AÏVO, professeur d'université et opposant dont la candidature a été rejetée pour l'élection, a été interpellé par les forces de sécurité, le jeudi 15 avril 2021 sur le pont de Togoudo à Abomey Calavi alors qu'il revenait du campus de l'Université d'Abomey Calavi. Le Professeur Joël AÏVO a été placé en détention provisoire le vendredi 16 avril 2021 pour atteinte à la sûreté et blanchiment de capitaux. L'opposant Ali HOUDOU, ancien ministre et membre du «Groupe national de contact»⁶⁹ a été arrêté le dimanche 18 avril 2021 à Parakou. Il a été transféré à Cotonou le 19 avril 2021. Il lui est reproché des actes de terrorisme et de complot contre la République. Fred HOUENOU, ancien cadre de la mouvance politique qui a fait défection peu avant le scrutin présidentiel pour se rallier à la candidature de l'opposante Réckya MADOUGOU a été interpellé le 15 mai 2021.
- **de la non tenue du scrutin dans seize (16) arrondissements du Bénin**⁷⁰, soit dans 2,93% des arrondissements du pays du fait des manifestations ;
- **de la décision de la Cour Constitutionnelle sur l'appréciation de la participation au scrutin du 11 avril 2021** : après sa décision la DCC 21-074 du 11 mars 2021⁷¹ par laquelle elle a

⁶⁹ Il s'agit d'un regroupement de personnalités politiques (anciens ministres, anciens députés, etc.) se réclamant de l'opposition et mis en place, selon les membres, pour la restauration de la démocratie béninoise. Il est présidé par l'ancienne députée Amissetou AFFO DJOBO. Entre autres activités, le GNC a eu à mettre en place, le 28 février 2021, un cadre de concertation national pour coordonner des actions devant conduire à la tenue d'assises nationale. Voir Bénin : Le Groupe national de contact procède à l'installation du cadre national de concertation – La Nouvelle Tribune.

⁷⁰ Présidentielle 2021 au Bénin: pas de vote dans 16 arrondissements sur 546 selon la CENA (banouto.bj).

⁷¹ Ladite décision fait suite à un recours en redressement de la liste électorale permanente informatisée, notamment la prise en compte des

demandé à la CENA de prendre en compte 564.674 électeurs décédés mais dont les noms figuraient encore sur la liste électorale dans l'appréciation de la participation à la présidentielle 2021, la Cour Constitutionnelle a, le 12 avril 2021, pris une seconde décision relative à la participation au scrutin. Il s'agit de la décision EP 21-018 du 12 avril 2021⁷² par laquelle la Cour a jugé que « la participation à l'élection ne sera pas prise en compte dans les circonscriptions électorales et les localités dans lesquelles le scrutin ne s'est pas déroulé ». Il s'agissait d'un recours en intervention sur la régularité du scrutin formulé par deux (02) citoyens béninois de la commune de Tchaourou, une des communes où le scrutin n'a pu avoir lieu du fait des violences.

2. De la publication des grandes tendances par la CENA et de la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle

Conformément aux dispositions de l'article 16 al. 2, la CENA compile les résultats certifiés au niveau arrondissement, publie les résultats provisoires et les transmet à la Cour Constitutionnelle en vue de la proclamation des résultats définitifs. Pour sa part, la CENA a sacrifié à son obligation de proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle le 13 avril 2021⁷³. Ces résultats se présentent comme suit :

Nombre d'électeurs	4.802.303
Nombre de votants	2.409.409
Taux de participation	50,17%
Bulletins nuls	111.008
Suffrages valablement exprimés	2.298.401

Les suffrages obtenus par les duos de candidats se présentent comme suit :

N°	Duos de candidats	Suffrages exprimés	Pourcentage
01	Corentin A. KOUHOUE & Iréne Josias AGOSSA	53.957	02,35
02	Alassane SOUMANOU & Paul HOUNKPE	259.612	11,29
03	Patrice Athanase Guillaume TALON & Mariam CHABI TALATA	1.984.832	86,36

En son article 49 nouveau al. 1 à 3, la Constitution modifiée dispose que : « La Cour Constitutionnelle veille à la régularité du scrutin et en constate les résultats. L'élection du duo président de la République et vice-président de la République fait l'objet d'une proclamation provisoire. Si aucune contestation relative à la régularité des opérations électorales n'a été déposée au greffe de la Cour Constitutionnelle par l'un des candidats dans les cinq (05) jours de la proclamation provisoire, la Cour Constitutionnelle déclare le duo président de la République et vice-président de la République définitivement élu. De même, selon l'article 117, 2^{ème} tiret de la même loi, la Cour Constitutionnelle «...veille à la régularité de l'élection du duo président de la République et vice-président de la République ; examine les réclamations, statue sur

“données fournies par les études statistiques de l'INSAE relatives aux personnes décédées, mais encore inscrites sur la liste électorale.”

⁷² EP21-018 du 12 avril 2021/Recours en « intervention sur la régularité du scrutin » (courconstitutionnelle.bj).

⁷³ Voir Décision n°077/CENA/PT/VP/CB/SEP/SP du 13 avril 2021 portant publication des résultats provisoire de l'élection présidentielle du 11 avril 2021.

les irrégularités qu'elle aurait pu, par elle-même, relever et proclame les résultats du scrutin ; statue sur la régularité du référendum et en proclame les résultats...»

En vertu de ces dispositions combinées, la Cour Constitutionnelle a proclamé, le 15 avril 2021 les résultats provisoires et, n'ayant été saisi d'aucun retour émanant des candidats en lice, elle a proclamé, le 21 avril 2021, les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021⁷⁴. Ces résultats de la Cour se présentent comme suit :

Nombre d'électeurs	4 802 303
Nombre de votants	2 431 414
Taux de participation	50,63%
Suffrages valablement exprimés	2 297 315
Majorité absolue	1 148 658

N°	Duos de candidats	Suffrages exprimés obtenus par les duos
01	Corentin A. KOUHOUE & Iréne Josias AGOSSA	53 685
02	Alassane SOUMANOU & Paul HOUNKPE	261 096
03	Patrice Athanase Guillaume TALON & Mariam CHABI TALATA	1 982 534

La participation était l'un des principaux enjeux de cette élection présidentielle. Pour le duo du président sortant, il ne s'agissait pas seulement de gagner l'élection mais de la gagner avec un fort taux de participation. Cet aspect a d'ailleurs orienté, en grande partie, la campagne électorale du duo. Consciente de cet enjeu, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin coordonnée par WANEP Bénin a également observé et collecté des données pouvant lui permettre d'apprécier le taux de participation au scrutin. Les données comparées, quant aux taux de participation publiés par les institutions, se présentent comme suit :

	ESR (Selon échantillon statistique de la PEOSC, publié le 12 avril 2021)	CENA (Publié le 13 avril 2021)	Cour Constitutionnelle (Publié le 15 avril 2021)
Taux de participation	26,47%	50,17%	50,63%

Le grand écart entre le taux de participation observé et rendu public par la PEOSC et celui publié par la CENA (une première depuis 2015 où la PEOSC déploie des missions d'observation électorale, collecte des données relatives au taux de participation et les rend publiques) a donné lieu à une polémique inattendue dès la publication des résultats provisoires par la CENA. Cet état de choses a généré un débat informel autour du droit de la société civile à rendre public le taux de participation des scrutins observés. D'aucuns estiment, en effet, que le taux de participation est un élément des résultats du scrutin et que la loi ne

⁷⁴ Proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 (courconstitutionnelle.bj).

permet pas aux OSC la publication des résultats. Cet effet inattendu pourrait entraîner un durcissement des conditions d'observation électorale dans le futur. Le second impact de cet effet inattendu a été l'insécurité pour certains observateurs et certains responsables du Comité de pilotage. En effet des observateurs paniqués n'ont cessé d'appeler la PEOSC et informant de ce qu'ils reçoivent des appels d'intimidation qui les informent de ce qu'ils seraient interpellés pour rendre compte des observations qu'ils ont faites. Par ailleurs, il y a également eu, pendant cette période tumultueuse, de l'information sur la possible arrestation de la présidente de la PEOSC.

Face à cette polémique, la PEOSC a élaboré un document intitulé *«Présidentielle du 11 avril 2021 au Bénin : Mémo de la Plateforme Electorale des OSC sur son taux de participation»* qui aborde ses expériences en matière d'observation et de publication du taux de participation ; la démarche de calcul de l'échantillon appliqué pour la présidentielle ; la démarche de tirage des postes de vote constituant l'échantillon ; la démarche de calcul du taux annoncé par la plateforme et quelques pistes d'analyse du grand écart noté. Au regard du contexte et pour ne pas donner d'ampleur à la polémique, les responsables de la PEOSC ont décidé de ne pas rendre public ce mémo mais de le partager uniquement, pour le moment, avec les Partenaires Techniques et Financiers ayant appuyé les initiatives de la PEOSC pour la présidentielle. Il est maintenant partagé avec le public, en annexe au présent rapport, pour répondre à l'obligation de redevabilité de la PEOSC envers les populations.

V. Des difficultés, Leçons apprises et Défis

Pour une fois, encore, la Plateforme Electorale a réussi le pari du déploiement d'une mission d'observation électorale dans le contexte particulier du Covid-19 et dans un contexte politique encore plus sensible. Cet exercice qui n'a pas été sans difficultés, a permis de tirer quelques leçons et a révélé des défis que la PEOSC doit travailler à surmonter pour continuer sa mission de suivi alternatif et d'amélioration des processus électoraux au Bénin.

1. Des difficultés rencontrées

Ces difficultés sont de plusieurs ordres et sont relatives :

- à la mobilisation de personnes ressources de qualité, impartiales et disponibles. Cette difficulté se présente sous deux (02) volets. Le premier a rapport aux observateurs qui constituent un maillon essentiel de la mission d'observation. Malgré les précautions prises, il a été constaté le désistement de certains observateurs le matin du scrutin, pour diverses raisons. Pour pallier cette difficulté, la PEOSC a puisé dans ses réserves pour suppléer au vide constaté tôt le matin. Le second volet concerne les personnalités des chambres de la SSE (surtout les chambres d'analyse et de réponses) et/ou des groupes d'appui ad'hoc tels que le GNRE mis en place pour ce processus. Il devient, en effet, de plus en plus difficile pour la Plateforme Electorale de mobiliser, d'une part, des personnalités influentes à la fois disponibles et apolitiques ou suffisamment capables de résister à leur passé ou aux influences politiques, et, d'autre part, des femmes de certains profils pour appliquer les principes d'implication et d'égalité ;
- à l'absence de personnalité forte respectée et crainte, aussi bien par les autorités que par les acteurs politiques, pouvant infléchir leurs décisions en faveur de la non-violence, de la paix et de la cohésion sociale ;

- à la position tranchée des différents acteurs qui ont, de tout temps, préféré échanger par médias interposés au lieu de concertations sincères ;
- aux demandes d'audiences non abouties comme celles adressées au Président de la République, même si on a eu la preuve, par ailleurs, que les actions du GNRE et de la PEOC étaient très suivies par le Gouvernement ;
- à la sécurité des missions d'observation électorale. Pour le présent processus électoral et comme jamais par le passé, la PEOC a eu à faire face à des difficultés sécuritaires avant, pendant et après le scrutin. Avant le scrutin, il y a eu le blocage de certaines missions de formation des observateurs sur le terrain à cause des barrages routiers érigés par ceux qui manifestaient contre le pouvoir. Certaines équipes ont dû rester sur le terrain plus longtemps que prévu, engendrant des frais de prise en charge supplémentaires ; d'autres ont dû prendre des voies de contournement plus dangereuses. A cela s'ajoute l'effet psychologique de la gestion du danger sur les formateurs déployés. Toujours avant le scrutin, il y a eu le désistement de certains observateurs la veille du scrutin parce qu'ils ont estimé que la mission était trop dangereuse pour eux. Le jour du scrutin, il y a eu la séquestration de trois (03) des observateurs de la PEOC dès leur arrivée à leur poste d'observation et jusqu'à la clôture du scrutin ; les tentatives de corruption et les intimidations sur certains observateurs qui ont observé des situations de fraude. Ces observateurs ont dû carrément rentrer chez eux avant la fin de la mission parce qu'ils se sentaient en insécurité. Pour la plupart de ceux qui sont restés mobilisés et en poste, l'utilisation du téléphone pour l'envoi de rapport⁷⁵ à la PEOC était devenue risquée surtout qu'ils sont résidents dans leur lieu d'observation. Après le scrutin, les membres de la mission (observateurs et responsables PEOC) ont dû faire face à des menaces téléphoniques d'intimidation faisant état de ce qu'ils seraient appelés pour témoigner des cas de fraude qu'ils auraient dénoncés et à des menaces d'arrestation ;
- A l'accès à l'information publique fiable pour la déconstruction des fausses informations.

2. Des leçons apprises

Le présent processus a été riche pour la PEOC en leçons apprises. Les principales tirées se résument ainsi qu'il suit :

- ◆ Une analyse de la situation électorale avec communication/publication de données statistiques, dans un contexte où ces données constituent un enjeu important du scrutin, expose la mission d'observation électorale (observateurs, experts électoraux, etc.) à des risques de prise à partie avec des réactions imprévisibles ;
- ◆ Lorsque les réformes, en matière électorale, sont soutenues par des textes de loi non acceptés par tous les acteurs politiques, et que ces derniers n'acceptent pas de dialoguer pour dégager un consensus, la période électorale devient davantage sensible avec un risque élevé de violences ;
- ◆ Dans un processus électoral non-inclusif où l'auto-contrôle n'est pas assuré par les acteurs en compétition, la présence d'un seul acteur/camp dans les postes de vote le jour du scrutin expose les urnes et les résultats des urnes à des niveaux relativement élevés de fraudes et de manipulation;
- ◆ Lorsque la violence électorale est suscitée voire entretenue d'une manière ou d'une autre par des leaders d'opinion, il est très difficile d'observer un processus électoral sans violence ;
- ◆ La stratégie de communication est un élément important en période électorale. Il faut faire preuve de vigilance accrue aussi bien sur la forme que sur le fond de la communication pour éviter les suspicions dommageables à la crédibilité de la structure et de la mission d'observation.

⁷⁵ Le rapportage des incidents et des observations se fait par téléphone et par SMS codés.

3. Des défis pour la Plateforme Electorale des OSC du Bénin

Au terme de ce processus, des défis ont affleuré qu'il urge, pour la Plateforme Electorale des OSC du Bénin coordonnée par WANEP Bénin, de relever pour continuer à produire et à accroître son impact. Il s'agit essentiellement :

- de mobiliser, suffisamment tôt, les financements nécessaires pour la mise en œuvre, à l'avance de certaines actions de sensibilisation, de formation et de mobilisation des acteurs ;
- d'établir des relations collaboratives avec les autorités étatiques, les institutions en charge des élections (surtout que la CENA avec laquelle elle a collaboré depuis 2015 a cédé la place à une nouvelle mandature) et les partis politiques ;
- d'établir, également, avec les communautés des relations plus suivies entre deux élections ;
- de mieux communiquer autour de la Salle de Situation Electorale, du système ESR, de sa méthodologie de travail et d'échantillonnage.

VI. Conclusion et recommandations finales

Depuis les élections législatives de 2019 et la violente crise qui s'en est suivie, le contexte socio-politique projette d'énormes craintes sur la capacité des acteurs politiques à préserver la paix et la cohésion sociale pendant les élections. Au lot des récriminations et points de désaccords trainés depuis 2019 viennent s'ajouter de nouvelles frustrations générées par la présente élection présidentielle et relatives à l'application en force du système de parrainage ; au sentiment d'une nouvelle élection volée ; aux pertes en vies humaines et dégâts matériels provoqués par les manifestations ; aux nouveaux affrontements entre forces de défense et de sécurité (FDS) et populations ; à l'emprisonnement des acteurs et personnalités politiques de l'opposition ainsi que les traitements qui leur ont été infligés dans leurs lieux de détention ; au départ en exil d'autres acteurs politiques ; à la non-participation au scrutin des populations des 16 arrondissements où le scrutin n'a pas pu avoir lieu ; etc. Il y a lieu de mettre fin à ces cycles de violences et de frustrations afin d'instaurer, entre tous les fils et toutes les filles du Bénin, un réel sentiment de concorde pour que tous et toutes puissent valablement contribuer à la construction de la nation et jouir du développement du pays.

Pour sa part, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin se réjouit particulièrement de ce que tous ses membres sont restés solidaires pour l'observation de ce scrutin dans un contexte similaire à celui des législatives de 2019. C'est la preuve de la maturité de la structure même si la présente élection a fait naître de nouveaux défis et de nouvelles difficultés. Il y a lieu de poursuivre la mission citoyenne avec de nouvelles stratégies pour adresser ces nouveaux défis et difficultés.

Aussi, à la fin de ce processus, formule-t-elle les recommandations suivantes :

A l'endroit du Chef de l'Etat :

- créer les conditions favorables pour un dialogue franc et sincère entre acteurs politiques et sociaux en vue de discuter et d'aplanir les désaccords politiques ressortissant des récentes réformes

politiques ;

A l'endroit du Parlement :

- procéder, dans de brefs délais, à une relecture de tous les textes électoraux afin de les purger des dispositions conflictogènes, difficiles d'application et de se conformer aux décisions rendues par les cours régionales ;

A l'endroit des acteurs politiques :

- se montrer favorables, disponibles, ouverts et sincères pour s'engager dans un dialogue sincère et franc sur les réformes politiques engagées depuis 2019 ;
- s'investir dans la prévention et l'éradication de la violence électorale des processus électoraux au Bénin ;

A l'endroit de la CENA :

- élaborer et rendre disponible son rapport sur la présente présidentielle 2021 avec la précision sur les suites données aux nombreux cas de fraudes observés et dénoncés à travers les médias sociaux ;
- à l'instar de la mandature passée, s'inscrire dans la même dynamique de collaboration avec la société civile et plus particulièrement la Plateforme Electorale des OSC du Bénin pour l'amélioration des processus électoraux au Bénin ;

A l'endroit des Organisations de la Société Civile :

- poursuivre le plaidoyer, de manière innovante, pour une amélioration/inclusion et une stabilité du cadre légal des élections au Bénin ;
- travailler au renforcement de la sensibilisation continue des citoyens par la promotion des comportements non-violents en période électorale et non électorale ;

A l'endroit des citoyens :

- adopter une attitude citoyenne et responsable en période électorale ou non électorale ;
- éviter de se faire manipuler par les acteurs politiques de quelque bord qu'ils soient et prioriser la cohésion sociale et l'harmonie communautaire ;
- éviter tout acte de violence et de vandalisme en temps d'élections pour exprimer les contestations et autres désaccords.

Annexes

1. Agenda de la SSE
2. Liste des membres des différentes Chambres et de la Cellule de communication
3. Déclaration d'entrée du 10 avril 2021
4. 1^{ère} déclaration du 11 avril 2021, 11h
5. 2^{ème} déclaration du 11 avril, 18h
6. Déclaration préliminaire du 12 avril 2021
7. Mémo de la Plateforme Electorale des OSC sur son taux de participation



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Coordonnée par



PRESIDENTIELLE 2021 AU BENIN MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de situation Electorale

Hôtel du Lac, du 10 au 12 avril 2021

En ligne sur www.monitoring.vote229.org

Agenda

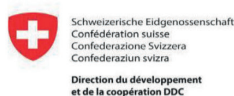
Samedi 10 Avril 2021	
09h30 - 10h00	- Arrivée et installation des membres des 3 chambres (Gestionnaires de données, d'analyse, de réponse) et de la cellule de communication
10h00 - 11h00	Ouverture de la Salle de Situation Electorale - Mot de bienvenue, Coordinatrice de la Plateforme Electorale - Présentation des participant.e.s - Briefing d'ensemble des membres des chambres sur l'ensemble du dispositif, son fonctionnement et ses objectifs. - Question-Réponses - Allocution d'ouverture, Présidente de la Plateforme Electorale
11h00 – 13h00	Réunions parallèles en chambres (4 groupes) - Simulations, cadrage et préparatifs pour le traitement des données de la veille du scrutin pour la chambre des gestionnaires - Appropriation des documents et finalisation de la déclaration d'entrée par les analystes - Appropriation des documents et Répartition des rôles dans la chambre de réponses - Finalisation de stratégie pour la cellule de communication
13h00–14h 00	Pause Déjeuner
14h00 – 15h40	Consolidation et Validation de la déclaration d'entrée par la chambre de réponses
16h	- Point de presse : Déclaration d'arrivée de la Salle de Situation A suivre en live sur BeninElectionMonitoring et @Vote_229
17h00 – 17h30	- Appropriation de l'utilisation du système par les personnalités de la chambre d'analyse et de la chambre de réponse, - Briefing des chambres sur les données de la veille du scrutin collectées
17h30-18h30	- Opérationnalisation des derniers réglages
18h30	- Fin de la 1 ^{ère} journée de la Salle de Situation.

Dimanche 11 Avril 2021, Jour du scrutin	
06h30-07h00	-Ouverture de la Salle de Situation et Mise en place des 3 chambres et de la cellule de communication
07h00-09h45	- Réception et traitement des données de terrain par la chambre technique - Préparation du 1 ^{er} communiqué par les chambres des gestionnaires et d'analyse - Traitement des alertes et réponses par la chambre de réponses
09h45– 10h45	Consolidation du 1 ^{er} communiqué par la chambre de réponses
11h00	Point de presse sur le 1 ^{er} communiqué relatif à l'observation du démarrage du scrutin A suivre en live sur BeninElectionMonitoring et @Vote_229
11h00-13h00	- Travail de suivi et traitement des données dans les différentes chambres - Traitement des alertes et réponses par la chambre de réponses - Préparation du 2 ^e communiqué (Déroulement et dépouillement) par les chambres des gestionnaires et d'analyse
13h00-14 h30	Pause déjeuner par groupe
14h30 – 17h00	- Finalisation du 2 ^{ème} communiqué (Déroulement et dépouillement) par les chambres des gestionnaires et d'analyse - <u>Traitement des alertes et réponses par la chambre de réponses</u>
17h00 – 18h00	-Consolidation du 2 ^{ème} communiqué (Déroulement et dépouillement) par la chambre de réponses
18h30	Point de presse sur le 2 ^{ème} communiqué de la journée relatif au déroulement et au dépouillement du scrutin A suivre en live sur BeninElectionMonitoring et @Vote_229
19h15-20h15	Diner individuel
20h15-00h00	Veillée Électorale - Gestion des sollicitations médias - Gestion des alertes / Interaction avec les observateurs sur le terrain - Discussion autour des grandes thématiques
00h00	Fin de la 2 ^{ème} journée et clôture de la Salle de Situation

Lundi 12 Avril 2021	
08h00	Ouverture de la Salle de Situation

08h00 - 12h00	<p>Réunions parallèles en chambres (4 groupes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des dernières données par la chambre des gestionnaires - Traitement des données du lendemain du scrutin par les chambres - Préparation de la déclaration préliminaire par les chambres des gestionnaires et d'analyse - Stratégie pour la cellule de communication en vue de la déclaration préliminaire
12h00 – 13h00	Pause Déjeuner par groupe
13h00 – 15h30	Consolidation de la déclaration préliminaire par la chambre de réponses
16h00	Conférence de presse – Déclaration préliminaire sanctionnant la mission d'observation A suivre en live sur BeninElectionMonitoring et @Vote_229
17h00-18h00	Débriefing général Clôture de la Salle de Situation et poursuite du monitoring post-électoral,

Avec le soutien financier de





Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Coordonnée par



Présidentielle 2021 au Bénin

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de situation Electorale

Noms et profils des membres des chambres

Chambre de Réponses

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Profil
1.	Général Tissou Félix HESSOU	M	Né en 1953 à Guézin, HESSOU Tissou Félix est diplômé d'état-Major et doctorant en coaching intégral. Il a été auditeur de l'IHEDN de Paris et du CESA de Washington. Il a occupé de nombreuses fonctions au niveau de Ministère de la Défense Nationale ainsi que du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Il a été, notamment, Conseiller spécial à la sécurité nationale du Président de la République. Le Général HESSOU est à la retraite depuis juillet 2012.
2.	Général Awal Djibril BOUKOU NAGNIMI	M	Né le 12 janvier 1959 à Kouandé, Awal Djibril BOUKOU NAGNIMI est Général de Brigade à la retraite depuis 2017. Titulaire du Diplôme d'Études Spécialisées en Défense, Géostratégie et Dynamique Industrielle, il a été Directeur Général de la Gendarmerie Nationale de 2012 à 2014 avant d'occuper le Poste de Chef d'État-Major Général des Forces Armées Béninoises de 2014 à 2016.
3.	Fatoumatou BATOKO ZOSSOU	F	Spécialiste en développement local Présidente de la Coalition Nationale pour la Paix, Présidente de la Plateforme électorale des OSC du Bénin

4.	Joël ATAYI GUEDEGBE	M	<p>Expert en gouvernance, Joël ATAYI-GUEDEGBE est issu de l'association non partisane NOUVELLE ÉTHIQUE. Président du RéPAT (Réseau des ONG pour des Élections Pacifiques et Transparentes en 1999 et 2001), il fut Vice-président de la CENA 2007, en charge de la formation et des résultats, et dirigea le Groupe Spécial de Travail sur le consensus autour de la LEPI en 2010. Toujours au titre de la société civile, il a représenté WANEP-Bénin au sein du Cadre de concertation de la LEPI 2021</p> <p>Ancien membre de l'ODEM (Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias du Bénin, Joël ATAYI-GUEDEGBE est coauteur avec l'historien Pierre METINHOUE de l'essai : «les crises électorales du Dahomey au Bénin/ 1960-2011».</p>
5.	Imam Issiaka LIGALI	M	<p>Religieux, Imam de la mosquée centrale de Cadjèhoun. Représentant des Imams du Bénin à la Conférence Nationale de 1990, premier prêcheur de l'Islam à l'Office de Radio et Télédiffusion du Bénin, l'Imam LIGALI est actuellement le porte-parole de la communauté musulmane du Bénin et Membre permanent du Dialogue Islamo-chrétien au Bénin.</p>
6.	Rev Pr Nicodème Ibiladé ALAGBADA	M	<p>Rév. Pr. ALAGBADA est né le 10 mai 1959 à Sakété. Religieux, Ancien Président de l'Église Protestante Méthodiste du Bénin (2010-2017), il est membre de la Coalition Nationale pour la Paix, Directeur des Éditions Clé à Yaoundé au Cameroun et Professeur à l'université Protestante d'Afrique Centrale depuis avril 2018.</p>

Chambre d'analyse

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Profil
1.	Mme Léontine IDOHO	F	Spécialiste Genre Présidente de l'ONG RIFONGA
2.	Hyppolite GBAGBA	M	Spécialiste en statistiques
3.	Zakiath LATOUNDJI	F	Spécialiste Médias Présidente UPMB
4.	Général Emmanuel AGANI	M	Spécialiste Sécurité
5.	A. H. Armand BOGNON	M	Spécialiste Droit des affaires et carrières judiciaires ; Gouvernance et Démocratie Expert consultant auprès de plusieurs institutions et missions étrangères.
6.	AHOUANDJINO Samuel	M	Sociologue

Chambre technique

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Profil
1.	Graziana ZEHOUNKPE	F	Economiste
2.	Horeb SEIDOU	M	Statisticien Planificateur
3.	Prunella AKOUTEY	F	Statisticien Planificateur
4.	Natacha YANSUNNU	F	Agent technique
5.	Franck DJOGBE	M	Agent technique
6.	Ida TOGNISSE	F	Agent technique
7.	Sosthène ATCHADE	M	Maintenancier
8.	Yasmine SOUMAILA	F	Statisticien Planificateur
9.	Inès de SOUZA	F	Statisticien Planificateur
10.	Floriane CAPO-CHICHI	F	Statisticien Planificateur
11.	Husseine MAHOULIKPONTO	M	Informaticien
12.	Kassandra DABOUTOU	F	Agent technique
13.	Geoffroy MEDETONGNON AFLE	M	Entrepreneur vert
14.	Eric de SOUZA	M	Communiquant digital
15.	Fawaz MAHOULIKPONTO	M	Web rédacteur
16.	Christelle KOUDORO	F	Informaticien
17.	Sandra HOUETO	F	Informaticien
18.	Justin SOUNOUVOU	M	Informaticien
19.	Annick HOUNDETON	F	Informaticien
20.	Chantal TCHEOU	F	Informaticien
21.	D. Edith BOKO	F	Informaticien
22.	Raoul DOSSOU	M	Informaticien
23.	Karim MAHOULIKPONTO	M	Consultant, Chargé de la reconfiguration et de l'opérationnalisation du système ESR
24.	Marius SOUNOUVOU	M	Développeur, Assistant du consultant

Cellule de communication

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Profil
1.	Sessi HOUNKPO	F	Chargée de Communication PEOSC/WANEP
2.	Bertrand SONGUEH RAYMONDO	M	Blogueur
3.	Saliou ABDU	M	Blogueur
4.	Jean Claude DOSSA	M	Journaliste
5.	Lorraine Quenum	F	Blogueuse

Membres Equipe de coordination

Nom et Prénoms	Rôles
Maryse GLELE AHANHANZO	Coordonnatrice nationale WANEP BENIN/PEOSC
Landry GANYE	Directeur des Programmes, Responsable comité déploiement des observateurs
Bienvenue KASSEHIN	Coordonnatrice de la Chambre technique
Jéchonias FANTOGNON	Gestion du secrétariat ESR et des matériels
Evrard GNONLONFOUN	
Innocent DAKO	
Olga ELEGBE	Coordonnatrice Chambre de réponses
Sunday KADI	Analyste
Rosette SAVI	Comptables
Sylvie GOUNONGBE	
Idrissou ABOUDOU RAMANE	Coordonnateur chambre d'analyse

Membres du Comité de Pilotage

Noms et Prénoms	Organisation représentée
Fatoumatou BATOKO ZOSSOU	Présidente de la PEOSC
Gustave ASSAH	Vice-Président PEOSC
Léontine IDOHOU	RIFONGA BENIN
Martin ASSOGBA	ALCRER
Aurelien ATINDEGLA	PASCIB
Scholastique BASSA	DHPD
Ralmeg GANDAHO	CSB
Françoise AGBAHOLOU	WILDAF BENIN
Blandine SINTONDI YAYA	REPSFECO
Angèle BIAO	Globe Ethiques Francophone.net
Zakiath LATOUNDI	UPMB
Marino de SOUZA	Africa Elections
Romain BOKO	SOS CIVISME
Emmanuel GANSE	AB-Bénin
Armand VIGNON	Maison de la Société Civile



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribution ”

Coordonnée par



ELECTION PRESIDENTIELLE 2021

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de Situation Electorale

Déclaration d'entrée

I- DU CONTEXTE DE LA PRÉSIDENTIELLE 2021

Le dimanche 11 avril 2021, les Béninois se rendront aux urnes pour élire leur prochain Président de la République. La particularité de cette élection est qu'elle se déroule dans une atmosphère de tension et de violence en raison de l'application des récentes réformes politiques non consensuelles, notamment le système du parrainage, n'ayant pas permis à toutes les formations politiques qui le désiraient de présenter des candidatures. Tout au long du processus, plusieurs voix se sont élevées pour exiger la suppression du parrainage ou sa suspension pour le présent scrutin afin de permettre la participation de tous ceux qui aspirent à la fonction présidentielle. Par ailleurs, les violentes contestations et manifestations relatives à la prolongation du mandat présidentiel de 47 jours sur la base des réformes constitutionnelles de 2019 ; la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de la Covid-19 qui connaît une nouvelle vague de contaminations au Bénin et les nombreuses arrestations d'acteurs politiques de l'opposition sont autant de facteurs qui complexifient l'atmosphère sociopolitique dans laquelle se déroule le premier tour de cette présidentielle.

A la veille de ce scrutin, la situation peut se résumer comme suit :

Au titre du cadre juridique et ses nouveautés :

A la suite de la crise post-électorale de mai et juin 2019, des réformes ont été enclenchées par le parlement qui en était issu et dont la légitimité continue d'être contestée par des partis d'opposition. Elles ont abouti à la révision du cadre juridique des élections. Ainsi, la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 a été modifiée par la loi constitutionnelle n°2019-40 du 07 novembre 2019. La charte des partis politiques a été modifiée et complétée. Un nouveau code électoral datant du 15 novembre 2019 interprété et complété par la loi n°2020-13 du 04 juin 2020, une nouvelle loi sur le statut de l'opposition et une autre sur le financement public des partis politiques ont été également adoptés. De ces différentes réformes, plusieurs nouveautés, plus ou moins crisogènes notamment l'instauration d'un système de parrainage des candidats à l'élection présidentielle, ont été adoptées. Le parrainage ainsi adopté est délivré par les députés et les maires à hauteur de 10%¹ de leur effectif global, soit 16 parrainages de maires et/ou de députés à recueillir par les candidats avant de faire valider leur dossier à l'élection présidentielle. De même, conformément à l'article 153-3 nouveau de la Constitution, la date du 1er tour de l'élection présidentielle est fixée au deuxième dimanche du mois d'avril de l'année électorale, soit le dimanche 11 avril 2021. En conséquence, l'application de cette disposition prolonge le mandat présidentiel en cours de 47 jours pour l'alignement

¹ Articles 44 nouveau de la Constitution et 132 du Code électoral.

des élections en 2026. On peut souligner également que l'élection du Président de la République doit se faire en duo avec un vice-président au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Au titre du démarrage et des préparatifs

La date du 1^{er} tour de l'élection présidentielle étant fixée au 2^{ème} dimanche du mois d'avril, le Gouvernement, par Décret n°2020-563 du 25 novembre 2020 portant modalités d'élaboration du calendrier électoral en République du Bénin, a enclenché le processus électoral. Ainsi, le 11 janvier 2021, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a rendu public son calendrier qui s'est déroulé sans anicroches à ce jour.

Selon les données du fichier électoral actualisé transmis, le mercredi 10 février 2021, à la CENA par le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Électorale Permanente Informatisée (Cos-LEPI), 5.523.524 électeurs sont attendus aux urnes. Ils sont répartis dans 15 664 postes de vote dont 11 à l'étranger pour 45.543 électeurs. Ce nombre sera, cependant, réduit de 564 674 électeurs conformément à la décision DCC 21-074 du 11 mars 2021 de la Cour Constitutionnelle enjoignant à la CENA de tenir compte de 564 674 électeurs estimés décédés et encore présents sur la LEPI selon une estimation de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE).

Par arrêté ministériel 2021/n°043/MISP/DC/SGM/SA/030SGG21 pris en pleine campagne électorale le 1^{er} avril 2021, à la suite d'une déclaration du Président sortant et candidat Patrice TALON, la carte d'identité scolaire et la carte d'étudiant ont été ajoutées à la liste des pièces d'identification devant permettre de voter le 11 avril 2021.

Au titre des candidatures

Le 4 février 2021, date de clôture de la période d'enregistrement des candidatures, la CENA a enregistré vingt (20) déclarations de candidature à l'élection présidentielle. A la suite du processus d'étude des dossiers, trois (03) duos de candidats ont été retenus pour prendre part à l'élection selon la liste provisoire publiée le 10 février 2021 par l'institution. Après le traitement d'une dizaine de recours introduits à la Cour constitutionnelle et dont la plupart sont relatifs au parrainage, la haute juridiction a, par décision EP21-017 du 22 février 2021, confirmé la liste des trois (03) duos de candidats retenus par la CENA et qui sont :

- Duo Corentin Agbéléssessi KOHOUE – Iréné Josias AGOSSA
- Duo Alassane SOUMANOU – Paul HOUNKPE,
- Duo Patrice Athanase Guillaume TALON – Mariam CHABI TALATA

Au titre de la campagne électorale

Elle a été lancée par le Président de la CENA pour la période du 26 mars 2021 à 00h au 9 avril 2021 à minuit avec un appel pour le respect des mesures barrières notamment le port de masques et la distanciation sociale d'au moins un (01) mètre. Seulement, sur le terrain, de nombreux rassemblements et caravanes ont été observés, dans plusieurs localités du pays, sans aucun respect desdites mesures.

Des violations des articles 53, 54 et 55 du code électoral ont été également observées sur le terrain à savoir la campagne par les agents de l'Etat sur leurs lieux de travail surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; le port de tee-shirts à l'effigie des candidats ainsi que l'utilisation des moyens de l'État. La campagne a été aussi ponctuée de propos régionalistes.

Jusqu'au 5 avril 2021, la campagne a été globalement calme, sans incidents majeurs mais aussi sans

la grande ferveur populaire caractéristique des présidentielles au Bénin. Dès les premières heures du 6 avril, des marches annoncées pacifiques se sont transformées en des manifestations violentes avec des destructions de biens publics et privés, des violations de droits humains, des entraves à la libre circulation des personnes et des biens, etc. dans certaines communes. Ces manifestations ont été très violentes dans les communes de Parakou, Tchaourou, Bantè, Savè, et elles ont mobilisé, par endroits, des mineurs et occasionné aussi des blessés et des pertes en vies humaines.

II- DE LA CONTRIBUTION DE LA PLATEFORME ÉLECTORALE DANS CE CONTEXTE

Au regard du contexte sus-décrié et des risques de violences qui pourraient s'aggraver, la Plateforme électorale des OSC du Bénin, coordonnée par WANEP-Bénin, a mis en œuvre deux initiatives intitulées «Citoyen, veille et contribue à une élection présidentielle apaisée en 2021 au Bénin» et «Electoral violence Monitoring, Analysis And Mitigation (EMAM)». La Plateforme électorale remercie les partenaires techniques et financiers qui l'accompagnent : L'Union Européenne, la Coopération Suisse, l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence Autrichienne pour le Développement (ADA) et l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA).

2-1. Avant le scrutin,

- Dans le cadre de ces initiatives mises en œuvre, la Plateforme Electorale a :
- mis en place un dispositif de collecte de données, d'analyse et d'alerte basée sur 45 moniteurs formés, équipés et déployés sur une cartographie des zones à risques de violence électorale élaborée à cet effet ;
- mis en place un Groupe National de Réponse Électorale (GNRE), un mécanisme de prévention de la violence électorale composé de personnalités et responsables des OSC, chargé d'élaborer et de recommander des stratégies de réponses aux risques de violence ;
- tenu plusieurs audiences d'alerte et de plaidoyer avec les acteurs politiques et organes impliqués dans l'organisation de l'élection ;
- formé et déployé 12 blogueurs et web-activistes pour la déconstruction des fausses informations ;
- formé 90 journalistes sur le journalisme sensible aux conflits, 48 formateurs des observateurs, 1470 observateurs électoraux, 20 responsables d'ONG et personnalités sur la diplomatie préventive, 30 responsables d'ONG et personnalités sur la sécurité électorale, 30 responsables d'ONG sur la gestion des conflits électoraux ;
- organisé des séances de dialogues-échanges entre les Forces de Défenses et de Sécurité et les leaders communautaires ;
- réalisé et diffusé des slams vidéos d'appel au dialogue, de sensibilisation à la paix et à la non-violence et un hymne «Jeune et non-violence» ;
- publié une série de rapports de suivi et de déclarations assorties de recommandations-actions à l'endroit de divers acteurs ;
- Etc.

2-2. Pendant le scrutin

Du 10 au 12 avril 2021, la Plateforme Electorale animera une "Salle de Situation électorale" composée de trois (3) chambres complémentaires et d'une cellule de communication pour coordonner ses 1470 observateurs déployés dans tous les 546 arrondissements du pays. Une cinquantaine de spécialistes et de personnes ressources ont été mobilisés et formés pour l'animation des chambres techniques, d'analyse et de décision de ladite salle de situation qui par "l'Alerte et la Réponse" se positionne pour le suivi des enjeux liés au respect des dispositions de la loi électorale, au taux de participation, à la non-violence, au respect des dispositions de prévention de la Covid-19 et à la gestion sécuritaire du scrutin.

2-3. Après le scrutin

Des 1470 observateurs déployés, 546 commis pour l'observation du lendemain du scrutin demeureront actifs le 12 avril 2021. Au-delà de l'observation du lendemain du scrutin, les 12 fact-checkers, les 45 moniteurs et tout le dispositif d'alerte ainsi que le Groupe National de Réponse Électorale poursuivront la veille pour toute la période post-électorale.

III- DES MOTIFS DE SATISFACTION, DE CRAINTE, DES DEFIS ET RECOMMANDATIONS,

Des motifs de satisfaction

Pour avoir dénoncé et alerté, à plusieurs reprises, sur les éléments porteurs de crises du processus de la présidentielle de 2021 depuis ses débuts, la Plateforme électorale des OSC du Bénin n'a aucun motif particulier de satisfaction. Toutefois, elle apprécie :

- la présence et la participation de plusieurs autres missions d'observation électorale (Organisations de la Société Civile nationales, CEDEAO, UA, OIF etc.) ;
- l'accompagnement des partenaires techniques et financiers qui, malgré le contexte, soutiennent la société civile dans son engagement pour un processus électoral non-violent.

Des motifs de craintes

La Plateforme électorale a quelques motifs de crainte, notamment :

Avant le scrutin :

- les risques de non tenue du scrutin dans certaines localités du pays ;
- le relâchement dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 et les risques de remontées de la courbe de contamination ;
- le déploiement excessif des forces de défense et de sécurité ;
- la circulation d'armes et leur utilisation dans le cadre des manifestations violentes observées et des crimes enregistrés ces derniers temps ;
- la multiplication des arrestations pendant la période électorale.

Pendant le scrutin,

- les risques de nouvelles violences surtout que les différends ayant engendré les situations actuelles restent entiers et se sont complexifiés ;
- la problématique de la sécurisation du scrutin, des personnes et des biens ;
- le relâchement dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 et les risques de remontées de la courbe de contamination ;
- la circulation d'armes et leur utilisation dans le cadre des manifestations violentes observées et des crimes enregistrés ces derniers temps,
- les menaces extrémistes sur le pays et les opportunités de leurs expressions dans le contexte électoral délétère actuel ;
- le déploiement excessif des forces de défense et de sécurité.

Après le scrutin

- les impacts et conséquences des violences pré-électorales sur la cohésion communautaire voire nationale et les futurs rapports entre acteurs politiques, d'une part, et entre Forces de défense et de sécurité et populations, d'autre part ;
- les implications futures des propos régionalistes enregistrés lors de la campagne électorale ;

- les conséquences du déficit de confiance dans la justice à l'aune de sa gestion des dossiers d'arrestations des opposants et autres manifestants ;
- Les implications du déploiement excessif des forces de défense et de sécurité sur le prochain mandat présidentiel ;
- les menaces extrémistes sur le pays et les opportunités de leurs expressions dans le contexte électoral délétaire actuel.

Des défis

Au nombre des défis à relever, la Plateforme électorale des OSC du Bénin note la nécessité de:

- respecter et faire strictement respecter les gestes barrières de prévention de la Covid-19 ;
- maintenir, voire consolider la paix et la cohésion sociale pendant et au lendemain du scrutin ;
- sécuriser le scrutin dans une logique de neutralité, professionnalisme et de préservation des vies et de l'intégrité des acteurs ;
- rendre disponible et de façon ininterrompue les services d'internet, de réseaux sociaux et de la téléphonie mobile ;
- garantir le respect des principes électoraux de transparence, de sincérité des résultats du vote ;
- assurer l'acceptation des résultats de cette élection présidentielle dans un contexte où les législatives de 2019 et les communales de 2020 continuent d'alimenter des polémiques tout comme la prolongation du mandat du président sortant.

Des Recommandations,

Au regard des craintes et défis énumérés ci-dessus, la Plateforme électorale des OSC recommande :

Au gouvernement :

- Éviter toute interférence dans la conduite du processus électoral, la compilation et la proclamation des résultats ;
- Instruire les Forces de Défense et de Sécurité à la retenue dans l'usage de la force dans le maintien de l'ordre impliquant les populations ;
- Faire un geste de compassion et d'assistance à l'endroit des victimes et des familles endeuillées du fait des violences pré-électorales notées.

A la CENA

- Veiller à la disponibilité du matériel électoral, en quantité suffisante dans tous les postes de vote ;
- Faire respecter les mesures barrières mises en place dans les centres et postes de vote.

A la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

- Faire le suivi du respect strict des dispositions s'appliquant à la couverture médiatique en garantissant le traitement équitable de l'information électorale.

A l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste

- Garantir le droit à la communication à travers la continuité et la qualité des services de l'Internet.

Aux opérateurs des services de téléphonie mobile :

- Garantir la continuité et la qualité de leurs services de téléphonie et d'internet.

Aux forces de défense et de sécurité :

- Veiller au respect des droits humains durant leurs différentes missions de sécurisation du scrutin sur toute l'étendue du territoire national ;
- Faire preuve de professionnalisme et d'esprit républicain.

A la presse nationale et internationale :

- Éviter de publier des informations qui pourraient envenimer la tension et les violences déjà observées sur le terrain.

Aux leaders d'opinion et de la société civile :

- Maintenir les appels à la paix, à la responsabilité et à la cohésion nationale.

Aux populations:

- Éviter tout recours à la violence pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale ;
- Respecter strictement les mesures barrières contre la Covid-19 prévues par la CENA pour la sécurité collective ;
- Eviter la destruction des infrastructures et autres biens publics et privés lors des manifestations ;
- Eviter de compromettre la libre circulation des personnes et des biens lors des manifestations ;
- Eviter les actes et propos régionalistes et xénophobes.

Aux organisations intergouvernementales régionales et internationales :

- Continuer les démarches de bons-offices jusqu'à l'avènement d'un dialogue sincère entre les acteurs politiques béninois ;
- Entrer en contact avec les leaders politiques des localités, foyers de tension, comme Savè, Bantè, Parakou et Tchaourou afin de contribuer à un retour au calme.

Fait à Cotonou, le 10 avril 2021

La Salle de Situation Electorale,

Le Président



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Coordonnée par



ELECTION PRESIDENTIELLE 2021

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de Situation Electorale

Déclaration de 11h

Dans le cadre de la présidentielle du 11 avril 2021, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin avec le soutien de ses différents partenaires a statistiquement déployé 1470 observateurs sur toute l'étendue du territoire national dont 546 au niveau des arrondissements pour l'observation de la veille, du jour et du lendemain du scrutin. Ils couvrent 1470 postes de vote ciblés pour le suivi des enjeux de violence électorale et de participation du scrutin à travers une Salle de Situation Electorale (SSE).

A 10h00 minute, soit après 3h de vote, les résultats des observations traitées et analysées par les différentes chambres de la Salle de Situation Electorale (SSE) se présentent comme suit :

o De la présence des 3 membres du poste de vote à l'ouverture :

des retours faits par 505 observateurs sur 1470 déployés, il ressort que dans 7,53% des postes de vote (PV), les 3 membres ne sont pas présents. C'est le cas par exemple du PV02 du centre de vote du CEG Biro, commune de Nikki dans le Borgou,

o Du démarrage des opérations de vote à 7h :

Il ressort des rapports émanant de 693 observateurs de terrain que 54,74% des postes de vote n'ont pas pu démarrer effectivement à 7h comme le prévoit le code électoral. Le vote ne se déroule pas sur toute l'étendue du territoire. Par exemple, à Savè aucun poste de vote n'est encore ouvert dans les 03 arrondissements urbains. C'est également le cas dans la commune de Bantè, précisément dans les arrondissements de Gouka, Koko, Agoua et Akpassi où il règne un calme plat et où on n'observe que les patrouilles des policiers et militaires. Du matériel de vote y a été envoyé mais n'a pu être déployé dans les différents centres de vote. A Tchaourou centre aussi, aucun poste de vote n'est encore ouvert. Cependant, des ouvertures de postes de vote ont été observées avant 7 heures. C'est le cas du PV01 du centre de vote EPP Guèmè dans l'arrondissement de Damè, commune de Toffo.

o De la sécurité et des conditions dans les centres au démarrage

Les informations du terrain reçues de 608 observateurs sur les 1470, il revient que dans 36,02 % des PV observés, les agents des forces de Défense et de Sécurité n'étaient pas présents à l'ouverture des postes de vote. C'est le cas par exemple du centre de vote Place publique TEFOU-ME dans le quartier ANGARADEBOU de l'arrondissement de Djougou2.

Des activités ou signes de campagne sont signalés ce jour du scrutin comme dans le quartier de Nouari dans l'arrondissement de Dassari dans la commune de Matéri dans l'Atacora. C'est également le cas des arrondissements de Apro-Missérété et Gbédji (commune d'Apro-Missérété).

o Alertes/incidents et réponses données aux alertes

Les incidents reçus sont entre autres relatifs à l'absence des forces de sécurité (à Banikoara, Pèrèrè), du

matériel de vote et des membres des postes de vote dans certains centres de vote (à Madoga, commune de Matéri dans l'Atacora).

En ce qui concerne l'absence des forces de sécurité, les initiatives menées par la Salle de Situation Electorale ont rapporté l'information que les responsables des forces de sécurité ont opté pour la patrouille du fait de l'insuffisance de personnel.

Quant à l'absence de matériel de vote, la Salle de Réponse a contacté les membres de la CENA sur le terrain pour sa résolution.

o Avis sur la participation 10H (vote par dérogation, proportion de femmes)

o Respects des mesures covid-19

Dans presque tous les départements du pays certains centres/postes de vote (12,56%) n'ont pas de dispositif de lavage des mains ou de gel hydro-alcoolique.

Recommandations

- A la CENA

o S'assurer de la disponibilité en quantité suffisante du matériel de vote et de la qualité de celui-ci

- Aux forces de sécurité et de défense

o Garantir la sécurité du déroulement du scrutin, des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire.

- A la presse nationale et internationale :

o Éviter de publier des informations qui pourraient envenimer la tension et les violences déjà observées sur le terrain.

- A la population

o Garder son calme ;

o Éviter tout recours à la violence pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale ;

o Éviter d'entraver la libre circulation des personnes et des biens

o Respecter strictement les mesures barrières contre la Covid-19 prévues par la CENA pour la sécurité collective.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2021

La Salle de Situation Electorale,

Le Président



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Coordonnée par



ELECTION PRESIDENTIELLE 2021

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de Situation Electorale

Déclaration de 18h (déroulement et clôture)

Dans le cadre de la présidentielle du 11 avril 2021, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin avec le soutien de ses différents partenaires a statistiquement déployé 1470 observateurs dont 546 d'arrondissement pour l'observation de la veille, du jour et du lendemain du scrutin. Ils couvrent 1470 postes de vote ciblés pour le suivi des enjeux de violence électorale et de participation au scrutin à travers une Salle de Situation Electorale (SSE).

Après le point de presse de 11h qui a rendu compte des observations du démarrage du scrutin, la présente déclaration fait le point des observations du déroulement et du dépouillement du scrutin.

o De la sécurité et des conditions/Ambiance dans les centres de vote

Dans tous les départements, des tentatives de pression, d'intimidation, de menaces, de troubles à l'ordre public, de corruption ou de harcèlement des électeurs ont été observées. Les départements les plus affectés sont dans l'ordre d'importance, le Couffo, l'Atacora, le Borgou et le Plateau. Par exemple, des informations transmises par 99 observateurs sur les 121 déployés dans le Couffo, 6,07% font état de ce que à Toviklin, à Klouékanmè, à Dogbo et à Aplahoué, le vote a été influencé.

o Des conditions de déroulement du scrutin

Des 1117 observateurs ayant fait le retour des informations, 2,69% ont signalé que le scrutin a connu des interruptions à certains endroits dans le Littoral, le Borgou, le Mono et l'Ouémé. Dans le Littoral, les interruptions signalées concernent entre autres, les septième et sixième arrondissements plus précisément dans les centres de vote EPP Éveil et Vie puis le centre de vote École Catholique Sainte Cécile de Ahouansori-Towéta.

Il faut noter que le vote n'a pas du tout eu lieu dans le centre de vote EPP GANTODO dans la commune de Kérou, les centres de vote du Bureau de l'arrondissement de IKEMON EWONDA, de HAMADIYA et du Complexe Scolaire centre G/A, B et C dans la commune de Ouèssè, le centre de vote EPP ALE AROUNDE, et EPP Damè dans la commune de Savalou, les centres de vote du Centre de loisirs DJALOUMON, du Bureau d'arrondissement d'ADIDO, de l'EPP BESSE, de l'EPP ADJEGOUNLE, de l'EMP AKPARE et de l'EPP ALAFIA G/A dans la commune Savè. A Tchaourou, aucun poste de vote n'a ouvert. Le matériel de vote a pu être convoyé, mais a dû être placé sous la sécurité du commissariat central.

Des bourrages d'urnes (PV02 du centre de vote de l'EPP GNANTCHIME dans la commune de Klouékanmè) et des votes multiples (centre de vote ADJEGOUNLE à SAVALOU, PV01 du centre de vote de TADOCOME à Athiémé dans le Mono, centre de vote de la Maison des Jeunes à AGOUNA dans la commune DJIDJA,

PV02 du centre de vote de la Maison des Jeunes de GAMIA-Est dans la commune de Bembéréké) ont été signalés par plusieurs observateurs.

Des problèmes d'identification ou d'inscription des électeurs ont été par ailleurs signalés presque partout mais avec acuité dans le Littoral, l'Ouémé et l'Atlantique.

L'accès au poste de vote n'a pas été facilité à toutes les personnes vivant avec un handicap et aux personnes vulnérables dans certains centres de vote notamment dans le Littoral, le Couffo, le Mono et la Donga. Il en est de même pour l'assistance qui leur était indispensable.

Les votes par dérogation ne se sont pas effectués conformément au code électoral (présentation d'ordre de mission et de pièce d'identité, ...). Par ailleurs, notons que des cas de tension et violences ont été enregistrés dans les départements du Couffo, du plateau, du Zou et de l'Atlantique. C'est le cas de l'EPP ZOHOUDI G/A, B et C dans l'arrondissement de Kpoba à Djakotomey, de l'EPP DJEGOU-DJEDJE dans l'arrondissement de LAAGBE, commune d'Ifangni, de l'EPP Ganhoume dans Ouinhi Centre et de l'EPP Centre Laïc de Houègbo Gare dans la commune de Toffo.

o De la présence des observateurs nationaux ou étrangers

Selon les données de 1141 observateurs sur les 1470 déployés, 50% des postes de vote ont reçu la visite de missions d'observation nationale et/ou internationale.

o Alertes/incidents et réponses données aux alertes

Les incidents reçus sont entre autres relatifs aux cas de bourrages d'urne (PV01, EPP Namoutchaga, Arrondissement de Kountory, Commune de Coby dans l'Atacora), de votes multiples, de séquestration d'observateurs, d'intimidation d'électeurs et d'agents électoraux, d'absence de représentants de tous les candidats dans certains postes de vote.

La Salle de situation électorale a fait un suivi constant de la situation. Les deux observateurs concernés ont été relâchés aux environs de 12h pour l'un et après 16h pour le second.

En ce qui concerne le bourrage des urnes, la Chambre de Réponse a contacté les Points Focaux de la CENA sur le terrain pour vérification et suivi de ces situations.

Quant aux intimidations, la Chambre de Réponse a contacté les forces de l'ordre territorialement compétentes.

Il est à signaler aussi que certains de nos observateurs ont dû être démobilisés pour des raisons relatives à leur propre sécurité.

o Avis sur la participation

La Salle de Situation Electorale a collecté des données sur la participation à 9h et à 14h. De ces données, le constat en ce qui concerne la participation est faible par rapport aux précédents scrutins. Toutefois, elle continue d'agrèger les données provenant du dépouillement.

o Conditions de dépouillement au PV

A l'heure où la présente déclaration est faite, la Salle de situation électorale continue d'agrèger les données de ses observateurs en position. Cependant, des premières données reçues, on peut noter des postes

de vote ayant fermé avant l'heure réglementaire, des postes fermés à l'heure, des délocalisations du processus de dépouillement des postes de vote vers les arrondissements,

Nous remercions nos observateurs et autres informateurs ; l'ensemble des hommes et femmes de médias qui nous ont accompagnés durant toute la journée. Nos remerciements vont également à l'ensemble des membres des différentes chambres, nos partenaires stratégiques tels que la Commission Electorale Nationale Autonome, la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, la Police Républicaine, etc.

Nos profondes gratitude vont à l'endroit de tous les partenaires techniques et financiers qui nous ont fait confiance et ont rendu possible cette action de veille citoyenne.

La Plateforme électorale rendra publique sa déclaration préliminaire demain 16h00mn.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2021

La Salle de Situation Électorale,

Le Président



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribue ”

Coordonnée par



ELECTION PRESIDENTIELLE 2021 MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de Situation Electorale

Hôtel du Lac, du 10 au 12 avril 2021

Déclaration Préliminaire

I- Du contexte de la présidentielle 2021

Les Béninois se sont rendus aux urnes le dimanche 11 avril 2021 pour élire le prochain Président de la République. Ce scrutin s'est organisé dans un contexte particulier de polémiques, de tension et de violence générées par l'application de réformes politiques non consensuelles, notamment le système du parrainage qui a limité la participation de nombreux candidats annoncés. Tout au long dudit processus, des voix se sont élevées pour exiger la suppression ou la suspension du parrainage.

Par ailleurs, ce contexte s'est aussi complexifié avec les violentes manifestations contre la réforme constitutionnelle qui a prorogé le mandat présidentiel de 47 jours ; la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ainsi que les nombreuses arrestations d'acteurs politiques de l'opposition. Il a révélé les enjeux du scrutin dont, entre autres, le taux de participation, la violence électorale, le respect des mesures barrières contre la Covid-19.

En vue d'apporter sa contribution à l'atténuation des risques de violence, la Plateforme électorale des OSC du Bénin s'est déployée à travers le suivi et l'observation du processus dont les résultats sont consignés dans la présente déclaration préliminaire.

Au titre du cadre légal et de ses nouveautés : Au lendemain de la crise post-électorale de mai et juin 2019, des réformes ont été enclenchées par le parlement issu des législatives de 2019 dont la légitimité continue d'être contestée par des partis d'opposition. Ces réformes ont abouti à la révision de cadre juridique des élections. Il s'agit notamment de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 modifiée par la loi constitutionnelle n°2019-40 du 07 novembre 2019. La charte des partis politiques a été modifiée et complétée. Le nouveau code électoral du 15 novembre 2019 interprété et complété par la loi n°2020-13 du 04 juin 2020, la nouvelle loi sur le statut de l'opposition et la loi sur le financement public des partis politiques ont été également adoptés.

De ces différentes réformes, plusieurs nouveautés, plus ou moins crisogènes, ont été adoptées notamment l'instauration d'un système de parrainage¹ des candidats à l'élection présidentielle ; la prorogation du mandat présidentiel en cours de 47 jours ; l'introduction de la candidature en duo (un président et un vice-président).

Au titre des préparatifs et du démarrage : La date du 1^{er} tour de la présidentielle étant fixée au 2^{ème} dimanche du mois d'avril, le processus électoral a été lancé par le Décret n°2020-563 du 25 novembre 2020 portant modalités d'élaboration du calendrier électoral en République du Bénin.

¹ Délivré par les députés et les maires à hauteur de 10% de leur effectif global, soit 16 parrains maires et/ou de députés à recueillir par les candidats avant de faire valider leur candidature à la présidentielle.

Le fichier électoral actualisé transmis à la CENA le mercredi 10 février 2021 comporte 5.523.524 électeurs répartis dans 15 664 postes de vote dont 11 à l'étranger pour 45.543 électeurs. Cependant, ce nombre sera réduit de 564 674² électeurs par la décision DCC 21-074 du 11 mars 2021 de la Cour Constitutionnelle enjoignant à la CENA d'en tenir compte pour le calcul du taux de participation.

Par arrêté ministériel 2021/n°043/MISP/DC/SGM/SA/030SGG21 pris en pleine campagne électorale le 1^{er} avril 2021, à la suite d'une déclaration du Président sortant et candidat Patrice TALON, la carte d'identité scolaire et la carte d'étudiant ont été ajoutées à la liste des pièces d'identification acceptées pour le vote du 11 avril 2021.

Au titre des candidatures : A la clôture de la période d'enregistrement des candidatures le 4 février 2021, la CENA a enregistré vingt (20) déclarations de candidature. Suite à l'étude des dossiers, trois (03) duos de candidats ont été retenus selon la liste provisoire publiée le 10 février 2021 par la CENA. Après le traitement d'une dizaine de recours introduits contre l'application du parrainage, la Cour Constitutionnelle a, par décision EP21-017 du 22 février 2021, confirmé la liste des trois (03) duos de candidats retenus par la CENA. Il s'agit de :

- Duo Corentin Agbéléssessi KOHOUE – Iréné Josias AGOSSA
- Duo Alassane SOUMANOU – Paul HOUNKPE,
- Duo Patrice Athanase Guillaume TALON – Mariam CHABI TALATA ZIME

Au titre de la campagne électorale : Lancée par le Président de la CENA, elle a débuté le 26 mars 2021 à 00h et a pris fin le 9 avril 2021 à minuit avec un appel au respect des mesures barrières. Cependant, sur le terrain, de nombreux rassemblements et caravanes ont été observés, dans plusieurs localités du pays, sans aucun respect desdites mesures.

Des violations des articles 53, 54 et 55 du code électoral ont été également observées à savoir la campagne par des agents de l'État sur leurs lieux de travail surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; le port de tee-shirts à l'effigie des candidats ainsi que l'utilisation des moyens de l'État. La campagne a été aussi ponctuée de propos régionalistes.

Dès les premières heures du 6 avril, des marches annoncées pacifiques contre la prorogation du mandat présidentiel se sont transformées en des manifestations violentes avec des destructions de biens publics et privés, des violations de droits humains, des entraves à la libre circulation des personnes et des biens, etc. dans certaines communes. Elles ont été très violentes dans les communes de Parakou, Tchaourou, Bantè, Savè, et ont mobilisé, par endroits, des mineurs et occasionné aussi des blessés et des pertes en vies humaines.

II- De la contribution de la plateforme Electorale dans ce contexte

Au regard du contexte sus-décrit et des risques de violences qui pourraient s'aggraver, la Plateforme électorale des OSC du Bénin coordonnée par WANEP-Bénin, a mis en œuvre deux initiatives intitulées «Citoyen, veille et contribue à une élection présidentielle apaisée en 2021 au Bénin» et «Electoral violence Monitoring, Analysis And Mitigation (EMAM)». Elle a bénéficié des appuis de partenaires techniques et financiers que sont : l'Union Européenne, la Coopération Suisse, l'Open Society Initiative for West Africa-OSIWA, l'Organisation Internationale de la Francophonie-OIF, l'Agence Autrichienne pour le Développement (ADA) et l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA).

Dans la continuité de ses activités électorales, la Plateforme Electorale a animé une Salle de Situation Electorale (SSE) basée sur un déploiement de 1470 observateurs. Présidée par une chambre de réponse. Cette SSE a permis d'intervenir sur les situations suivantes :

- l'absence des forces de sécurité, du matériel de vote et des membres des postes de vote dans

² Les 564 674 électeurs sont estimés décédés mais toujours présents sur la liste électorale selon une estimation de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE).

certains centres de vote

- des cas de bourrages d'urne, de votes multiples, de séquestration d'observateurs, d'intimidation d'électeurs et d'agents électoraux.

En ce qui concerne l'absence des forces de sécurité, les initiatives menées par la Salle de Situation Electorale ont rapporté l'information que les responsables des forces de sécurité ont opté pour la patrouille du fait de l'insuffisance de personnel.

Quant à l'absence de matériel de vote, la Salle de Réponse a contacté les membres de la CENA sur le terrain pour sa résolution.

Pour ce qui est du bourrage des urnes, la Chambre de Réponse a contacté les Points Focaux de la CENA sur le terrain pour vérification et suivi de ces situations.

Quant aux intimidations, la SSE a contacté les forces de l'ordre territorialement compétentes.

Il est à signaler aussi que certains de nos observateurs ont dû être démobilisés pour des raisons relatives à leur propre sécurité.

Des 1470 observateurs déployés, 546 commis pour l'observation du lendemain du scrutin demeureront actifs le 12 avril 2021. Au-delà de l'observation du lendemain du scrutin, les 12 fact-checkers, les 45 moniteurs et tout le dispositif d'alerte ainsi que le Groupe National de Réponse Électorale poursuivront la veille pour toute la période post-électorale.

III- Les données de nos observateurs

1. Nos observateurs

Pour ce scrutin présidentiel, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin a déployé 1470 observateurs dont 546 observateurs d'arrondissement, c'est-à-dire devant observer la veille, le jour, le lendemain du scrutin et 924 observateurs du jour du scrutin.

- Certains se sont désistés, au matin, d'autres toute la journée du 11 avril, et d'autres encore à la dernière minute du fait du contexte de violence qui a prévalu la veille, des menaces et/ou des difficultés de connexion le jour du scrutin ;
- 03 observateurs ont été inopérants car séquestrés dès leur arrivée sur le lieu d'observation. Heureusement, aucune atteinte n'a été portée à leur intégrité physique et ils ont été relâchés respectivement aux environs de 12h et après 16h ;
- D'autres encore ont dû quitter leur poste d'observation car n'étant plus en sécurité pour avoir soit, observé des actes de bourrage d'urnes, soit résisté à des actes de corruption pour fraude électorale.

Pour la plupart de ceux qui sont restés mobilisés et en poste, le seul fait de manipuler leur téléphone (ils devaient envoyer à la Plateforme les résultats de leur observation par Sms) était devenu risqués pour eux car ils étaient pris pour des espions. La journée d'observation a été donc très stressante pour eux d'autant plus qu'ils sont résidents dans leur lieu d'observation.

2. De l'ouverture des postes de vote

Sur 1206 postes de vote couverts au démarrage, 519 ont ouvert à 7h soit 43%. Certains postes de vote ont ouvert avant 7 heures (6h45 à PV1, Hangar Public d'Agbodji, Bopa, Mono ; 6h50 au PV2, Bureau d'Arrondissement de Gninzoomé, Lalo, Couffo). En dehors des postes de vote couverts par nos observateurs qui n'ont pas été ouverts, le retard le plus important noté est de 04h45mn (11h45 au PV3, Epp/Groupe A&B, ILLELAKOUN, Bantè, Collines). De façon générale, la majorité des retards se trouvent dans la tranche de 7h01 à 08h00. A certains endroits, nos observateurs ont constaté que les membres de PV ont mentionné 07h comme heure d'ouverture alors que leurs PV ont ouvert avec du retard (08h08 au PV3, EPP Suru-Léré,

1^{er} Arrondissement, Cotonou, Littoral ; 11h45 au PV3, Epp/Groupe A&B, ILLELAKOUN, Bantè, Collines) violant ainsi la durée du vote.

3. De la présence des délégués des duos

De manière globale, sur toute l'étendue du territoire national, sur les trois duos en lice (KOHOUÉ-AGOSSA, SOUMANOU-HOUNKPE et TALON-TALATA), le duo TALON-TALATA était plus présent dans les postes de vote. Nos observateurs ont constaté que les mandataires de certains duos ont été interdits d'accès à certains postes de vote jusqu'à une certaine heure (PV02, EPP Madémé G/A et B, arrondissement Ahogbeya, commune de Klouékamey). De manière générale, 73,23 % des postes de vote ont été dépourvus d'au moins deux représentants. L'absence des représentants des duos pourrait expliquer certains actes notamment de votes multiples et de bourrage d'urnes dans certains postes de vote (PV01, EPP Nouari, arrondissement Dassari, commune de Matéri).

4. De la sécurisation du scrutin

Traditionnellement, la sécurisation du scrutin par les forces de sécurité et de défense est un acquis dans notre pays. Pour le présent scrutin, de nombreux centres de vote sont restés sans la présence permanente des forces de sécurité et de défense. Sur 1217 centres de vote couverts sur la question au démarrage du scrutin, les forces de sécurité et de défense ont été présentes dans 802 centres de vote soit 65,89%. La SSE, entrée en contact avec les responsables sécuritaires pour comprendre la motivation d'une telle absence dans de nombreux centres de votes, a été informée d'un problème du manque d'effectif et de l'option d'une approche de ronde et de patrouille. Cependant, au dépouillement, nos observateurs ont décompté 1675 agents de sécurité dont 157 femmes.

5. Genre et élection présidentielle du 11 avril

Cette rubrique rend compte de la prise en compte du genre dans certains aspects du processus électoral. Dans 1282 postes de vote couverts par nos observateurs, ces derniers ont décompté 1098 femmes membres de postes de vote. Majoritairement, elles ont occupé par ordre décroissant, les postes de deuxième assesseur, premier assesseur et président.

Au sein du personnel mobilisé par la Plateforme électorale, il y a : 13 femmes sur 22 techniciens mobilisés pour la chambre technique, soit 59% ; 2 femmes sur 6 experts à la chambre d'analyse (33%) ; 1 femme sur 6 personnalités à la chambre de réponse (soit 16%) et 2 femmes sur 5 experts à la cellule de communication, soit 40%.

6. Les incidents et irrégularités constatés

Au moment de la préparation de cette déclaration, 718 incidents ont été remontés à la chambre de réponses. Ils sont relatifs :

- Aux votes multiples et fraudes : des cas de votes multiples ont été signalés par nos observateurs sur le terrain (PV 02, EPP Tossouhon G/A et B, arrondissement d'Akodéha, commune de Comé ; PV 03, EPP Djlado, 5^{ème} arrondissement de Porto-Novo) ;
- Aux votes sans carte d'identification : malgré la nature des différentes pièces d'identification autorisées pour voter, il a été constaté sur le terrain des cas de vote sans aucune pièce d'identification (PV 01, EPP Gbéjicomè, arrondissement de Lissègazoun, commune d'Allada ; PV 01, EPP Namoutchaga, arrondissement de Kountori, commune de Cobly) ;
- Cas de corruption ou de tentative de corruption : des incidents d'actes de corruption ont été rapportés par nos observateurs déployés. Ces cas portent soit sur les membres du poste de vote (PV 02, EPP Gnantchimè, arrondissement de Tchikpè, commune de Klouékanmey) ou sur les électeurs (PV 02, Place publique Ehouzou Kpagoudo, arrondissement de Gounli commune de Covè);

- Cas d'intimidation : nos observateurs déployés sur le terrain le jour du scrutin ont fait parvenir à la Plateforme, un total de 20 alertes liées aux actes d'intimidation. Ces actes ont été posés par divers acteurs pour mettre la pression sur les électeurs ou les membres de Poste de vote (PV 04, centre PTT Dokparou, Guèma à Parakou ; du PV 02, maison des Jeunes de Gamia, commune de Bembèrèkè);
- Poursuite de la campagne électorale sur le terrain : il a été rapporté à la salle de situation électorale des actes de campagne le jour du scrutin en violation de l'article 47 du code électoral (PV 02, Hangar Place publique Kintocomè, arrondissement de Zoungamè, commune des Aguégoués ; PV 15, CEG le Plateau à Womey centre, arrondissement de Godomey).

7. Conditions de fermeture et de dépouillement

Les observations de nos équipes sur le terrain informent de ce qui suit :

- des postes de vote fermés avant l'heure réglementaire ;
- des postes fermés et délocalisés vers les arrondissements pour le dépouillement pour raison d'insécurité des agents électoraux.

Selon les données de 1064 postes observés, 98,68% des postes de vote ont procédé, immédiatement, à chaque poste de vote, au dépouillement public et ininterrompu conformément au code électoral, et sans tension à la clôture du scrutin.

Pour ce qui est du dépouillement du scrutin dans les postes de vote, les résultats avec «mention provisoire» n'ont pas été affichés sur place dans 2,30 % des 1064 postes de vote couverts, conformément à l'article 89 du code électoral.

Les procès-verbaux de compilation de l'arrondissement ont été affichés conformément à l'article 93 in fine du code électoral dans 93,90 % des postes de vote observés.

Par ailleurs, sans avoir affiché les procès-verbaux de compilation comme le stipule le code, certains coordonnateurs d'arrondissement ont refusé de communiquer aux observateurs les données compilées dans les arrondissements.

8. Le respect des mesures barrières contre la Covid-19

L'observation relative au respect des mesures barrières a été faite pendant le démarrage, le déroulement et le dépouillement.

- Au démarrage : 88,43% des 1159 postes observés possèdent un dispositif de lavage de main ou de gel ; 83,08% ont respecté les règles de distanciation sociale et 78,68% ont eu des votants portant leur cache-nez.
- Pendant le déroulement : 94,62% des 1190 postes observés sont dotés de dispositifs de lavage de mains ou de gel ; 83,19% ont respecté les règles de distanciation sociale et 85,63% ont reçu des votants protégés par leurs cache-nez.
- Lors du dépouillement : Pour les 70,28% des 1060 postes observés, on note que les membres des postes de vote, les représentants des candidats, les électeurs et autres qui assistent au dépouillement respectent la distanciation sociale. De plus, on peut noter que 66,32% des populations présentes portaient leurs cache-nez.

9. Du Taux de participation

Au lendemain des élections, les données reçues de 1281 observateurs qui ont observé leur poste de vote du début à la fin sur les 1470 déployés ainsi que les reportages des localités dans lesquelles le vote n'a pas eu lieu, nous ont permis d'avoir les informations sur 502.270 électeurs inscrits. Le traitement des dites informations fait état d'un taux de participation global de 26,47 % puis de 10,58 % pour la participation

des femmes. Ce taux tient compte de la décision DCC-21-074 du 11 mars 2021 portant prise en compte de 564.674 électeurs décédés selon les estimations de l'INSAE sur les 10 ans de la LEPI. De nos positions d'observation, le plus faible taux de participation 0 % est enregistré dans les postes de vote non ouverts (Tchaourou, Bantè, Dassa, Savè) et la plus forte participation 99,68% est enregistrée au PV01, EPP Kindji, Zoungamè, Aguégoués, Ouémé.

IV- Des Enseignements tirés et défis

Au titre des leçons apprises, la Salle de Situation Electorale retient que :

- Le caractère non-inclusif de l'élection et la peur de la violence électorale le jour du scrutin ont été les deux causes majeures qui ont produit la faible participation des électeurs ;
- Les violences préélectorales notées et leur ampleur sont aussi l'expression des frustrations générées depuis 2019 par la conduite non consensuelle des réformes électorales et politiques ;
- Le rejet de la concertation large et du dialogue entre les acteurs politiques dans la conduite des réformes politiques et électorales a, depuis 2019, transformés les relations politiques et poussé à des violences dont les conséquences impacteront longtemps la cohésion sociale au Bénin.

Au titre des défis à relever, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin note la nécessité de :

- Rechercher les moyens d'aboutir à des règles électorales consensuelles et acceptées de tous les acteurs politiques ;
- Travailler à une stabilité de la loi électorale pour permettre son appropriation et limiter les manipulations conflictogènes ;
- Restaurer la cohésion sociale durement éprouvée depuis quelques années ;
- Sécuriser nos observateurs qui pourraient avoir à subir des représailles dans leur communauté dans le cadre de la mission d'observation ;
- Prendre en compte le genre à tous les niveaux du processus électoral aussi bien au niveau des institutions en charge du processus électoral (membres du poste de vote, points focaux CENA, Assistants, Coordonnateurs d'arrondissements, ...) qu'au niveau de la Plateforme électorale (Observateurs, personnels de la SSE, etc.).

V- Des Recommandations,

Au regard des leçons et défis énumérés ci-dessus, la Plateforme Electorale des OSC recommande :

Au gouvernement :

- Éviter toute interférence dans la compilation et la proclamation des résultats ;
- Faire un geste de compassion et d'assistance à l'endroit des victimes et des familles endeuillées du fait des violences pré-électorales notées.

A la CENA

- Continuer les efforts d'amélioration de la formation des agents électoraux pour plus de professionnalisme.

Aux forces de sécurité et de défense:

- Veiller au respect des droits humains durant leurs différentes missions de sécurisation du scrutin sur toute l'étendue du territoire national ;

- Faire preuve de professionnalisme accru et d'esprit républicain dans la gestion post-scrutin surtout dans les zones ayant connu des violences électorales.

Aux leaders d'opinion et de la société civile :

- Maintenir les appels à la paix, à la responsabilité et à la cohésion nationale.

Aux partis politiques :

- Renforcer la sensibilisation et le sens de responsabilité de leurs militants pour la sauvegarde de l'unité et de la cohésion nationale ;

Aux populations:

- Éviter tout recours à la violence pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale ;
- Eviter la destruction des infrastructures et autres biens publics et privés lors des manifestations ;
- Eviter de compromettre la libre circulation des personnes et des biens lors des manifestations ;
- Eviter les actes et propos régionalistes et xénophobes.

Aux organisations intergouvernementales régionales et internationales :

- Continuer les démarches de bons-offices jusqu'à l'avènement d'un dialogue sincère entre les acteurs politiques béninois ;
- Maintenir le contact avec les leaders politiques des localités, foyers de tension, comme Savè, Bantè, Parakou et Tchaourou afin de contribuer à un retour au calme.

Nous remercions nos observateurs et autres informateurs ; l'ensemble des professionnels de médias qui nous ont accompagnés durant toute la mission d'observation. Nos remerciements vont également à l'ensemble des membres des différentes chambres, nos partenaires stratégiques tels que la Commission Electorale Nationale Autonome, la Commission Béninoise des Droits de l'Homme, la Police Républicaine, etc.

Nos profondes gratitude vont à l'endroit de tous les partenaires techniques et financiers qui nous ont fait confiance et ont rendu possible cette contribution citoyenne.

La Plateforme Electorale rendra publique son rapport général d'observation sous 90 jours.

Fait à Cotonou, le 12 avril 2021

La Salle de Situation Electorale,
Le Président



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“ Citoyen, Veille et Contribution ”

Coordonnée par



PRESIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021 AU BENIN

Mémo de la Plateforme Electorale des OSC sur son taux de participation

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
A. Nos expériences en matière de calcul du “Taux de participation observé”	3
B. Démarche de calcul de l’échantillon appliqué pour la présidentielle de 2021	4
C. Démarche de tirage des Postes de vote de l’échantillon de la présidentielle de 2021	6
D. Démarche de calcul du “taux de participation observé” par la Plateforme Electorale	6
E. Quelques pistes d’analyse de l’écart entre les 2 “taux de participation”	8
Conclusion	9
Notes d’annexe	10

Introduction

Le lundi 12 avril 2021, lors de la déclaration préliminaire sanctionnant sa mission d’observation électorale coordonnée par la Salle de Situation Electorale (SSE), la Plateforme Electorale des OSC du Bénin a annoncé un taux de participation observé de 26,47%. Le lendemain 13 avril 2021, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a annoncé un taux de participation de 50,17% pour la même présidentielle. Une polémique s’est installée surtout que le président de la CENA a déclaré que l’institution était prête à confronter les chiffres officiels avec ceux de la Plateforme électorale.

Le présent memo est élaboré à l’intention du public et aborde nos expériences en la matière (A), la démarche de calcul de l’échantillon appliqué pour la présidentielle (B), la démarche de tirage des postes de vote constituant l’échantillon (C) puis la démarche de calcul du taux annoncé (D) par la plateforme. Enfin, quelques pistes d’analyse (E) sont proposées pour contribuer à la compréhension du grand écart noté.

A. Nos expériences en matière de calcul du “Taux de participation observé”

Créée en prélude aux élections législatives puis communales, municipales et locales de 2015, la Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile du Bénin s’est réorganisée dès 2016 avec plus de 250 réseaux et organisations de la société civile du Bénin.

Depuis 2016, elle assure, de façon professionnelle, l’observation des scrutins à travers des observateurs statistiquement déployés sur toute l’étendue du territoire national et l’animation d’une Salle de Situation Electorale basée à Cotonou. Ainsi, après le 1^{er} et le 2nd tours de la présidentielle de 2016, les législatives de 2019 et les communales de 2020 ont été toutes observées par la Plateforme Electorale. C’est dans la

même dynamique que la Plateforme Electorale a couvert la présidentielle de 2021.

De façon spécifique en ce qui concerne le taux de participation, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin le rend public, généralement, d'une part, dans la déclaration préliminaire qui sanctionne sa mission d'observation électorale et, d'autre part, dans le rapport général de mise en œuvre de la Salle de Situation Electorale.

Depuis 2016, elle a toujours rendu public, bien avant la CENA comme le montre le tableau ci-dessous, "le taux de participation des électeurs inscrits dans les postes de vote couverts par ses observateurs statistiquement déployés".

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'expérience de la Plateforme Electorale en cette matière de 2016 à ce jour. Les rapports de ces différentes missions d'observation électorale sont téléchargeables en ligne sur www.vote229.org.

	Données ESR (Selon échantillon statistique)		Données CENA		Données Cour constitutionnelle	
	Taux de participation	Date de publication	Taux de participation	Date de publication	Taux de participation	Date de publication
Présidentielle 2016	61,81% (1 ^{er} tour)	7 mars 2016	64,03%	8 mars 2016	66,05%	13 mars
	63,71% (2 ^{ème} tour)	21 mars 2016	65,57%	21 mars 2016	66,12%	25 mars 2016
Législatives 2019	22,44 %	28 avril 2019	22,99%	30 avril 2019	27, 12%	2 mai 2019
Communales 2020	50,87%	18 mai 2020	49,14%	20 mai 2020	Non applicable	Non applicable

Il convient de souligner que en 2016, 2019 et 2020, la Plateforme Electorale avait respectivement déployé 3050 observateurs, 714 observateurs et 360 observateurs.

B. Démarche de calcul de l'échantillon appliqué pour la présidentielle de 2021

B.1. Pour l'estimation des données qualitatives.

La Plateforme Electorale des OSC du Bénin a souhaité estimer la proportion des postes de vote ayant "ouvert à l'heure indiquée" à 6,38 points près, c'est-à-dire qu'elle se fixe une marge d'erreur de 6,38% dans l'analyse des résultats : $\varepsilon = 0,0638$ soit $\varepsilon \approx 6\%$.

Pour les communales du 17 mai 2020 passé, la Plateforme a obtenu un taux définitif de 64,67%, c'est à dire $p = 0,6467$. Selon la liste transmise par la CENA pour la présidentielle de 2021, il y a au total $N_{PV} = 15\ 664$ PV et 5 477 981 inscrits sans les électeurs de l'extérieur, lequel nombre sera corrigé conformément à la décision DCC 21-074 du 11 mars 2021 de la Cour constitutionnelle en y radiant 564 674 électeurs estimés décédés. Cela nous ramène $N_{INSCRITS} = 4\ 913\ 307$ inscrits.

Si on se fixe un seuil de confiance $(1-\alpha) = 95\%$, qu'on se reporte à la table de distribution de la loi normale et qu'on cherche la valeur correspondante à une probabilité $(1-\alpha/2) = 0,975$, cela donne $Z_{(1-\alpha/2)} = 1,96$. La taille de l'échantillon est donc :

$$n = \frac{Z_{1-\frac{\alpha}{2}}^2 p q N}{\varepsilon^2 N + Z_{1-\frac{\alpha}{2}}^2 p q}$$

$n_{pv} = 213,27$ soit $n \approx 213$ Poste de Vote à observer.

Lors des dernières communales, il a été enregistré un taux de non-réponses voisin de 47 observateurs sur les 360 déployés soit 13,06%. Ainsi, la taille corrigée de l'échantillon devient :

$n_{pvc} = 213 / (1 - 0,1306)$ soit $n_{pvc} = 245$ Postes de Vote à observer.

En prenant 1,5 comme la valeur de l'effet d'échantillonnage, valeur recommandée en cas d'absence de toute mesure précise, la nouvelle valeur de la taille de l'échantillon devient $n_{pvc} = 245 * 1,5$ soit 367,5 Postes de Vote à observer.

Lorsque nous avons dans la grille d'observation des indicateurs à calculer suivant le sexe et le statut "infirmes ; non infirmes" des inscrits à calculer, alors la taille minimale définitive de l'échantillon à enquêter devient $n_r = 367,5 * 4$ soit $n_{pvr} = 1470$ PV à observer

B.2. Pour l'estimation du taux de participation

Vu que la Plateforme a envisagé estimer le taux de participation électorale qui n'est rien d'autre que la proportion des votants par rapport au nombre des inscrits à l'élection à cinq points près (c'est à dire on se fixe une marge d'erreur de 5% dans l'analyse des résultats : $\epsilon = 0,05$), l'unité d'analyse devient l'électeur observé dans le Poste de Vote. Ainsi le Poste de Vote devient l'unité d'observation.

Pour les communales du 17 mai 2020, la CENA a déclaré un taux définitif de participation de 49,14%, c'est à dire $p = 0,4914$. Le nombre d'électeurs minimum à échantillonner pour anticiper le taux de participation avec une précision de 5% s'obtient donc, en remplaçant p , ϵ et N respectivement par (0,4914), (0,05) et (4 913 307). Nous avons alors :

Qui donne $n = 384$ électeurs à observer au minimum.

En procédant aux différentes corrections comme dans le cas des Postes de Vote, on obtient au final $n_r = 2651$ électeurs à sonder.

En observant que l'échantillon de 1470 Postes de Vote de la plateforme permet d'observer 607 701 électeurs inscrits selon la liste transmise par la CENA et soit 545 059 après le redressement rendu indispensable par la décision DCC 21-074 du 11 mars 2021 de la Cour constitutionnelle, on se rend compte que le nombre des électeurs couverts par l'échantillon des 1470 Postes de Vote est suffisamment plus grand que les 2651 minimum nécessaires. Il s'en déduit que le taux de participation à estimer par la plateforme sera plus précis que les 5% fixés.

C. Démarche de tirage des Postes de vote de l'échantillon de la présidentielle de 2021

Le territoire béninois étant stratifié en 546 arrondissements au sein desquels sont installés 15 664 PV répartis dans 7849 Centres de Vote (CV), pour identifier les 1470 Postes de Vote, l'option faite a été de procéder à un tirage à deux degrés :

- au 1er degré, on a procédé au tirage de 1 470 Centres de Vote dans les 546 arrondissements,
- puis au 2nd degré, on a procédé au tirage des 1470 Postes de Vote au sein des 1470 Centres de Vote initialement tirés à raison d'un Poste de Vote par Centre de vote tiré.

Le nombre de CV tirés dans chaque arrondissement est proportionnel au nombre total des CV que compte l'arrondissement suivant le rapport de proportionnalité :

Cette précaution est prise afin d'assurer la représentativité de l'échantillon à tirer. C'est également dans la recherche de cette représentativité de tous les arrondissements qu'on a dû fixer une contrainte selon laquelle au moins un CV devra être tiré dans un arrondissement afin de permettre aux arrondissements dont le quotient de proportionnalité arrondi est inférieur à 1 d'avoir la chance d'être représentés dans l'échantillon. Ainsi un tableau répertoriant les quotas des CV à tirer par arrondissement a été dressé pour l'ensemble du Bénin. (Il s'agit d'un document de 15 pages que nous publierons en son temps sur notre site internet).

Dans la pratique, les CV ont été tirés de manière aléatoire et sans remise dans chaque arrondissement au moyen de la liste des centres et postes de vote transmise à la CENA et des logiciels XLSTAT et EXCEL. Il en a été ainsi pour le tirage du PV au sein du CV.

Avec cette procédure, il a d'abord été tiré un échantillon de 1470 CV puis celui des 1470 PV qui identifient précisément les lieux où ont été positionnés les 1470 observateurs.

D. Démarche de calcul du "taux de participation observé" par la Plateforme Electorale

La formule de calcul du taux de participation est le nombre de votants divisé par le nombre des inscrits.

Le nombre d'inscrits utilisé pour le calcul est la somme du nombre des inscrits des 1281 PV plus ceux des postes de vote (75) où sont positionnés nos observateurs et dans lesquels le vote ne s'est pas déroulé. Le nombre de votants considéré pour le calcul est la somme des nombres de votants par poste de vote envoyés par les 1281 observateurs plus ceux des postes de vote (75) où sont positionnés nos observateurs et dans lesquels le vote ne s'est pas déroulé et qui ont été estimés à 0.

Le reste (114) des PV faisant partie des 1470 suivis par nos observateurs et pour lesquels aucune information n'a été remontée à l'heure du calcul pour diverses raisons n'a pas été pris en compte pour le calcul du taux de participation observé.

Pour se conformer à la décision DCC 21-074 en date du 11 mars 2021 de la Cour Constitutionnelle, ce nombre d'inscrits a ensuite été corrigé en leur appliquant un coefficient correcteur égal au "complément à 1" de la proportion des décédés à radier c'est-à-dire $(1 - (564674/5\ 477\ 981))$ soit 0,8969.

C'est à l'issue de ces procédures que le taux de participation trouvé est de 26,47% comme annoncé par la Plateforme électorale.

Les données qui ont permis de le calculer sont :

- Nombre d'inscrits couverts par notre observation (les 1281 + 75 PV) = 560 616 électeurs potentiels ;
- Nombre d'inscrits corrigés selon la DCC 21-074 = 502 827 ou électeurs potentiels ;
- Nombre de votants collectés après le dépouillement dans les postes de vote = 133 075 votants.

Il faut signaler que, du fait de la violation de l'article 93 in fine du Code électoral par plusieurs coordonnateurs d'arrondissement sur le terrain, la Plateforme Electorale n'a pas pu accéder aux données de tous les arrondissements. Dans certains cas, les coordonnateurs d'arrondissement se sont même opposés aux demandes formulées par nos observateurs d'arrondissements. Si la Plateforme Electorale n'avait pas été empêchée de mobiliser ces données, elle aurait eu les moyens de croiser les données et les présenter suivant les deux tableaux niveau postes de vote et niveau arrondissements.

Nota Bene:

Il convient de souligner que, dans la limite de leur mission, nos observateurs ne pouvaient pas mettre

fin à des irrégularités telles que le bourrage d'urnes même quand cela se passait sous leurs yeux. Ainsi, bien qu'ils aient été témoins de bourrages, de votes irréguliers et de votes multiples dans certains Postes de vote (Notre rapport général en donnera des détails) la Plateforme Electorale n'a eu le choix que d'inclure les résultats dépouillés à ces postes de vote dans son calcul de "Taux de participation observé". Autrement dit, les 26,47% de taux de participation incluent des postes de vote où des bourrages d'urnes et des votes irréguliers ont été observés.

E. Quelques pistes d'analyse de l'écart entre les 2 "taux de participation"

Face à la polémique qui compare les taux de 26,47% estimé par la Plateforme Electorale et 50,16% publié par la CENA, des pistes d'analyse peuvent être explorées. Il s'agit, entre autres, de :

1- De l'incidence statistique de la Décision EP 21-018 du 12 avril 2021 de la Cour constitutionnelle

La plateforme Electorale des OSC du Bénin a finalisé et publié sa déclaration préliminaire le lundi 12 avril 2021 autour de 16 heures. C'est après cela qu'elle a été informée de la décision EP 21-018 du 12 avril 2021 de la Cour constitutionnelle, une décision qui a eu une deuxième incidence sur le taux de participation, après celle de la DCC 21-074 du 11 mars 2021, en réduisant le nombre d'inscrits, à considérer pour le calcul, des inscrits des postes de vote où le scrutin n'a pas eu lieu. Le taux de participation observé et annoncé par la Plateforme Electorale n'a pas pris en compte cette dernière décision dont l'incidence est un gain de pourcentage sur le taux de participation.

2- Des conditions non homogènes de déroulement du scrutin dans tous les postes de vote

La Plateforme Electorale des OSC du Bénin a appliqué l'option de fixer ses observateurs du démarrage à la clôture du scrutin dans les postes de vote de son échantillonnage. Il est évident que cette présence permanente ait pu induire un environnement limitatif des irrégularités et autres pratiques de fraudes. Et par conséquent, les autres postes de vote en dehors de son échantillon n'ont pu bénéficier du même environnement limitatif surtout que les observateurs des missions internationales d'observation étaient en effectif réduit, déployés dans une partie du pays et en observation itinérante. De même, les délégués des duo de candidats n'étaient pas présents dans tous les postes de vote pour atteindre le niveau de surveillance mutuelle qu'il y a eu des élections précédentes comme celle de 2016. Il s'agit d'une évidence certaine vu que malgré la présence de nos observateurs, des votes irréguliers et des bourrages ont été opérés dans des postes de vote dont certains ont été donnés en exemple dans nos déclarations. Notre rapport général reviendra dessus en détail.

Par la suite, les nombreux audios et vidéos qui ont circulé sur les cas graves d'irrégularités viennent confirmer le fait que l'homogénéité de l'unité d'analyse a été désorganisée par des irrégularités et par l'absence de conditions uniformes de contrôle.

3- Des constats des missions internationales d'observation

Au terme de sa mission d'observation, l'Union Africaine a écrit dans sa déclaration préliminaire que "A l'ouverture, la Mission a constaté qu'il n'y avait pas de files d'attente dans l'ensemble des bureaux de vote visités. Mais l'affluence varie d'une localité à l'autre".

De son côté, la mission de la CEDEAO a mentionné dans sa déclaration préliminaire que «Un faible taux de participation des électeurs a été observé dès les premières heures du scrutin mais a connu une légère amélioration tout au long du processus dans certains endroits». De même l'Organisation Internationale de la Francophonie a observé que «La mobilisation des électeurs était relativement faible tout au long de la journée».

Pour rappel, lors de la présidentielle d'Octobre 2020 en Côte d'Ivoire, la mission d'observation de la CEDEAO avait déclaré : "Une participation mitigée dans les parties méridionales et centrales et une participation relativement élevée dans le nord du pays" pour un taux de participation de 53,9% annoncé après par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Sauf à considérer 50,16% comme un faible taux de participation, l'on peut se questionner sur les conditions et les environnements qui ont produit les 50,16% et c'est tout le sens de la polémique.

Conclusion

La Plateforme Electorale s'est, une fois encore, adonnée à l'exercice de suivi de la participation des électeurs car cet aspect était l'un des enjeux majeurs de la présidentielle de 2021 au regard du contexte de tenue de l'élection. Et, elle voudrait prendre acte, entre autres, des propos du Ministre-porte parole du Gouvernement, Alain Orounla qui a fait savoir que "il ne doute pas de la bonne foi ni du professionnalisme de ceux qui ont été déployés par les organisations de la société civile".

NOTES D'ANNEXE

La détermination de la taille d'échantillon dépend essentiellement de plusieurs facteurs à savoir :

- La précision souhaitée (marge d'erreur acceptable pour les résultats) : Plus on souhaite des résultats précis, plus la taille de l'échantillon nécessaire est importante ;
- Le niveau de confiance souhaité pour les résultats de l'enquête : Plus le niveau de confiance fixé est élevé, plus la taille l'échantillon nécessaire est importante ;
- L'effet du plan d'échantillonnage ;
- Les niveaux initiaux déterminés lors des études antérieures des paramètres à estimer : Ce sont des inputs indispensables pour le calcul ;
- Le budget disponible : Plus on augmente la taille, plus le coût de l'observation s'accroît. C'est un paramètre qui permet d'arbitrer raisonnablement entre les valeurs souhaitées pour les deux premiers facteurs ci-dessus énumérés.

La meilleure taille de l'échantillon doit être celle qui permet d'atteindre le meilleur équilibre entre la précision souhaitée et le coût de l'observation.

Par ailleurs, la taille brute de l'échantillon doit être ajustée en fonction de plusieurs autres paramètres à savoir l'effet du plan d'échantillonnage, le nombre anticipé des non-réponses (par exemples le nombre des observateurs qui ne fourniront pas au moment désiré les informations recherchées), etc.

Dans le cas typique de l'observation d'un scrutin où le choix a été fait de fixer l'observateur dans un Poste de Vote (PV) suivant un échantillon bien déterminé, pour que les résultats soient suffisamment précis, la taille de l'échantillon prévu des Postes de Vote (PV) pour le déploiement des observateurs électoraux doit être déterminée dans les règles de l'art.

Quelques terminologies utiles pour la compréhension :

Marge d'erreur ou précision : C'est la marge de fluctuation acceptable souhaitée entre la valeur estimée et la vraie valeur du paramètre. La marge d'erreur statistique est tout simplement le plus grand écart possible entre ce que vous mesurez et ce qu'est la réalité. C'est l'écart entre les résultats de votre sondage (en interrogeant un échantillon) et les résultats si vous interrogez l'ensemble de la population. Elle s'exprime sous forme de pourcentage.

Niveau ou seuil de confiance : C'est la probabilité pour que la vraie valeur du paramètre soit comprise dans l'intervalle "valeur estimée du paramètre sur l'échantillon \pm la précision fixée". Il est généralement fixé à 95% dans l'industrie du sondage et signifie que si l'on constitue 100 différents échantillons de PV dans la même population des PV, on est sûr que pour 95 échantillons, la vraie valeur du paramètre est comprise dans les intervalles "valeur estimée du paramètre sur l'échantillon \pm la précision fixée" et donc, c'est seulement dans 5 échantillons sur les 100 que la vraie valeur du paramètre se retrouve à l'extérieur de ces intervalles.

Intervalles de confiance : Marge de valeurs autour du paramètre estimé (taux de participation, heure moyenne d'ouverture des PV, proportion des PV ayant fermé à l'heure etc.) par l'observation au moyen de l'échantillon déployé. C'est l'intervalle "valeur estimée du paramètre sur l'échantillon \pm la précision fixée".

Effet du plan d'échantillonnage : C'est la perte de précision engendrée par le degré de complexité de la technique d'échantillonnage. Plus le plan d'échantillonnage est complexe, plus l'effet qu'il induit est important.

La formule permettant de calculer la taille de l'échantillon pour estimer une proportion dans le cas des prélèvements dans une population finie sans remise

Pour obtenir un maximum de fiabilité dans les résultats, on commence par se fixer une marge d'erreur « ϵ » que l'on accepte. On se fixe ensuite un seuil de confiance $(1-\alpha)$, qui représente la probabilité minimale pour que la valeur de la proportion calculée à partir de l'échantillon ne s'écarte pas de la proportion dans la population de plus de ϵ . Ceci s'écrit : $P(|f_n - p| < \epsilon) \geq 1-\alpha$. D'après le théorème central limite, la variable aléatoire f_n suit une loi normale dont les paramètres sont :

$$E(f_n) = p \quad \text{et} \quad V(f_n) = \frac{N-n}{N-1} \frac{pq}{n} \quad \text{soit}$$
$$\sigma_{f_n} = \frac{\sqrt{pq}}{\sqrt{n}} \sqrt{\frac{N-n}{N-1}} \approx \frac{\sqrt{pq}}{\sqrt{n}} \sqrt{1 - \frac{n}{N}}$$

L'équation permettant de calculer la taille de l'échantillon est la suivante :

$$n = \frac{Z_{1-\frac{\alpha}{2}}^2 pq N}{\epsilon^2 N + Z_{1-\frac{\alpha}{2}}^2 pq}$$

Avec :

N: taille de la population ;

n : taille de l'échantillon ;

ϵ : précision souhaitée ;

$Z\alpha$: est le niveau de confiance associé au seuil de confiance $(1-\alpha)$

f_n : proportion ou fréquence relative du paramètre étudié dans l'échantillon ;

p : proportion ou fréquence du paramètre étudié dans la population ($q = 1 - p$), c'est le niveau initial des indicateurs (valeur de référence). Elle est souvent inconnue, il faut avoir des informations antérieures ou mener une étude pilote, sinon on utilise une proportion de 50%.

Le résultat doit toutefois être ajusté en fonction de l'effet du plan d'échantillonnage, du nombre de non-réponses attendus, du nombre d'estimations par tranche d'âge et par sexe à rapporter etc. Pour tenir compte de l'effet du plan d'échantillonnage, il suffit de multiplier la taille de l'échantillon par l'effet du plan d'échantillonnage.

Pour tenir compte du nombre attendu de non-réponses, il faut diviser la taille de l'échantillon par le taux de réponse attendu. Si le taux de non-réponse prévu est de 20%, diviser la taille de l'échantillon par 0,80.

Pour que les estimations par tranche d'âge et par sexe soient suffisamment précises, il faut multiplier la taille de l'échantillon par le nombre de tranches d'âge pour chaque sexe.



Lot 1191 « Q » à côté de la mosquée centrale de Cadjehoun
 Téléphone : +229 21 30 99 39 / 61 00 53 53
 01 BP 5997 Cotonou - email : info@vote229.org

